

ÉDITION 2024



# RAPPORT FINANCIER

*annuel*

spartoo

TOUTE LA *mode* À VOS PIEDS 

# LE MOT DU DIRIGEANT



*Chers actionnaires,*

Spartoo est resté fidèle à ses **engagements** en 2024, en augmentant le flux de trésorerie disponible à plus de **6 M€** via l'**optimisation de ses investissements**, de ses coûts et la **réduction de son stock**. Cette stratégie, qui avait déjà démontré toute sa pertinence en 2023, continue de porter ses fruits en 2024. Malgré un environnement de marché toujours dégradé, nous parvenons ainsi à maintenir un **EBITDA ajusté positif**, quasi stable par rapport à 2023 en diminuant de plus de moitié notre dette nette sur la période. Notre décision récente de concentrer l'activité offline sur la **création de corners** et l'affiliation, devrait par ailleurs impacter favorablement notre **rentabilité** sur l'exercice 2025.

**BORIS  
SARAGAGLIA**

**CO-  
FONDATEUR  
ET  
PRÉSIDENT-  
DIRECTEUR  
GÉNÉRAL DE  
SPARTOO**

# CHIFFRES CLÉS



**130,5 M€**

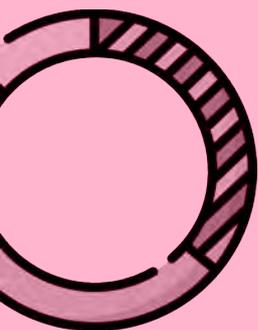
CHIFFRE D'AFFAIRES

**30**

NATIONALITÉS

**+30**

PAYS



**6,6 M€**

FLUX OPÉRATIONNEL  
DE TRÉSORERIE

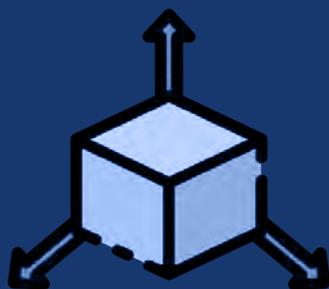
**+400**

NOMBRE D'EMPLOYÉS



**185 M€**

VOLUME  
D'AFFAIRES <sup>1</sup>



**1,6 MILLION**

D'ARTICLES EN LIGNE DISPONIBLES

**9000**

NOMBRE DE MARQUES PROPOSÉES

<sup>1</sup> Volume d'affaires = Gross Merchandise Value (GMV) : ventes totales de produits incluant la TVA et les services net de retours.

- **Rapport de gestion** **Page 5**
- **Rapport sur le Gouvernement d'entreprise** **Page 38**
- **Etats financiers consolidés au 31 décembre 2024** **Page 56**
- **Comptes sociaux au 31 décembre 2024** **Page 83**
- **Rapport des Commissaires Aux Comptes  
sur les comptes consolidés au 31 décembre 2024** **Page 98**
- **Rapport des Commissaires Aux Comptes  
sur les comptes annuels au 31 décembre 2024** **Page 129**

# RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 6  
MAI 2025**

**EXERCICE 2024**



# Sommaire

<b>1.</b>	<b>PRESENTATION DU GROUPE SPARTOO ET DE SES ACTIVITES .....</b>	<b>- 8 -</b>
1.1	Description des activités de la Société et du Groupe .....	- 8 -
1.2	Organigramme du Groupe.....	- 9 -
<b>2.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE .- 9</b>	<b>-</b>
2.1	Situation au cours de l'exercice écoulé .....	- 9 -
2.1.1	Evènements importants survenus au cours de l'exercice .....	- 9 -
2.1.2	Evolution des activités du groupe au cours de l'exercice .....	- 9 -
2.1.3	Evolution du volume d'affaires.....	- 11 -
2.1.4	Evolution des effectifs.....	- 11 -
2.1.5	Evolution du chiffre d'affaires.....	- 11 -
2.2	Evolution prévisible et perspectives d'avenir.....	- 12 -
2.3	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice .....	- 13 -
2.4	Activités en matière de recherche et développement .....	- 13 -
2.5	Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière .....	- 13 -
2.5.1	Analyse de la performance financière du groupe .....	- 13 -
2.5.2	Comptes consolidés - Evolution des affaires et des résultats du Groupe.....	- 15 -
2.5.3	Comptes sociaux de la Société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière .....	- 18 -
2.5.4	Commissariat aux comptes .....	- 18 -
2.5.5	Gestion des risques et contrôle interne .....	- 19 -
<b>3.</b>	<b>RESULTAT.....</b>	<b>- 21 -</b>
3.1	Affectation du résultat de l'exercice 2024.....	- 21 -
3.1.1	Dépenses et charges non déductibles .....	- 21 -
3.1.2	Rappel des dividendes antérieurement distribués .....	- 21 -
3.2	Tableau des résultats des 5 derniers exercices .....	- 21 -
<b>4.</b>	<b>PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST</b>	<b>- 22 -</b>
	<b>CONFRONTE .....</b>	<b>- 22 -</b>
4.1	Risques liés au secteur d'activité du Groupe .....	- 24 -
4.1.1	Risques liés au modèle de vente en ligne .....	- 24 -
4.1.2	Risques liés aux magasins .....	- 25 -
4.1.3	Risques liés à l'environnement économique .....	- 25 -
4.1.4	Risques liés à l'environnement concurrentiel .....	- 26 -
4.2	Risques liés aux activités du Groupe .....	- 27 -
4.2.1	Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques .....	- 27 -
4.2.2	Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients.....	- 28 -
4.2.3	Risques opérationnels .....	- 28 -
4.2.4	Risques liés aux tiers.....	- 29 -
4.2.5	Risques liés aux équipes de management, et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés .....	- 30 -
4.3	Risques liés à la stratégie du Groupe.....	- 30 -

4.4	Risques réglementaires et juridiques .....	- 31 -
4.4.1	Risques liés à la réglementation et son évolution .....	- 31 -
4.4.2	Risques liés aux procédures et contentieux .....	- 31 -
4.4.3	Risques liés à la propriété intellectuelle .....	- 31 -
4.5	Risques financiers .....	- 32 -
<b>5.</b>	<b>FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES DE LA SOCIETE .....</b>	<b>- 33 -</b>
5.1	Prise de participations et prise de contrôle.....	- 33 -
5.2	Participations croisées et actions d'autocontrôle.....	- 33 -
5.3	Liste des succursales de la Société .....	- 33 -
<b>6.</b>	<b>INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL.....</b>	<b>- 33 -</b>
6.1	Composition de l'actionariat - Participation des salariés .....	- 33 -
6.2	Opérations effectuées par Spartoo sur ses propres actions .....	- 34 -
6.2.1	Description du programme de rachat .....	- 35 -
6.3	Evolution du titre Spartoo en bourse (Euronext Growth).....	- 36 -
6.4	Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels .....	- 36 -
<b>7.</b>	<b>AUTRES INFORMATIONS .....</b>	<b>- 36 -</b>
7.1	Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients .....	- 36 -
7.2	Prêts interentreprises.....	- 37 -
7.3	Contrôle des Commissaires aux comptes - Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de Commerce.....	- 37 -

Le présent rapport de gestion, comprenant le rapport de gestion de groupe, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 porte sur (i) la société Spartoo, société anonyme à conseil d'administration au capital de 366.559,26 euros, dont le siège social est situé 16, rue Henri Barbusse à Grenoble (38), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 489 895 821 (ci-après désignée la « **Société** » ou « **Spartoo** »), ainsi que sur (ii) le groupe, représenté dans l'organigramme en Section 1.2, dont elle est la société mère (ci-après désigné le « **Groupe Spartoo** » ou le « **Groupe** »).

## 1. PRESENTATION DU GROUPE SPARTOO ET DE SES ACTIVITES

### 1.1 Description des activités de la Société et du Groupe

Le Groupe Spartoo est issu de la croissance et du développement international de la Société, créée en 2006, par trois entrepreneurs Boris Saragaglia, Président de Spartoo, Paul Lorne, Head Supply Chain, et Jérémie Touchard, Head Search Engine Management, avec pour concept initial d'offrir le plus large choix de chaussures avec le meilleur service clients : livraison gratuite et retour offert.

Spartoo est aujourd'hui un acteur de référence de la vente de chaussures omnicanal dont la stratégie est fondée sur un équilibre entre le développement de son offre via sa marketplace et ses achats fermes, de son offre exclusive avec ses marques propriétaires acquises ou développées en interne, et de son offre en magasins détenus en propre ou via des corners.

Depuis 2010, le Groupe a progressivement étendu son offre, d'abord en achat ferme dans la chaussure, le prêt-à-porter, le sac et plus récemment la beauté et la décoration d'intérieure. Spartoo propose aujourd'hui plus de 1 600 000 références Mode de plus de 9 000 marques

Le Groupe a également mené de front de nombreux chantiers au profit des clients finaux notamment au travers de sa marketplace\* (un site Internet sur lequel d'autres marques et/ou vendeurs partenaires ont la possibilité de vendre leurs produits directement aux clients). Il a également développé ses marques propriétaires et a cherché à améliorer son expérience client en s'appuyant sur sa logistique et les magasins à son enseigne.

Parallèlement, le Groupe a construit des offres de services à destination des e-commerçants, avec ses prestations de transport en France et à l'international, et des propriétaires indépendants de boutiques mode avec le développement de son logiciel de caisse et de sa *marketplace*.

Le Groupe s'appuie pour croître sur un savoir-faire important, développé en interne et scalable :

depuis sa création, le Groupe développe l'ensemble de ses outils (site Internet, CRM, logiciel de caisse, logiciel de bidding adword, système de VoIP, prise de commandes B2B, etc..) et de ses algorithmes en interne afin d'industrialiser et de développer un avantage compétitif sur le long terme. Le marketing et la communication sont gérés en interne par une équipe internationale, s'appuyant sur des analyses fortes de rendements et des différentes données. Enfin, afin d'améliorer son service clients et son efficacité opérationnelle, le Groupe opère sa propre logistique, via 2 entrepôts

Le Groupe exerce à présent son activité dans plus de 30 pays, principalement en Europe et en Chine avec l'aide de 30 partenaires locaux (paiement ou transport) ; le site Internet de la Société est disponible en 19 langues différentes.

Le Groupe Spartoo est organisé autour de deux secteurs d'activité :

- L'activité BtoC :

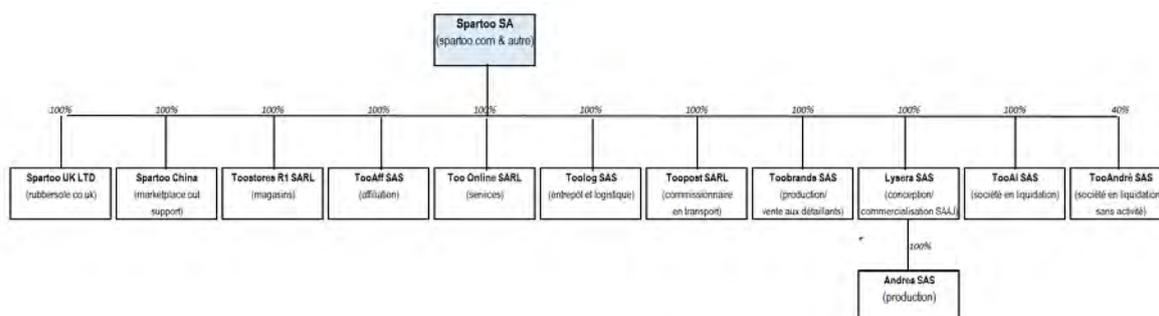
le Groupe commercialise sur sa plateforme e-commerce une large offre d'articles de mode (chaussures, prêt-à-porter, sacs), plus de 9 000 marques et 1 600 000 modèles, vendus directement, modèle achat-revente, ou vendus par des marchands partenaires, activité de place de marché (« marketplace »). Le Groupe s'appuie également sur ses ventes en magasins, plus de trente points de vente au 31 décembre 2024. Enfin, le Groupe distribue ses marques propriétaires par l'intermédiaire d'un réseau de détaillants. Le Groupe est présent en France et à l'international et réalise plus de 37% de son activité à l'international.

- L'activité Service aux tiers :

Le Groupe a mis au point une offre de services complémentaires pour les professionnels, e-commerçants, acteurs traditionnels ou détaillants, s'appuyant notamment sur sa plateforme technologique développée en interne. Elle propose notamment des solutions de transport, de logistique et d'accompagnement pour tous nos partenaires souhaitant se développer en ligne, ou désirant accélérer leur digitalisation.

## 1.2 Organigramme du Groupe

L'organigramme ci-dessous présente l'organisation juridique du Groupe au 31 décembre 2024. Les pourcentages indiqués correspondent aux pourcentages de détention du capital social.



## 2. INFORMATIONS RELATIVES A LA SITUATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE

### 2.1 Situation au cours de l'exercice écoulé

#### 2.1.1 Evènements importants survenus au cours de l'exercice

Au cours de l'année 2024, le Groupe s'est concentré sur la consolidation de ses activités et l'amélioration de ses flux opérationnels de trésorerie, visant un flux de trésorerie positif sur l'exercice, malgré un contexte de consommation toujours dégradé. Fin 2024, le groupe a cessé l'activité de distribution de la marque Aldo, en demandant la mise en liquidation judiciaire de sa filiale TooAI, entraînant la fermeture de 3 magasins en propre et 5 corners.

#### 2.1.2 Evolution des activités du groupe au cours de l'exercice

##### Activité BtoC, online & offline

Dans un environnement de marché particulièrement difficile, notamment pour les acteurs de l'e-commerce et plus globalement pour le secteur de l'habillement et de la distribution, soumis à l'impact de la forte baisse du pouvoir d'achat, le Groupe a poursuivi sa stratégie : consolider ses activités et générer un flux de trésorerie disponible positif sur l'année en optimisant les coûts et la gestion du stock, tout en garantissant la qualité de l'offre et du service clients.

Dans ce contexte peu favorable, le volume d'affaire est en recul de 7.5% sur la période par rapport à 2023. Le groupe s'est adapté et a préservé sa rentabilité en optimisant ses lignes de coût, tout en poursuivant une gestion agile du stock.

Investissements dans l'offre :

Spartoo a continué d'enrichir son offre de chaussures, vêtements, sacs et accessoires. A fin décembre 2024, Spartoo comptait plus de 1,6 million de références uniques en Europe, incluant 35 000 références de seconde main.

Maitrise du stock :

Au regard de la baisse persistante de la consommation, Spartoo a ajusté tout au long de l'année ses engagements d'achat de marchandises et optimisé ses écoulements de produits tout en s'assurant de générer de la capacité d'autofinancement. Le stock dédié à l'activité Online diminue de 5.1% en euros par rapport à fin décembre 2023 et de 10.6% en quantités, tout en préservant la qualité de l'offre. Le stock Groupe diminue en valeur de -4,4M€ par rapport au 31 décembre 2023.

Optimisation de ses dépenses:

Le Groupe Spartoo a poursuivi sa politique volontariste d'allocation des investissements marketing en fonction de leur rentabilité, avec un coût d'acquisition des nouveaux clients de 10.5€, -3% par rapport à 2023. Peu d'investissements ont été alloués sur les médias traditionnels.

L'accent a également été porté sur l'optimisation des lignes de coûts, notamment de logistique et transport, ainsi que les frais centraux.

Le Groupe continue d'optimiser la structure de coûts de son activité de distribution de marques propres.

Toujours avec l'objectif de soutenir sa notoriété et d'intensifier la fidélisation de ses clients, le Groupe continue de s'appuyer sur son réseau de magasins, privilégiant les points de vente avec une structure de coûts variables et de faibles CAPEX, contribuant positivement au résultat d'ensemble du groupe. Au cours de l'exercice 2024 le groupe a arrêté l'activité de 16 points de vente ne répondant pas à ces critères, dont l'ensemble des 8 points de vente sous enseigne Aldo.

L'approche omnicanale reste néanmoins résolument au centre des priorités avec l'ouverture de 5 nouveaux corners fin 2024. Le chiffre d'affaires des magasins progresse de 3.8%, croissance portée par les points de vente récemment ouverts, à comparable le volume d'affaires est stable.

#### Activités pour compte de tiers

Le chiffre d'affaires de l'offre de services dédiés aux professionnels, basée sur notre expertise de l'e-commerce, a été impacté par la baisse de l'activité de ses clients historiques qui sont majoritairement des acteurs Internet. Ces acteurs ont souffert eux aussi de la baisse de la consommation. Le recrutement de nouveaux clients s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2024, 28 nouveaux clients ont fait confiance à l'offre Toopost pour optimiser leur transport. Le volume d'activité de 2024 est en recul de 10.0% par rapport à 2023.

### 2.1.3 Evolution du volume d'affaires

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>	<b>Var</b>
<b>GMV</b>	<b>200 175</b>	<b>184 676</b>	<b>-7,7%</b>

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>	
<b>GMV BtoC</b>	<b>179 973</b>	<b>166 490</b>	<b>-7,5%</b>

*(\*) Montants TTC*

Au terme de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le volume d'affaires baisse de 7.7% pour s'établir à 184 676 milliers d'euros.

Dans un contexte de demande dégradé, le volume d'affaires BtoC, activité historique du groupe est de 166 490 milliers d'euros, en recul de 7.5% par rapport à 2023. Il représente 90.1% de l'activité du Groupe.

Le groupe s'est adapté à un contexte défavorable et a préservé le très bon niveau de satisfaction clients avec des moyennes de Notes Clients de 8.9 sur 10 et un stock de qualité.

Les marques acquises telles que JB Martin, Christian Pellet, GBB et Easy Peasy résistent avec un volume d'affaires proche de l'année précédente, -1%. L'activité du pôle adulte poursuit sa belle croissance tandis que le pôle enfant est pénalisé par un marché difficile.

L'activité du réseau de magasins, a progressé de 3.8%, s'appuyant sur les magasins récemment ouverts. A comparable le volume d'affaires est stable : en progression dans les corners et en recul dans les magasins détenus en propre.

L'activité de services pour compte de tiers recule de 10.0% sur l'exercice 2024, impacté par la baisse de l'activité de ses clients historiques. Le recrutement de nouveaux clients s'est poursuivi tout au long de l'exercice 2024, avec 28 nouveaux clients.

L'international représente 37.8% de l'activité du groupe en 2024 contre 38.4% en 2023.

### 2.1.4 Evolution du chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>	<b>Var</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>142 917</b>	<b>130 463</b>	<b>-8,7%</b>

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint 130 463 milliers d'euros, en recul de 8.7% par rapport à l'exercice précédent.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>	<b>Var</b>
B to C	125 961	115 199	-8,5%
Services aux tiers	16 957	15 264	-10,0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>142 917</b>	<b>130 463</b>	<b>-8,7%</b>

L'activité BtoC décroît de 8.5%, dans un contexte de de demande perturbé, tandis que l'activité de services pour compte de tiers est en baisse de 10.0% par rapport à l'exercice précédent.

#### 2.1.5 Evolution des effectifs

<b>Effectif moyen ETP de l'exercice</b>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>
Société	<b>185</b>	<b>180</b>
Groupe	<b>408</b>	<b>370</b>

L'effectif moyen équivalent temps plein est de 370 personnes en 2024 contre 408 personnes en 2023. La diminution résulte de l'optimisation des lignes de coûts, notamment logistique et bureau d'études, ainsi qu'à la fermeture de points de vente.

## 2.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Début 2025, le contexte reste marqué par l'inflation entrainant une forte baisse de la consommation. L'objectif principal est de continuer à s'adapter aux évolutions de la demande afin de générer des flux de trésorerie disponibles positifs sur l'année. Pour cela, nous devons optimiser nos coûts et notamment nos investissements marketing afin d'être proche de la rentabilité, tout en poursuivant la gestion active du stock

A long terme, le groupe entend poursuivre sa stratégie d'accélérer le développement de son activité BtoC en ligne & hors ligne et continuer à tirer profit de son expertise e-commerce en étendant ou en proposant ses services pour compte de tiers en:

- continuant à développer fortement son offre de chaussures, sacs et prêt-à-porter afin de continuer à offrir l'un des plus larges choix en Europe sur ces segments. Pour cela, le Groupe s'attachera à recruter des partenaires en Europe qui pourront être notamment des marques, des magasins et des e-commerçants,
- ouvrant des nouveaux corners ou des nouveaux affiliés. Le Groupe continuera d'étudier, le cas échéant, l'ouverture ou la fermeture de points de vente en fonction des opportunités,
- développant sa notoriété, par le biais d'investissements soutenus sur les différents médias digitaux via des supports comme Google afin de capter une part plus importante de clients sur les canaux d'acquisition digitaux,
- approfondissant la connaissance de sa clientèle en continuant d'exploiter l'ensemble des données collectées dans le cadre de son activité (CRM, historique d'achat, analyse des parcours clients) pour fidéliser ses clients et en attirer de nouveaux,

- développant son offre en marques propriétaires acquises ou développées en interne,
- développant son offre sur de nouvelles catégories de produits,
- développant ses activités de services aux tiers.

Compte tenu de l'incertitude liée à l'évolution de l'inflation et à l'impact sur la consommation, le groupe ne communique pas de guidance, notamment sur l'évolution de son chiffre d'affaires, de sa GMV ou de son EBITDA.

Le Groupe Spartoo continue de s'adapter à un contexte toujours marqué par les incertitudes géopolitiques et le ralentissement de la demande dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, impactée par le poids des dépenses contraintes pour les consommateurs.

### 2.3 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Conséquence de la dégradation de la rentabilité, impactée par l'évolution importante de l'indice des loyers et l'inflation sur les frais fixes, le Groupe a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de sa filiale TOOSTORES R1, qui a été prononcée par un jugement du 19 février 2025, impliquant l'arrêt immédiat de l'activité de 22 points de vente dont 10 magasins en propre.

L'approche omnicanale reste toutefois au centre des priorités du groupe priorités au travers d'une stratégie « asset-light » centrée sur le réseau d'affiliés et sur la création de corners.

Il n'existe pas d'autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

### 2.4 Activités en matière de recherche et développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

### 2.5 Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

#### 2.5.1 Analyse de la performance financière du groupe

##### 2.5.1.1 Résultat d'ensemble – présentation simplifiée

#### GMV (volume d'affaires)

La GMV du Groupe est passée de 200 175 milliers d'euros en 2023 à 184 676 milliers d'euros en 2024, soit un recul de 7.7%

#### Marge commerciale :

<i>(en milliers d'euros) (*)</i>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>
<b>Marge commerciale</b>	<b>59 099</b>	<b>52 747</b>
<i>en %</i>	<i>41,4%</i>	<i>40,4%</i>

La marge commerciale 2024 s'établit à 52 747 milliers d'euros, 40.4% du chiffre d'affaires contre 41.4% en 2023.

La marge commerciale est la combinaison de la marge sur services aux tiers, proche de 11.0% en taux, et de la marge commerciale de l'activité BtoC.

La marge commerciale de l'activité BtoC (90% de l'activité du groupe), demeure à un bon niveau, 44.4% pour l'exercice 2024 malgré une légère baisse par rapport à 2023 (45.3% en 2023). Cette variation est notamment liée à l'évolution des poids respectifs des différents canaux de distribution, le taux de remises aux clients est en légère baisse.

#### EBITDA ajusté :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>
<b>EBITDA ajusté</b>	<b>1 863</b>	<b>1 788</b>
<i>en %</i>	<i>1,3%</i>	<i>1,4%</i>

Le groupe a mené une politique volontariste d'optimisation des coûts : allocation des investissements marketing en fonction de leur rentabilité avec un coût d'acquisition des nouveaux clients de 10.5€ en 2024 contre 10.8€ en 2023, baisse des coûts unitaires de transport Online, fermeture du deuxième entrepôt en région Lyonnaise, et de manière générale réduction des coûts fixes.

L'EBITDA 2024 est positif de 1 788 milliers d'euros, stable par rapport à 2023 1 863 milliers d'euros, malgré la baisse du volume d'affaires, reflétant les actions menées afin de réduire les charges.

#### 2.5.1.2 Situation financière du groupe

##### Flux net de trésorerie généré par l'activité courante :

Afin de refléter la consommation ou la génération de la trésorerie correspondant à son activité courante, le flux de trésorerie est retraité des éléments non récurrents significatifs.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2024
<b>Marge brute d'autofinancement (*)</b>	<b>1 036</b>
<b>Variation de BFR (*)</b>	<b>5 531</b>
<b>Flux opérationnels de trésorerie hors éléments non récurrents significatifs</b>	<b>6 567</b>

*(\*) hors éléments non récurrents significatifs*

Les flux opérationnels de trésorerie de 2024 sont positifs et ont contribué à hauteur de 6 567 milliers d'euros à l'augmentation des disponibilités du groupe.

La marge brute d'autofinancement a généré 1 036 milliers d'euros de trésorerie et la variation (diminution) du besoin en fonds de roulement 5 531 milliers d'euros.

Au regard de la baisse persistante de la consommation, Spartoo a ajusté tout au long de l'année ses engagements d'achat de marchandises et optimisé ses écoulements de produits tout en s'assurant de générer de la capacité d'autofinancement. Le stock Groupe, est en baisse de 7.8% en valeur brute, soit

-4 609 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2023, contribuant ainsi à l'évolution favorable du besoin en fonds de roulement. La qualité du stock reste préservée, matérialisée par le maintien d'un faible taux de dépréciation (8,1% au 31 décembre 2024, hors produits André).

#### Investissements :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31 12 2024
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	<b>(371)</b>

Les investissements du groupe sur l'exercice, 371 milliers d'euros correspondent à des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles diverses. Le groupe n'a pas réalisé d'investissement majeur sur l'exercice.

#### Elements non récurrents significatifs :

Conséquence de sa mise en liquidation judiciaire au cours de l'exercice, la filiale TOOAL est sortie du périmètre de consolidation à compter du 30 novembre 2024. La contribution de TOOAL aux flux de trésorerie provenant des activités d'investissement, élément non récurrent significatif, est de 213 milliers d'euros.

#### Financements :

Spartoo a contracté un nouvel emprunt de 1 million d'euros, débloqué au cours du premier semestre.

#### Situation financière au 31 décembre 2024 :

Au 31 décembre 2024, la trésorerie disponible augmente, elle est de 15 330 milliers d'euros contre 14 267 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

L'endettement bancaire s'élève à 20 870 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 25 998 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Le ratio d'endettement net du Groupe, ou gearing, reste pleinement maîtrisé affichant une diminution sur la période avec un niveau de 19% à fin 2024 contre 37% à fin 2023.

La dette nette du Groupe s'améliore significativement, elle s'établit à 5 538 milliers d'euros, contre 11 727 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Par ailleurs, la société dispose de lignes de financement court terme octroyées par ses banques de 8.9millions d'euros renouvelables chaque année, non utilisées au 31 décembre 2024.

En 2025 le groupe cherchera à souscrire de nouveaux emprunts.

## 2.5.2 Comptes consolidés - Evolution des affaires et des résultats du Groupe

### 2.5.2.1 Sociétés comprises dans le périmètre de consolidation

Spartoo est la société de tête d'un groupe consolidé comprenant les sociétés suivantes :

- SPARTOO SA
- TOOPOST SARL
- TOOLOG SAS
- TOOSTORES R1 SARL
- TOO ONLINE SARL
- TOOBRANDS SAS
- SPARTOO UK Limited
- SPARTOO CHINA INTERNATIONAL TRADING (SHANGAI) CO LTD
- TOOAFF SAS
- TOOAL SAS (sortie du périmètre au 30 novembre 2024)
- LYSERA SAS
- ANDREA SAS

Toutes les filiales sont détenues à 100 % et sont consolidées par intégration globale hormis LYSERA et ANDREA qui sont consolidées par intégration proportionnelle.

#### 2.5.2.2 Compte de résultat consolidé

##### Chiffre d'affaires :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>	<b>Var</b>
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>142 917</b>	<b>130 463</b>	<b>-8,7%</b>

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice atteint 130 463 milliers d'euros, en baisse de 8.7% par rapport au chiffre d'affaires de l'an dernier.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>	<b>Var</b>
B to C	125 961	115 199	-8,5%
Services aux tiers	16 957	15 264	-10,0%
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>142 917</b>	<b>130 463</b>	<b>-8,7%</b>

L'activité BtoC décroît de 8.5%, dans un contexte de demande perturbé, tandis que l'activité de services pour compte de tiers est en baisse de 10.0% par rapport à l'exercice précédent.

##### Résultat d'exploitation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31 12 2023</b>	<b>31 12 2024</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-794</b>	<b>-435</b>
<i>en %</i>	<i>-0,6%</i>	<i>-0,3%</i>

Les achats consommés ressortent à 64 085 milliers d'euros contre 68 900 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 6 592 milliers d'euros, contre 4 786 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent. Ils comprennent notamment les postes : "reprise de provisions pour dépréciation" pour 4 944 milliers d'euros contre 3 254 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, reprises de provisions pour risques et charges pour 587 milliers d'euros, contre 573 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant des autres charges d'exploitation est de 50 233 milliers d'euros, contre 56 629 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent, soit une diminution de 6 396 milliers d'euros. Cette baisse est liée notamment :

- à la baisse des dépenses de publicité de 1 318 milliers d'euros,
- à la diminution des autres charges variables relatifs aux activités BtoC notamment les coûts de transport BtoC qui diminuent de 1 623 milliers d'euros,
- à la baisse de l'activité de services pour compte de tiers. Le coût des services vendus correspondant à cette activité est comptabilisé en autres charges d'exploitation, dépenses de logistique et transport, et diminue de 1 287 milliers d'euros suivant l'évolution de cette activité.
- hormis ces éléments, les autres charges d'exploitation diminuent de 2 168 milliers d'euros.

Les charges de personnel s'élèvent à 14 914 milliers d'euros, contre 15 923 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 7 703 milliers d'euros, contre 6 330 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Reflétant les éléments précités, le résultat d'exploitation du Groupe ressort en une perte de 435 milliers d'euros contre une perte de 794 milliers d'euros au cours du précédent exercice, soit une amélioration de 359 milliers d'euros

#### Résultat financier :

Le Groupe a réalisé un résultat financier consolidé négatif de 316 milliers d'euros, contre un résultat négatif de 483 milliers d'euros au cours du précédent exercice.

#### Résultat exceptionnel / Résultat net de l'entreprise déconsolidé :

En 2024, le résultat exceptionnel affiche une perte d'un montant de 1 499 milliers d'euros. Il comprend une perte liée à la sortie de l'ensemble consolidé de la filiale TOOAL de 446 milliers d'euros, des coûts liés à la fermeture de points de vente de 361 milliers d'euros ainsi qu'une provision pour litige commercial de 468 milliers d'euros.

Le Groupe a estimé qu'à compter du 30 novembre 2024, il n'exerçait plus aucun contrôle sur la société TOOAL, en raison des restrictions sévères liées à sa mise en liquidation judiciaire et jugées durables, remettant en cause substantiellement le contrôle exercé sur cette entreprise, ce qui a conduit à la déconsolider à cette date. Le Groupe a choisi de présenter le résultat des 11 mois de l'année 2024 jusqu'à la perte de contrôle sur une ligne séparée du compte de résultat pour faciliter la comparaison avec les exercices ultérieurs, soit 558 milliers d'euros.

#### Résultat net consolidé :

---

Reflétant les éléments précités, le résultat net consolidé en 2023 est une perte de 2 334 milliers d'euros contre une perte de 1 870 milliers d'euros au cours du précédent exercice.

### 2.5.3 Comptes sociaux de la Société - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière

Le chiffre d'affaires de la société Spartoo ressort à 103 188 milliers d'euros, contre 116 820 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le compte de résultat 2024 fait apparaître :

- un résultat d'exploitation positif d'un montant de 1 509 milliers d'euros, contre un résultat positif de 2 023 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat financier négatif d'un montant de 608 milliers d'euros, contre un résultat financier négatif d'un montant de 1 475 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat courant avant impôts positif d'un montant de 901 milliers euros, contre un résultat courant avant impôts négatif de 547 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat exceptionnel négatif d'un montant de 4 445 milliers d'euros, contre un résultat exceptionnel négatif de 8 409 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.
- un résultat net négatif de 3 435 milliers d'euros, contre un résultat net négatif de 7 663 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Le montant du bilan au 31 décembre 2024 s'élève à 81 620 milliers d'euros, contre 89 424 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

En ce qui concerne la trésorerie, celle-ci est de 12 418 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 10 598 milliers d'euros au titre de l'exercice précédent.

Les capitaux propres de Spartoo sont de 25 360 milliers d'euros au 31 décembre 2024 contre 28 782 milliers d'euros au 31 décembre 2023.

Les dettes auprès des établissements de crédit sont de 20 336 milliers d'euros en 2024 contre 25 716 milliers d'euros en 2023.

### 2.5.4 Commissariat aux comptes

La société Spartoo a pour Commissaires aux comptes les personnes suivantes :

#### 1. Commissaires aux comptes titulaires :

KPMG S.A, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029,

Cabinet AGILI (3F) dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

2. Commissaires aux comptes suppléants :

Salustro-Reydel, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2029,

Arpacha SARL, dont le mandat arrive à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

#### 2.5.5 Gestion des risques et contrôle interne

Le contrôle interne en place au sein du Groupe repose sur les fondements principaux suivants :

La reconnaissance de la pleine responsabilité des dirigeants des sociétés du Groupe, tout en privilégiant les critères suivants :

- un critère de réactivité, afin d'accompagner l'autonomie de responsable opérationnel dans la gestion de ses affaires ;
- un critère de souplesse pour que les dirigeants des sociétés du Groupe exercent pleinement leurs responsabilités ;
- un critère de simplicité afin que le processus de contrôle interne reste adapté à la taille modeste des entreprises composant notre Groupe.

Organisation du contrôle interne au sein du Groupe

##### Acteurs internes

Compte-tenu de la taille de la Société, le rôle de la direction et des principaux cadres dirigeants est prépondérant dans l'organisation du contrôle interne. Les acteurs clés du contrôle interne sont les suivants :

- La Direction Générale :

La Direction Générale met en œuvre les orientations stratégiques validées par le Conseil d'Administration. Elle est responsable de l'élaboration des procédures et des moyens et mise en œuvre pour assurer le fonctionnement et le suivi du contrôle interne.

- Le Conseil d'Administration :

Il détermine les orientations de l'activité de la Société et de l'ensemble de ses filiales (le Groupe) et contrôle leurs mises en œuvre par les dirigeants mandataires sociaux. Sous réserve des pouvoirs qui sont expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

- Les équipes financières et comptables :

La fonction financière de la société repose sur un directeur financier, un service comptable et un service contrôle de gestion.

Des situations mensuelles très détaillées sont réalisées sur l'ensemble des sociétés afin d'assurer un meilleur contrôle des différentes activités et de permettre la prise de mesures en cours d'année pour redresser l'exploitation des secteurs fragilisés.

La mise en place d'un contrôle de gestion permet à la Direction de piloter et d'orienter ses décisions en s'appuyant sur un système de reporting financier mensuel très détaillé, des indicateurs et ratios.

La fonction financière est chargée du budget, de la trésorerie, des financements et des relations avec les investisseurs.

- Le contrôle interne au sein du Groupe repose sur une implication des responsables des différentes unités opérationnelles du Groupe.

#### Acteurs externes

Il s'agit principalement des Commissaires aux Comptes. Ils procèdent à l'audit des comptes sociaux et consolidé annuels.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la mise en œuvre des systèmes de contrôle interne comptable et financier, le Conseil d'Administration échange avec les Commissaires aux Comptes sur leurs travaux et sur les procédures, ainsi que de sur leurs conclusions sur les arrêtés de comptes.

Enfin, la Société est en collaboration avec des cabinets d'avocat conseil d'entreprises pour les domaines fiscaux et juridiques concernant la Société.

#### Procédures mises en place au sein de la Société et des filiales

Procédures générales :

Les procédures principales sont les suivantes :

- Les engagements de dépenses de la Société sont contrôlés par la Direction, et, en fonction du degré d'importance, par le Conseil d'Administration.
- Les autorisations de signatures bancaires sont limitées aux dirigeants habilités par la Direction Générale
- Un contrôle fort des décaissements grâce à la mise en place d'une plateforme de paiements centralisée,

Procédures concernant la production et le contrôle des informations à caractère comptable et financier :

Les comptes semestriels et annuels de la Société ainsi que les comptes consolidés sont préparés par la Direction financière du Groupe. Ces derniers sont établis conformément au référentiel français.

Les Commissaires aux Comptes contrôlent les comptes annuels à l'état de projet avant que ces derniers ne soient arrêtés par le Conseil d'Administration.

Procédure budgétaire :

Un budget prévisionnel, compte de résultat et flux de trésorerie, est établi pour l'ensemble des sociétés du Groupe à la fin de chaque exercice pour le suivant. Il est établi en tenant compte, de l'activité de l'exercice précédent et des perspectives de développement de l'activité et de l'analyse des coûts.

Tous les mois, les résultats sont analysés au regard du prévisionnel donnant lieu à la mise en place d'actions correctives si nécessaire.

### **3. RESULTAT**

#### **3.1 Affectation du résultat de l'exercice 2024**

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 6 mai 2025 d'affecter le résultat net comptable de -3 435 250 euros en totalité au compte « Report à Nouveau ».

##### **3.1.1 Dépenses et charges non déductibles**

En outre, il est précisé, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, qu'aucune des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées par l'article 39, 4 du même Code n'ont été enregistrées au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

##### **3.1.2 Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que la Société n'a pas procédé à des distributions de dividendes au titre des trois derniers exercices.

#### **3.2 Tableau des résultats des 5 derniers exercices**

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de Commerce, vous trouverez ci-dessous le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices.

Exercice	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
<i>Données chiffrées en milliers d'euros</i>					
<b>I. - Situation financière en fin d'exercice</b>					
Capital social	367	365	365	364	290
Nombre d'actions émises	18 327 963	18 228 088	18 228 088	18 182 178	2 899 413
Nombre d'obligations convertibles en actions					
<b>II. - Résultat global des opérations effectives</b>					
Chiffre d'affaires hors taxe	103 188	116 820	125 923	128 440	117 295
Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions	3 253	3 575	-710	4 005	4 780
Impôts sur les bénéfices	109	198	181	333	305
Bénéfices après impôts, amortissements et provisions	-3 435	-7 663	-6 929	399	-9 830
Résultat distribué					
<b>III. - Résultat des opérations réduit à une seule action</b>					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	0,00017	0,00019	-0,00005	0,00020	0,00154

#### 4. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LE GROUPE EST CONFRONTE

L'ensemble des risques identifiés par la Société peut être consulté dans la Section 3 FACTEURS DES RISQUES du Document d'enregistrement approuvé le 4 juin 2021 par l'Autorité des marchés financiers lors du transfert sur Euronext Growth et accessible sur le site investisseur de la Société à l'adresse suivante:

<https://www.spartoo-finance.com/index.php/fr/2016-05-27-11-25-16/document-d-enregistrement-universel>

La Société présentera dans cette section les facteurs de risque considérés comme étant les plus importants au regard du degré de criticité net, sur la base d'une analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif et de l'article 16 du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017. Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante : faible, moyen, élevé.

##### Tableau synthétique

Catégorie de risque	Probabilité de survenance	Impact / Ampleur
<b>4.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe</b>		
<i>4.1.1 Risques liés au modèle de vente en ligne</i>		
La vente en ligne pourrait ne plus être considérée comme un moyen d'achat avantageux pour les consommateurs.	<i>Faible</i>	<i>Elevé</i>
<i>4.1.2 Risques liés aux magasins</i>		
La capacité du Groupe à attirer des clients dans ses magasins dépend fortement du succès des lieux de commerce de détail, tels que les centres commerciaux, les	<i>Modéré</i>	<i>Faible</i>

centres-villes et les zones commerçantes de banlieue dans lesquels ses magasins sont situés.		
<b>4.1.3 Risques liés à l'environnement économique</b>		
Une conjoncture économique dégradée sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable sur la demande des consommateurs.	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>
<b>4.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel</b>		
Le Groupe fait face à une compétition intensive de la part de détaillants physiques et en ligne, qui pourrait encore s'intensifier.	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>
Le Groupe pourrait faire face à une compétition intensive de la part des marques	<i>Elevé</i>	<i>Elevé</i>
<b>4.2 Risques liés aux activités du Groupe</b>		
<b>4.2.1 Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques</b>		
La fiabilité des infrastructures et l'obsolescence de l'offre technologique du Groupe pourraient entraîner une diminution des ventes, une augmentation des délais de traitement, la perte de membres ou de marques partenaires, et la perte de données.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<b>4.2.2 Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients</b>		
L'insatisfaction vis-à-vis du service clients du Groupe pourrait l'empêcher de conserver ses clients.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<b>4.2.3 Risques opérationnels</b>		
Les moyens de paiement acceptés par le Groupe l'exposent à des risques opérationnels et réglementaires ainsi qu'à des risques de fraude, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<b>4.2.4 Risques liés aux tiers</b>		
Le Groupe ne dispose pas d'accord contractuel exclusif ou formel avec les marques partenaires et pourrait ainsi être dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations avec d'autres grandes marques à des conditions satisfaisantes.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<b>4.2.5 Risques liés aux équipes de management, au recrutement et au maintien d'employés expérimentés</b>		
Le succès de l'activité du Groupe dépend de la performance de certains dirigeants clés et le Groupe pourrait échouer à attirer, former, motiver et retenir un personnel qualifié et à maintenir des bonnes relations avec ses salariés.	<i>Modéré</i>	<i>Modéré</i>
<b>4.3 Risques liés à la stratégie du Groupe</b>		
Les initiatives marketing du Groupe pourraient ne pas réussir ou ne pas être rentables.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<b>4.4 Risques réglementaires et juridiques</b>		
<b>4.4.1 Risques liés à la réglementation et son évolution</b>		
Des changements du traitement fiscal applicable aux sociétés exerçant leur activité dans le secteur du commerce électronique pourraient avoir un effet	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>

défavorable sur l'utilisation commerciale des sites Internet.*		
4.4.2 Risques liés aux procédures et contentieux	<i>Faible</i>	<i>Elevé</i>
4.4.3 Risques liés à la propriété intellectuelle		
Le Groupe pourrait être accusé de violer les droits de propriété intellectuelle de tiers.	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>
<b>4.5 Risques financiers</b>		
Risque de liquidité	<i>Modéré</i>	<i>Elevé</i>

#### 4.1 Risques liés au secteur d'activité du Groupe

##### 4.1.1 Risques liés au modèle de vente en ligne

#### **La vente en ligne pourrait ne plus être considérée comme un moyen d'achat avantageux pour les consommateurs.**

Le modèle de la vente en ligne, notamment de chaussures, adopté par le Groupe se distingue du modèle traditionnel de vente au détail par l'intermédiaire de points de distribution (magasins, showrooms, dépôt...). La croissance du pourcentage de consommateurs achetant des produits et des services en ligne est importante pour l'activité du Groupe dans la mesure où elle accroît sa réserve de nouveaux clients potentiels. Le Groupe dépend de la croissance continue du commerce en ligne dans les marchés dans lesquels il opère et notamment celui de la chaussure. A fin 2024, près de 90% des revenus consolidés de Spartoo provenaient de son activité BtoC (achat ferme\* et marketplace) sur les segments de la chaussure, des sacs et du prêt-à-porter dont les trois quarts étaient réalisés en ligne.

Bien que la pénétration du commerce en ligne et sur mobile ait augmenté rapidement ces dernières années dans chacun des marchés au sein desquels le Groupe est présent, en raison notamment du contexte sanitaire actuel, le taux de croissance futur et les taux finaux de pénétration que ces canaux de ventes en ligne vont atteindre sont incertains. Il n'y a aucune garantie que les marchés sur lesquels le Groupe opère continueront à croître aux mêmes niveaux que ceux des dernières années, ou qu'ils continueront à croître, notamment si les consommateurs ne considéraient plus la vente en ligne de chaussures comme un moyen d'achat avantageux, ou si leur intérêt pour cette manière d'acheter des produits disparaissait. Le chiffre d'affaires du Groupe dépend fortement de l'activité des acheteurs réguliers, les ventes réalisées auprès de ces acheteurs ayant généré environ 45 % des ventes en ligne du Groupe en 2024. Si le Groupe n'est pas en mesure d'assurer la fidélité de ses clients et de susciter des achats réguliers pour une quelconque raison, notamment son incapacité à proposer des produits et des services suffisamment attractifs à ses acheteurs ou son incapacité à relancer efficacement l'activité de ses clients sur sa plateforme, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son chiffre d'affaires. Une croissance lente, une stagnation ou une réduction de la croissance dans les marchés dans lesquels le Groupe opère, empêchant le Groupe à maintenir sa croissance et/ou d'atteindre ses objectifs, pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

#### 4.1.2 Risques liés aux magasins

**La capacité du Groupe à attirer des clients dans ses magasins dépend fortement du succès des lieux de commerce de détail, tels que les centres commerciaux, les centres-villes et les zones commerçantes de banlieue dans lesquels ses magasins sont situés.**

Le Groupe gère dix magasins dans les centres-villes de Paris, Besançon, Chambéry, Poitiers, Grenoble, Metz, Clermont-Ferrand, Dijon, Toulouse et la zone commerçante de banlieue de Carré-Sénart ou Val de Marne. Le Groupe loue tous les emplacements de ses magasins. De futures augmentations des loyers pourraient avoir un impact négatif sur la rentabilité du Groupe. Le Groupe gère également plus de vingt corners au sein des galeries commerçantes telles que le Printemps à Tours, Brest, Marseille, Paris (Nation), Nancy, Lille, Velizy, Parly, Rouen, Toulon, etc.. Le Groupe continue à concentrer ses efforts d'expansion sur les magasins de centre-ville et de centres commerciaux.

Les magasins du Groupe peuvent également bénéficier de la capacité des autres magasins situés dans ces zones commerciales à générer du trafic de consommateurs et de la popularité continue de ces zones en tant que destinations commerciales. Des conditions économiques défavorables ont amené d'autres détaillants à fermer des magasins. En conséquence, certains centres commerciaux ont des taux d'occupation réduits, ce qui tend à réduire la fréquentation de l'ensemble du centre commercial.

Le Groupe ne peut pas contrôler la disponibilité ou le coût des emplacements appropriés, la concurrence avec les autres détaillants pour les emplacements de premier plan ou le succès de chacun des centres commerciaux. Par ailleurs, dans le cadre d'une pandémie telle que celle de la Covid-19, la fermeture des points de vente imposée par les autorités gouvernementales afin de contenir la propagation du virus entraîne une dégradation du chiffre d'affaires. Tous ces facteurs peuvent avoir un impact sur le niveau de fréquentation des magasins du Groupe et pourraient avoir un effet négatif important sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### 4.1.3 Risques liés à l'environnement économique

**Une conjoncture économique dégradée sur les marchés dans lesquels le Groupe est présent pourrait avoir un effet défavorable sur la demande des consommateurs.**

Les marchés sur lesquels opère le Groupe sont corrélés au revenu disponible des ménages. Certaines des catégories de produits vendus par le Groupe, notamment les chaussures et les articles de mode, desquels il tire la majorité de son chiffre d'affaires, sont particulièrement sensibles aux ralentissements économiques et à l'inflation. Ainsi, le chiffre d'affaires de la Société dépend des conditions économiques dans les pays où elle exerce ses activités à savoir principalement ceux de la zone euro.

Le Groupe réalise la majorité de son chiffre d'affaires en France et la quasi-totalité de son chiffre d'affaires en Europe. La France et l'Europe ont souffert d'une conjoncture économique dégradée ces dernières années et qui pourrait perdurer dans le futur, notamment en raison du contexte économique lié à la Guerre Russo-Ukrainienne.

Les résultats de la Société sont également fortement exposés aux effets des mesures politiques qui pèsent sur le pouvoir d'achat en France et en Europe. Une hausse des prix des produits ou de la pression fiscale sur les revenus ou la consommation pourraient mener à une diminution de la consommation des ménages. Plus généralement, le développement d'un contexte défavorable au commerce pourrait entraîner une réduction des dépenses des ménages considérées comme non essentielles. Si les clients du Groupe réduisaient le nombre ou la valeur de leurs achats sur la plateforme

du Groupe en raison d'une conjoncture économique dégradée sur les marchés au sein desquels le Groupe est présent, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

#### 4.1.4 Risques liés à l'environnement concurrentiel

##### **Le Groupe fait face à une compétition intensive de la part de détaillants physiques et en ligne, qui pourrait encore s'intensifier**

Le Groupe exerce son activité dans un secteur en rapide évolution et dans lequel il fait face à une concurrence importante émanant à la fois de concurrents établis et de concurrents plus récents et pourrait à l'avenir faire face à la concurrence de nouveaux entrants. Une telle concurrence affecte la capacité du Groupe à convertir les visiteurs en clients ou à assurer la fidélité de ses clients. Le Groupe planifie ses activités et sa stratégie en prenant pour hypothèse que l'offre diversifiée de produits et services sur son site Internet et sa marketplace sera en mesure de fidéliser ses clients. Si cette hypothèse s'avérait erronée, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les résultats attendus et pourrait perdre ses clients au profit de ses concurrents. De plus, dans la mesure où l'acquisition et la conversion de nouveaux clients est plus coûteuse pour le Groupe que la conversion de visiteurs en acheteurs ou que la relance de l'activité des acheteurs existants, l'incapacité du Groupe à maintenir les taux de conversion vers l'achat ou à susciter la fidélité de ses clients pourrait le contraindre à augmenter ses dépenses de marketing et ses dépenses visant à l'acquisition de nouveaux clients.

Les principaux concurrents de la Société sont surtout les autres pure-players de la chaussure, mais également les marketplaces généralistes, tels que Zalando et About You et les acteurs de la grande distribution de chaussures et d'articles de mode, tels que Inditex, Amazon ou La Redoute. Si les clients de la Société ne reconnaissent plus la qualité et l'attractivité de ses produits, notamment par rapport aux produits de ses concurrents, ou si ceux-ci ne correspondaient pas à leurs attentes, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses développements et ses perspectives.

Concernant l'acquisition de clients, la concurrence repose sur plusieurs facteurs, dont le prix, la facilité, l'efficacité et la fiabilité de l'expérience client proposée, les relations avec les marques partenaires, la qualité et la sélection des produits, la variété des catégories de produits et des marques proposées, le service clients et la satisfaction de ces derniers, la facilité d'utilisation des moyens de paiement ainsi que des options de livraison. Le Groupe pourrait ne pas réussir à établir ou maintenir un avantage concurrentiel durable dans tout ou partie de ces catégories.

Des concurrents du Groupe pourraient également disposer d'un marché plus large, d'offres de produits plus complètes, de couvertures géographiques plus étendues, de ressources financières, techniques, de marketing et en personnel plus importantes, de capacités logistiques plus développées, de nombre de membres plus important, d'une notoriété plus forte de leur marque et/ou de relations plus établies avec les marques et les consommateurs que ceux du Groupe. Les nouveaux entrants sur le marché pourraient présenter des avantages compétitifs différents, notamment de nouveaux modèles commerciaux et des concurrents de taille réduite pourraient être rachetés, bénéficier d'investissements ou conclure des partenariats stratégiques avec des sociétés ou des investisseurs établis, ce qui pourrait améliorer leur positionnement concurrentiel. De plus, si les pure-players et marketplaces généralistes amélioraient leurs offres de produits en matière de chaussures, leurs techniques de marketing, leurs capacités logistiques à délivrer des chaussures, ces pressions concurrentielles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

## **Le Groupe pourrait faire face à une compétition intensive de la part des marques**

De nombreuses marques partenaires du Groupe vendent directement leurs produits aux clients finaux par le biais d'autres canaux. Tel est le cas de Nike® dont les produits étaient proposés sur la *marketplace* de Spartoo et qui depuis la fin mai 2020 a décidé d'assurer elle-même la commercialisation de ses produits à travers un réseau de 1 096 magasins dans le monde, de distributeurs indépendants et par le biais d'Internet. Le Groupe pourrait faire face à une pression concurrentielle supplémentaire si ces partenaires démarraient ou développaient avec succès leurs propres activités de vente au détail en y intégrant leurs propres canaux de ventes en ligne. Ces pressions concurrentielles pourraient avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

### **4.2 Risques liés aux activités du Groupe**

#### **4.2.1 Risques liés aux sites Internet du Groupe et à ses systèmes informatiques**

**La non fiabilité des infrastructures et l'obsolescence de l'offre technologique du Groupe pourraient entraîner une diminution des ventes, une augmentation des délais de traitement, la perte de membres ou de marques partenaires, et la perte de données.**

L'activité du Groupe, sa capacité à acquérir, retenir et servir ses clients et sa réputation dépendent de la fiabilité de la performance de sa plateforme technologique et de l'infrastructure de réseau sous-jacente.

Bien que le Groupe ait conçu ses systèmes afin qu'ils soient extensibles et que des investissements récurrents soient nécessaires pour maintenir la performance de sa plateforme technologique, des investissements significatifs pourraient être requis à l'avenir pour lui permettre de répondre à la croissance du nombre de ses clients et des commandes ou pour y ajouter de nouvelles fonctionnalités. Si le Groupe faisait face à des interruptions sur ses principaux systèmes de « front office » ou de « back office », en raison de défaillances de système, de virus informatiques, d'intrusions physiques ou électroniques, d'erreurs non détectées, de défauts de conception, de soudaine et forte augmentation du trafic sur sa plateforme (résultant notamment d'attaques par déni de service distribué) ou d'autres événements ou causes inattendus, cela pourrait affecter la disponibilité ou la fonctionnalité de ses sites Internet et de ses applications mobiles, empêcher ses membres d'y accéder ou d'acheter des biens et des services entraîner la perte des bons de livraison ou empêcher le traitement des retours. Bien qu'aucun des systèmes du Groupe n'ait fait l'objet d'attaques de hackers, quelques attaques de type DDoS (Distributed Denial of Service attack) ont été réalisées sur la plateforme du Groupe sur les trois dernières années.

Le Groupe utilise actuellement un hébergeur de données qui externalise un backup quotidiennement. Bien que le Groupe ait mis en place des procédures de sauvegarde pour limiter le risque de défaillance des composants ou des systèmes, tout dommage ou toute défaillance des serveurs du Groupe, pourrait entraîner des interruptions de la disponibilité ou de la fonctionnalité de la plateforme du Groupe, de ses données ou de sa plateforme de business intelligence et d'analyses de données.

La survenance d'une catastrophe naturelle, d'un incendie, d'un acte terroriste, de vandalisme ou de sabotage ou d'autres problèmes imprévus pourrait entraîner de telles interruptions, entraîner la perte des bons de livraison, empêcher le traitement des retours et obliger le Groupe à engager des dépenses supplémentaires pour mettre en place de nouvelles installations. Si l'un quelconque de ces problèmes survenait, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

#### 4.2.2 Risques liés à l'importance du référencement du Groupe et à la satisfaction de ses clients

##### **L'insatisfaction vis-à-vis du service clients du Groupe pourrait l'empêcher de conserver ses clients.**

La satisfaction des clients est un élément fondamental pour la croissance continue de la Société, et un service clients fiable est nécessaire pour s'assurer que le traitement des réclamations des clients soit réalisé dans des délais appropriés et les satisfasse. Dans la mesure où, s'agissant de ses activités en ligne, le Groupe n'a pas le contact direct avec la clientèle que permet la vente physique, sa façon d'interagir avec les clients à travers son équipe de service clients et celles de ses prestataires de service clients externes est un facteur déterminant pour le maintien de bonnes relations avec les clients. Le Groupe et ses prestataires de services répondent aux requêtes et aux interrogations des membres par courriel et par téléphone. Toute absence de réponse ou toute réponse insatisfaisante aux interrogations ou aux réclamations des clients, réelle ou perçue comme telle, pourrait avoir un impact défavorable sur le niveau de satisfaction et de fidélité des membres, et ce particulièrement lorsque les clients font part de commentaires négatifs sur les évaluations en ligne et les réseaux sociaux. Cette situation pourrait également contribuer à voir le référencement de la Société dans les moteurs de recherche dégradé de manière significative. L'incapacité de la Société à fidéliser et combler ses clients du fait de carences de son service clients pourrait ainsi avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société. Toutefois, le Groupe, afin de satisfaire les besoins de ses clients, a développé son service client internalisé autour de différents leviers (i) programme de fidélité, (ii) retour des produits, (iii) livraison, (iv) mode de paiements et (v) relances et enquêtes.

#### 4.2.3 Risques opérationnels

##### **Les moyens de paiement acceptés par le Groupe l'exposent à des risques opérationnels et réglementaires ainsi qu'à des risques de fraude, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité.**

Le Groupe accepte de nombreux moyens de paiements tels que les cartes de crédit, les cartes de débit, PayPal et les virements bancaires. Tout problème opérationnel au cours du paiement pourrait avoir un effet défavorable significatif sur le taux de conversion des clients vers l'achat. Les options de paiement proposées à ses clients par le Groupe l'exposent à des réglementations supplémentaires, telle que la certification PCI DSS, à des exigences de mises en conformité ainsi qu'à la fraude. Si le Groupe ou les prestataires de services ne respectaient pas les règles ou les exigences d'un fournisseur d'un moyen de paiement qu'il propose, le Groupe pourrait notamment encourir des amendes ou des frais de transactions plus élevés, pourrait avoir à changer de prestataire de services et pourrait perdre ou voir restreindre sa capacité à accepter les paiements en cartes de crédit ou de débit des membres ou à faciliter d'autres moyens de paiements en ligne. Le Groupe pourrait aussi devoir engager des dépenses importantes afin de se conformer à de telles réglementations et ces dépenses pourraient augmenter en cas d'évolution de la réglementation. Chacune de ces circonstances pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe pourrait également subir d'importantes pertes en cas de fraude. Par le passé, le Groupe a subi une perte d'environ 650 000 euros due à la fraude et estime que la fraude peut représenter une perte d'environ 500 000 euros par an. Afin de lutter contre la fraude, le Groupe a mis en place un suivi hebdomadaire afin d'internaliser les scorings de fraude. Il pourrait subir des pertes dues à des allégations selon lesquelles l'acheteur n'aurait pas autorisé l'achat, à des cas de fraude, à des transmissions erronées et à des acheteurs ne disposant pas de comptes bancaires en cours de validité ou de fonds suffisants pour finaliser les paiements. En plus des coûts directs de ces pertes, si celles-ci étaient liées à des transactions par cartes de crédit et prenaient une ampleur excessive, le Groupe

pourrait potentiellement perdre le droit de proposer les cartes de crédit comme moyen de paiement. Selon les pratiques en vigueur en matière de cartes de crédit dans les pays dans lesquels le Groupe est présent, le Groupe est responsable des transactions par carte de crédit frauduleuses ou contestées et de certains autres moyens de paiement bancaires dans la mesure où il ne recueille pas la signature du titulaire de la carte. Le Groupe n'est actuellement pas assuré contre ce risque. L'incapacité du Groupe à contrôler adéquatement les transactions frauduleuses pourrait nuire à sa réputation et à sa marque, l'exposer à des contentieux ou à des mesures réglementaires et pourrait entraîner une augmentation des frais judiciaires du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

#### 4.2.4 Risques liés aux tiers

**Le Groupe ne dispose pas d'accord contractuel exclusif ou formel avec les marques partenaires et pourrait ainsi être dans l'incapacité de maintenir ses relations actuelles avec de grandes marques ou d'établir de nouvelles relations avec d'autres grandes marques à des conditions satisfaisantes.**

Le succès de la plateforme de vente en ligne du Groupe dépend fortement de sa capacité à offrir une gamme attractive et diversifiée de produits de marques de qualité. Cette capacité dépend des relations qu'entretient le Groupe avec ses marques partenaires.

Bien que le Groupe entretienne des relations de long terme avec certaines de ses marques partenaires, il n'a pas conclu de contrat d'approvisionnement exclusif ou de long terme avec elles. Le maintien de relations fortes avec les marques partenaires et l'établissement de nouvelles relations avec d'autres marques partenaires sont ainsi des facteurs importants pour assurer au Groupe un approvisionnement suffisant et continu. Le Groupe collabore avec une large variété de marques partenaires (les dix marques partenaires ayant généré le plus de ventes en ligne en 2024 ont représenté plus de 25% des ventes en ligne), ce qui limite la dépendance du Groupe à une seule marque partenaire.

Cependant, si les grandes marques mettaient fin aux relations commerciales qu'elles entretiennent avec le Groupe, comme cela a été le cas avec Nike®, lui faisaient défaut (retard de livraison, défaut de fabrication, etc.), interrompaient leur production en raison de problèmes économiques, sociaux ou techniques, arrêtaient de l'approvisionner avec des produits populaires ou changeaient les conditions de fourniture de leurs produits de manière significative et défavorable pour le Groupe, celui-ci pourrait ne pas être en mesure d'offrir des produits attractifs à ses clients, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur sa popularité et sa propre marque. Par ailleurs, l'arrêt des relations commerciales avec une marque a un impact sur l'image du Groupe et sa clientèle qui peut cesser d'acheter auprès de Spartoo, si la marque n'y est plus commercialisée.

Si le nombre de produits de grandes marques présenté sur la plateforme de ventes en ligne du Groupe diminuait, cette dernière pourrait devenir moins attractive pour d'autres marques partenaires et/ou d'autres consommateurs et pourrait ainsi engendrer une diminution de la croissance du nombre de clients et la perte de clients actifs, de trafic et de ventes, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation ainsi que sur le chiffre d'affaires du Groupe.

#### 4.2.5 Risques liés aux équipes de management, et au recrutement et au maintien d'employés expérimentés

**Le succès de l'activité du Groupe dépend de la performance de certains dirigeants clés et le Groupe pourrait échouer à attirer, former, motiver et retenir un personnel qualifié et à maintenir des bonnes relations avec ses salariés.**

Le succès du Groupe repose en partie sur l'expertise et l'implication de ses principaux collaborateurs et dirigeants, en particulier de ses fondateurs, Boris Saragaglia, Directeur Général, Paul Lorne, *Head Supply Chain*, et Jérémie Touchard, *Head Search Engine Management*. La perte de tout membre de la direction du Groupe pourrait affecter de manière significative et défavorable sa capacité à élaborer et à mettre en œuvre un plan d'affaires efficace et le Groupe pourrait être incapable de trouver des remplaçants adéquats.

### 4.3 Risques liés à la stratégie du Groupe

**Les initiatives marketing du Groupe pourraient ne pas réussir ou ne pas être rentables**

Le succès et la rentabilité du Groupe dépendent du trafic croissant sur ses sites Internet et ses applications mobiles, de la croissance du nombre de ses clients et de leur conversion en acheteurs réguliers sur sa plateforme et ce, pour un coût raisonnable. Le Groupe a réalisé et prévoit de continuer à réaliser des investissements importants pour l'acquisition de nouveaux visiteurs et leur conversion en acheteurs, y compris au moyen d'une stratégie marketing déployée dans de nombreux types de médias traditionnels.

Ces investissements incluent des dépenses importantes pour le marketing traditionnel, en particulier la publicité télévisée et la radio, qui pourrait néanmoins ne pas aboutir à l'acquisition de nouveaux clients dans des conditions de rentabilité satisfaisantes. Le Groupe effectue également beaucoup de marketing en ligne, tel que le marketing sur les moteurs de recherche, le marketing sur les réseaux sociaux et des partenariats avec des marques opérant sur Internet. Ces partenariats pourraient ne pas réussir à générer la quantité de trafic attendue et les visiteurs attirés sur la plateforme du Groupe par de telles campagnes pourraient ne pas effectuer le volume d'achats attendu.

En outre, le prix de ces initiatives marketing pourrait augmenter à l'avenir, notamment en raison de modifications des modèles économiques ou des médias utilisés. Le Groupe ne peut garantir que ses efforts de marketing lui permettront de développer la notoriété de sa marque, de favoriser la croissance du nombre de ses visiteurs ou d'augmenter ses ventes. Les ventes nettes générées par les nouveaux clients acquis grâce à ces démarches pourraient finalement ne pas couvrir le coût engagé pour les acquérir. Enfin, dans les marchés où le Groupe a atteint un certain niveau de pénétration tels que la France, l'acquisition de clients supplémentaires pourrait devenir plus difficile et plus coûteuse. Si les efforts de marketing du Groupe ne parvenaient pas à attirer un nombre suffisant de nouveaux visiteurs et à les convertir en acheteurs et ce, à un coût raisonnable, cela pourrait avoir un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

Le Groupe considère que l'acquisition de nombreux visiteurs résulte du bouche-à-oreille et de recommandations émanant de clients existants. Le Groupe doit veiller à ce que les clients existants demeurent satisfaits de ses services afin de continuer à faire l'objet de ces recommandations.

Si les efforts du Groupe pour satisfaire ses clients existants n'aboutissaient pas, il pourrait ne pas être en mesure d'acquérir de nouveaux clients en nombre suffisant pour continuer à développer ses activités ou pourrait être conduit à engager des dépenses marketing beaucoup plus importantes pour acquérir de nouveaux clients, afin d'être en ligne avec ses objectifs ou ses résultats passés.

Une diminution significative de la croissance du nombre de nouveaux clients ou du nombre de visites ou du temps passé sur les sites Internet et les applications mobiles du Groupe par les clients existants aurait un effet défavorable significatif sur l'activité, la situation financière et les résultats d'exploitation du Groupe.

#### **4.4 Risques réglementaires et juridiques**

##### 4.4.1 Risques liés à la réglementation et son évolution

#### **Des changements du traitement fiscal applicable aux sociétés exerçant leur activité dans le secteur du commerce électronique pourraient avoir un effet défavorable sur l'utilisation commerciale des sites Internet**

En raison de la nature mondiale d'Internet, différents États ou pays étrangers pourraient tenter d'imposer à l'activité du Groupe une réglementation supplémentaire ou nouvelle, ou de prélever des taxes ou impôts supplémentaires ou nouveaux sur les ventes, résultats ou activités du Groupe. Les autorités fiscales étudient actuellement à l'échelle mondiale le traitement fiscal adapté aux entreprises exerçant leur activité dans le commerce électronique. Des réglementations nouvelles ou des modifications des réglementations existantes pourraient assujettir le Groupe ou assujettir ses clients à des taxes additionnelles sur les ventes, le revenu ou à d'autres taxes. Le Groupe ne peut pas prévoir l'effet de telles initiatives. Des impôts nouveaux ou des modifications des règles régissant les impôts existants et, en particulier, les impôts sur les ventes, la taxe sur la valeur ajoutée et les taxes similaires pourraient augmenter le coût de l'activité de commerce électronique et baisser l'attractivité de la publicité et de la vente de produits sur Internet. Ils pourraient également engendrer des augmentations significatives des coûts internes nécessaires au traitement des données et à la collecte et au versement des impôts. Chacun de ces événements pourrait avoir un effet défavorable significatif sur les activités, la situation financière et les résultats du Groupe.

##### 4.4.2 Risques liés aux procédures et contentieux

Dans le cours normal de ses affaires, le Groupe peut être impliqué dans un certain nombre de procédures judiciaires, administratives, pénales ou arbitrales, notamment en matière de responsabilité civile, de propriété intellectuelle, fiscale ou industrielle. Dans le cadre de certaines de ces procédures, des réclamations pécuniaires d'un montant important pourraient être faites à l'encontre du Groupe et les provisions éventuelles correspondantes, que le Groupe serait amené à enregistrer dans ses comptes, pourraient se révéler insuffisantes.

Ainsi, à la connaissance du Groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage (y compris toute procédure dont le Groupe a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) qui pourrait selon l'estimation du Groupe avoir, ou aurait récemment eu, des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe.

##### 4.4.3 Risques liés à la propriété intellectuelle

#### **Le Groupe pourrait être accusé de violer les droits de propriété intellectuelle de tiers.**

L'industrie du commerce en ligne, de même que l'industrie de la mode en général, se caractérise par une défense rigoureuse des droits de propriété intellectuelle. Le Groupe pourrait faire l'objet de poursuites affirmant qu'il a violé, détourné ou porté atteinte aux droits de propriété intellectuelle et à la technologie de tiers, y compris du fait de l'affichage, de la publicité, de la distribution ou de la vente de produits fournis par des tiers ou de la vente des produits de ses marques propriétaires qui auraient prétendument porté atteinte aux droits de tiers, tels que des marques, des dessins et modèles ou des

droits d'auteur. Il pourrait aussi être exposé aux risques causés par de telles poursuites engagées à l'encontre de ses fournisseurs ou de ses prestataires de services externes. L'ensemble de ces poursuites pourraient porter sur les produits issus des marques propriétaires du Groupe offerts en magasins ou sur la marketplace, les produits issus des marques partenaires du Groupe commercialisés sur la marketplace mais aussi sur la technologie développée par le Groupe (y compris les services pour compte de tiers).

Le Groupe a pu faire face par le passé et continue de faire face à des accusations régulières pour contrefaçon de produits commercialisés sur sa marketplace. Ces poursuites pourraient soulever des problématiques juridiques complexes, entraîner des retards ou des perturbations et accaparer le personnel technique et la direction du Groupe. Le Groupe pourrait supporter des frais importants afin de se défendre contre ces allégations et ce, sans garantie de succès.

De nombreuses parties adverses potentielles ont la capacité de mobiliser des ressources considérablement plus importantes pour faire respecter leurs droits de propriété intellectuelle et se défendre face aux poursuites qui pourraient être engagées à leur encontre. De plus, à mesure que l'activité du Groupe s'étend et que le nombre de ses concurrents dans ses marchés augmente, les actions à son encontre pourraient augmenter tant en nombre qu'en importance. En cas de succès, le demandeur pourrait obtenir un jugement contre le Groupe le condamnant au paiement de dommages et intérêts importants ou l'empêchant d'exercer son activité comme il le faisait historiquement, ou comme il souhaiterait le faire à l'avenir. Le Groupe pourrait également être contraint de payer des redevances pour l'utilisation de la propriété intellectuelle dont il a besoin pour exercer son activité. Ces droits de propriété intellectuelle pourraient ne pas être disponibles ou ne pas l'être à des conditions commerciales acceptables. Dans ce cas, le Groupe pourrait être contraint de développer sa propre technologie, ce qui pourrait être coûteux et/ou ne pas aboutir.

#### **4.5 Risques financiers**

##### *Risque de liquidité*

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe ne soit pas en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie grâce à ses ressources disponibles.

Depuis sa création, le Groupe a financé sa croissance et ses investissements grâce aux flux d'exploitation dégagés par son activité et par des emprunts bancaires. Si, pour quelque raison que ce soit, la Société était dans l'incapacité de faire face à ses futures échéances de prêts, la Société ralentirait ses efforts de développement commercial sur de nouveaux marchés, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur ses activités, ses résultats, sa situation financière et ses perspectives.

Le Groupe disposait au 31 décembre 2024 d'un montant de trésorerie disponible de 15 331 milliers euros et d'un montant de fonds propres de 29 582 milliers euros.

La dette financière brute de la Société au 31 décembre 2024 était de 20 870 milliers d'euros. Tous les covenants étaient respectés au 31 décembre 2024 ou ont fait l'objet d'une lettre de dispense de la banque.

A la date du Rapport de gestion la Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances pour les 12 mois à venir.

## 5. FILIALES, PARTICIPATIONS ET SUCCURSALES DE LA SOCIETE

### 5.1 Prise de participations et prise de contrôle

Les filiales et les sociétés contrôlées par Spartoo, au 31 décembre 2024 sont présentées à la section 1.2.

Conformément aux dispositions aux articles L. 233-6, al. 1 et L. 247-1, I, 1° du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pris, au cours de l'exercice écoulé, aucune participation de plus du cinquième, du dixième, du vingtième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers dans le capital ou des droits de vote d'aucune société ayant son siège social sur le territoire de la République française ou n'a pris le contrôle d'une telle société.

### 5.2 Participations croisées et actions d'autocontrôle

La Société n'a réalisé aucune des opérations visées à l'article R. 233-19, al. 2 du Code de commerce.

### 5.3 Liste des succursales de la Société

La Société ne compte aucune succursale.

## 6. INFORMATIONS RELATIVES AU CAPITAL

### 6.1 Composition de l'actionariat - Participation des salariés

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations qui ont été portées à notre connaissance en application des dispositions des articles L. 233-7 et L. 233-12 du même Code, nous vous indiquons ci-dessous, l'identité des actionnaires possédant plus 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 33,33%, 50%, 66,66%, 90% et 95% du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales au 31 décembre 2024.

Dénomination du 1er Titulaire	Total actions	% / ACTIONS	VS	Voix	% / VOIX
FONDATEURS	2 013 122	11,044%	2 013 122	2 013 122	11,060%
HIGHLAND	2 867 401	15,731%	2 867 401	2 867 401	15,754%
ENDEAVOUR II LP	1 229 272	6,744%	1 229 272	1 229 272	6,754%
SOFINA	2 414 318	13,245%	2 414 318	2 414 318	13,264%
FIPS TECH GROWTH SECONDARY	945 026	5,184%	945 026	945 026	5,192%
DES HOLDINGS V	1 410 396	7,737%	1 410 396	1 410 396	7,749%
TROCADERO 2015 LP	1 035 909	5,683%	1 035 909	1 035 909	5,691%
SPARTOO AUTODETENTION NOMINATIF Flottant :	26 450	0,145%	0	0	0,000%
Public au nominatif	469 669	2,577%	469 669	469 669	2,580%
Public au porteur (hors auto détention)	5 816 525	31,910%	5 816 525	5 816 525	31,956%
TOTAL	18 228 088	100,00%	18 201 638	18 201 638	100,00%

À la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres actionnaires détenant directement ou indirectement, seul ou de concert, plus de 5 % du capital et des droits de vote.

## **6.2 Opérations effectuées par Spartoo sur ses propres actions**

### **6.2.1 Bilan annuel de la mise en œuvre du programme de rachat**

Conformément aux articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et aux dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2024 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à un programme de rachat d'actions. Cette délégation a une durée de 18 mois expirant le 2 novembre 2025.

Cette autorisation d'opérer sur les propres actions de la Société a été conférée aux fins de permettre :

- l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, conforme à la pratique de marché admise par l'AMF en matière de contrat de liquidité sur actions, et/ou
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou entreprises qui lui sont liées, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations dans les conditions et conformément aux dispositions prévues par la loi et les règlements en vigueur, et/ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ces filiales) liées à ces valeurs mobilières, dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur, et/ou
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, et/ou
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, sous réserve de l'adoption par l'assemblée générale extraordinaire de la 10ème résolution ci-dessous et dans les termes qui y sont indiqués, et/ou
- plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice écoulé, ce programme de rachat d'actions a été utilisé exclusivement dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec TP ICAP (EUROPE) SA, répondant à l'objectif d'animation de la liquidité de l'action de la Société par un prestataire de services d'investissement.

Conformément à l'article L. 225-11, alinéa 2, du Code de commerce, nous vous indiquons que la mise en œuvre du programme de rachat au cours de l'exercice écoulé a été réalisée selon les modalités suivantes :

- Nombre d'actions achetées : 610 009 au cours moyen unitaire de 0.45€ pour un montant total de 302 949 € ;
- Nombre d'actions vendues : 608 657, au cours moyen unitaire de 0.50 € pour un montant total de 302 637€ ; Finalité des programmes de rachat : contrat de liquidité ;

- Réallocation : néant ;
- Frais de négociation : néant ;
- Nombre d'actions détenues au nom de la Société au 31/12/2024 : 62 607 (soit 0.17% du capital social), d'une valeur nominale de 0.02 € chacune, pour une valeur globale évaluée à 25 928€, compte tenu du cours d'achat de 0.41 €.

#### 6.2.2 Description du programme de rachat

Nous vous indiquons que le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale annuelle mixte du 7 mai 2024 de renouveler, par anticipation, l'autorisation qui lui a été donnée par l'Assemblée générale du 7 mai 2024.

Cette nouvelle autorisation, annulerait et remplacerait pour la période restant à courir et les montants non utilisés, celle donnée au Conseil d'administration par l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2024 dans sa septième résolution.

Cette nouvelle autorisation, avec faculté de subdélégation, permettrait à la Société de racheter ses propres actions (dans la limite de 10% ou de 5%, selon les cas, du capital) en vue de poursuivre les finalités suivantes :

- l'animation et la liquidité des titres de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité à conclure avec un prestataire de services d'investissement indépendant, et/ou
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions, d'attribution d'actions gratuites, d'épargne salariale ou autres allocations d'actions aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et/ou des sociétés ou entreprises qui lui sont liées, ainsi que de réaliser toutes opérations de couverture afférentes à ces opérations, et/ou
- de remettre des actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, ainsi que de réaliser toute opération de couverture à raison des obligations de la Société (ou de l'une de ses filiales) liées à ces valeurs mobilières, et/ou
- l'achat d'actions pour conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, et/ou
- la réduction du capital par annulation de tout ou partie des titres ainsi rachetés, et/ou
- plus généralement, réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur.

Elle s'opèrerait aux principales conditions suivantes :

- la part maximum du capital : 10% du nombre total d'actions en une ou plusieurs fois ;
- le nombre maximal des titres : sur la base du capital social actuel de la Société, un nombre théorique de 1 822 809 actions représentant 10% du capital ;
- le prix maximum d'achat serait fixé à 10 €, soit un montant maximum potentiel alloué au programme de 18 228 090 €.

Etant précisé que ce nombre maximal d'actions et le prix maximum d'achat seraient, le cas échéant, ajustés en cas d'opérations affectant le capital social de Spartoo.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2024 de fixer à 18 mois à compter de l'Assemblée la durée de cette autorisation.

### **6.3 Evolution du titre Spartoo en bourse (Euronext Growth)**

La Société est cotée sur Euronext Growth, depuis le 7 juillet 2021, sous le code mnémonique ALSPT - FR00140043Y1.

Au titre de l'exercice 2024, 6.991.584 titres Spartoo ont été échangés ce qui permet d'obtenir un taux de rotation de capital d'environ 38.4%.

Introduit au cours de 6,53 € le 7 juillet 2021, le titre Spartoo a connu en 2024, un cours au plus haut de 0,690€ (contre 0.922 € en 2023) et au plus bas de 0,334€ (contre 0,33 € en 2023).

### **6.4 Etat récapitulatif des opérations réalisées par les mandataires sociaux et dirigeants et personnes avec lesquelles ils ont des liens personnels**

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, nous vous informons que des opérations ont été réalisées par des personnes mentionnées aux articles L. 621-18-2 et R. 621-43-1 du Code monétaire et financier telle que :

Personnes impliquées :	Nombres de titres acquis	Montant
Aymeric MOSER	12 377	5 269.65 €
Paul LORNE	8 630	3 797.20 €
Boris SARAGAGLIA	12 196	5 000 €

## **7. AUTRES INFORMATIONS**

### **7.1 Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et clients**

Les informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients à la clôture de l'exercice clos au 31 décembre 2024 figurent, conformément aux articles L.441-14 et D. 441-6 du Code de commerce, dans le tableau ci-dessous :

**Factures reçues et émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu**  
(Tableau prévu au I de l'article D. 441-4 du code de commerce)

	Factures <b>reçues</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures <b>émises</b> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranche de retard de paiement</b>												
Nbre de factures concernées	1 339					2 151	1 423 786					382
Montant total des factures concernées HT		2 224 946	278 192	218 896	673 156	3 395 190		521 135	-41 946	42 617	131 777	653 583
% du montant total des achats HT de l'exercice		2,4%	0,3%	0,2%	0,7%	3,7%						
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice								0,51%	-0,04%	0,04%	0,13%	0,63%
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nbre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal – article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours Délais légaux : 60 jours						Délais contractuels : 1 à 90 jours Délais légaux : 60 jours					

## 7.2 Prêts interentreprises

Nous vous informons que la Société n'a pas consenti de prêts mentionnés à l'article L. 511-6, 3 bis, al. 1 du Code monétaire et financier.

## 7.3 Contrôle des Commissaires aux comptes - Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de Commerce

Nous vous indiquons qu'aucune convention visée par l'article L 225-38 du Code de commerce n'a été conclue et/ou autorisée au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux comptes vont maintenant vous donner lecture de leur rapport sur les comptes annuels et de leur rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

**Rapport sur  
le Gouvernement  
d'entreprise**



# Rapport sur le Gouvernement d'entreprise

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, le Conseil d'administration a établi le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise qui rend compte :

- du choix fait de l'une des deux modalités d'exercice de la direction générale,
- de la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chaque mandataire social durant l'exercice,
- des conventions intervenues, directement ou par personne interposée, entre, d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société et, d'autre part, une autre société contrôlée par la première au sens de l'article L. 233-3, à l'exception des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales,
- des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital et de l'utilisation faite de ces délégations, telles que synthétisées dans un tableau récapitulatif.

La Société ayant fait le choix de se référer volontairement au Code de gouvernement d'entreprise Middlenext (le "Code Middlenext"), ce rapport inclut également les informations requises par les recommandations du Code Middlenext que la Société a décidé d'adopter.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 20 mars 2025. Ce rapport sera présenté à l'Assemblée générale annuelle devant statuer sur l'exercice clos le 31 décembre 2024.

## 1. ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE

### 1.1 Modalités d'exercice de la gouvernance

Conformément à l'article L. 225-51-1 du Code de commerce et aux dispositions statutaires de la Société, le Conseil d'administration est compétent pour choisir les modalités d'exercice de la Direction Générale.

Pour rappel, le Conseil d'administration de la Société a décidé lors de la réunion du 7 mai 2024 de ne pas dissocier les fonctions de Président du conseil d'administration et de directeur général de la Société et de confier les fonctions de Président Directeur Général à M. Boris Saragaglia.

Il a été considéré que cette option en faveur de l'unicité des fonctions de président et de directeur général constitue un facteur efficace de gouvernance, compte tenu de l'organisation du groupe Spartoo.

### 1.2 La Direction Générale

#### 1.2.1 Le Président Directeur Général

##### 1.2.1.1 Les fonctions et pouvoirs du Président Directeur Général

Conformément à l'article 14.1 des statuts de la Société, lorsque la Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration, les dispositions applicables au Directeur Général lui sont

applicables.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

En sa qualité de Président du Conseil d'administration, et conformément à l'article 11.2 des Statuts de la Société, Monsieur Boris Saragaglia organise et dirige également les travaux du Conseil d'administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

#### 1.2.1.2 Portait du Président Directeur Général

##### **Monsieur Boris Saragaglia**

Président Directeur Général de la Société

Né le : 15 janvier 1982 à La Tronche (38)

Nationalité : Française

Adresse : 16 rue Henri Barbusse, 38000 Grenoble

Diplômé de l'Ecole des Mines Telecom Atlantique et d'HEC Paris, Monsieur Boris Saragaglia a cofondé spartoo.com en 2006. Il est également à l'origine de la création, en 2000, du premier portail gratuit de soutien scolaire.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

##### **Mandats internes :**

Directeur Général de la Société Fashion and Fashion ;

Gérant de la Société Too Corner.

Gérant de la Société TOOSTORES R1

##### **Mandat externe :**

Président de la Société Baobab.

#### 1.2.2 Les Directeurs Généraux Délégués

##### 1.2.2.1 Les fonctions et pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués

Conformément à l'article 14.3 des statuts de la Société, le Conseil d'administration peut, sur proposition du Directeur Général, donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques d'assister le Directeur Général en qualité de Directeur Général Délégué. A cet effet, le Conseil d'administration fixe l'étendue et la durée des pouvoirs des Directeur Généraux Délégués.

Les portraits des deux Directeurs Généraux Délégués en poste sont dressés à la section 1.2.2.2 ci-dessous, ils disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et représenter la Société dans ses rapports avec les tiers. Il est rappelé que Monsieur Alain Piron, nommé Directeur Général Délégué le 10 juin 2024, a cessé ses fonctions le 20 décembre 2024. Son portrait figure également à la section 1.2.2.2.

### 1.2.2.2 Portraits des Directeurs Généraux Délégués

#### **Paul Lorne - Directeur Général Délégué et co-fondateur**

Paul Lorne est un ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale de Nantes et titulaire d'un master d'HEC Paris. Il est co-fondateur et directeur général délégué de la société Spartoo. Il a également accédé aux fonctions de gérant de la société Toopost, créée en 2006 et spécialisée dans l'activité d'affrètement et de transport logistique. Il a été nommé représentant permanent de spartoo auprès de la société Toobrand.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés :

**Mandat interne :**

Gérant de la Société TOOPOST.

**Mandat externe :**

Président de la Société LOXR.

#### **Aymeric Moser - Directeur Général Délégué et Directeur Marketing**

Aymeric Moser est diplômé de Montpellier Business School (anciennement ESC Montpellier). Il a débuté sa carrière en tant que Directeur de clientèle chez Advertising.com (groupe AOL), puis a rejoint Spartoo.com en 2008 en tant que responsable marketing. Il prend tour à tour les responsabilités des équipes Marketplace, communication, informatique, infographie et datascience, pour devenir directeur général délégué du groupe en 2022.

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant.

#### **Directeurs généraux délégués dont les mandats ont cessé au cours de l'exercice 2024 :**

#### **Alain Piron- Directeur Général Délégué**

Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés : Néant.

## 1.3 Le Conseil d'administration

### 1.3.1 Composition du Conseil d'administration

La composition du Conseil d'administration à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise est synthétisée dans le tableau figurant ci-après :

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
M. Boris Saraglia	Président Directeur Général	Nomination : Conseil d'administration du 17 juin 2021 (Président-Directeur Général)  Nomination : AG du 4 juin 2021 (administrateur)  Renouvellement : AG du 7 mai 2024 (administrateur)  Conseil d'administration du 7 mai 2024 (Président-Directeur Général)  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026	Masculin	42 ans	Française	Comité des risques (Président)	<b>En cours :</b>  <b>Mandats internes :</b>  Directeur Général de la Société Fashion and Fashion ;  Gérant de la société Toostores R1  Gérant de la Société Too Corner.  <b>Mandat externe :</b>  Président de la Société Baobab.  <b>Antérieurs :</b>  Néant.	Fondateur
M. Niels Court-Payen	Administrateur	Cooptation : Conseil d'administration du 17 juin 2021  Renouvellement :	Masculin	64ans	Française	Comité des nominations et des rémunérations	<b>En cours :</b>  Niels représente A Plus Finance pour une dizaine de PME.  Membre du Conseil de Surveillance de Claranor représentant APF	Expérience significative dans la finance d'entreprise

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
		AG du 7 mai 2024 (administrateur)  Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024					<p>Membre du Comité Stratégique K international (Kulker)  représentant APF  Président de SG Image – Sofica  Président de Imagellium 2024 – Sofica  Président du Conseil d'Administration de l'OPPCI Génération 2  Président du Conseil d'Administration de l'OPPCI Génération 3  Président du Conseil d'Administration de l'OPPCI Génération 4  Président du Conseil d'Administration de l'OPPCI Génération Education</p> <p><b>Antérieurs :</b>  Néant.</p>	
Sofina, représentée par M. Anthony Keusters	Administrateur	Nomination : AG du 4 juin 2021  Renouvellement :	Masculin	38 ans	Belge	Comité d'audit  Comité des risques	<p><b>En cours :</b>  <i><b>Administrateur indépendant des sociétés suivantes :</b></i>  Cleo ltd  Drylock Technologies  Lillydoo GmbH</p>	Expérience dans le domaine de l'investissement, des fusions acquisitions, de la finance d'entreprise et de la fiscalité

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
		AG du 7 mai 2024 (administrateur)  Échéance du mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025					Sofindev SparkX Sportainment Group  <b>Antérieurs :</b> Néant.	
BIN, représentée par Mme Béatrice Lafon	Administrateur indépendante	Cooptation : Conseil d'administration du 17 juin 2021  Renouvellement : AG du 7 mai 2024 (administrateur)  Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Féminin	64 ans	Française	Comité d'audit (Président)  Comité des nominations et des rémunérations	<b>En cours :</b> <b>Présidente du conseil d'administration des sociétés suivantes :</b> RHESA UK II Ltd, NIDO Holdco GP Ltd, Nido Holdco LP, Nido UK Holdco Ltd, Nido Holdco Jersey Ltd  <b>Administratrice indépendante des sociétés suivantes :</b> RHESA UK II Ltd, NIDO Holdco GP Ltd, Nido Holdco LP, Nido UK Holdco Ltd, Nido Holdco Jersey Ltd  <b>Autres :</b> Membre fondateur du Leadership Council de CausaLens  <b>Antérieurs :</b> Administratrice de Orsay Gmbh, Pimberly Ltd, Fashion Artists Ltd, Maison Lafon Ltd, Pizza Express group	Expérience significative dans les domaines de l'achat et du merchandising, de la stratégie et du développement

Prénom-Nom ou dénomination sociale	Mandat social dans la Société	Durée du mandat	Sexe	Âge	Nationalité	Membre d'un comité statutaire	Mandats ou fonctions exercées dans d'autres sociétés	Compétence
							Plc, Penca Group, Celine Jersey Topco Ltd, Oosterdam, Happychic SA, SuperDry Plc.  Présidente du conseil d'administration de T M Lewin, Wave Direct Ltd, Handbag Clinic Ltd, CROSSTOWN Dough Ltd, Comptoir Group Plc.	
Mme Sylvie Colin	Administrateur indépendante	Cooptation : Conseil d'administration du 17 juin 2021  Renouvellement : AG du 7 mai 2024 (administrateur)  Echéance du mandat : AG statuant du les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024	Féminin	59ans	Française	Comité d'audit  Comité des nominations et des rémunérations (Président)  Comité des risques	<b>En cours :</b>  Membre du Comité Stratégique de Bimba y Lola (Vigo, Espagne)  . <b>Antérieurs :</b>  Membre du Conseil de Surveillance de Carré Blanc  Directrice Générale de KENZO MODE	Expérience dans le secteur du Retail

### 1.3.2 Portraits des membres du Conseil d'administration

#### **Monsieur Boris Saragaglia, Président Directeur Général**

Se référer à la section 1.2.1.2 du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise.

#### **Monsieur Niels Court-Payen, administrateur**

Niels dispose de plus de trente ans d'expérience dans l'univers du Private Equity. Avant de fonder la société de gestion A Plus Finance en 1998, il a travaillé une quinzaine d'années pour le groupe Paribas. Au sein des équipes de Paribas Affaires Industrielles (PAI), Niels a été successivement Responsable d'opérations transnationales, Responsable d'investissements dans le secteur des Médias et chargé de montages MBO - LBO pour des PME en France.

Depuis 1998, Niels est le président fondateur d'A plus Finance dont le total des actifs sous gestion atteint désormais 1.200 M€. Homme clé des fonds de Private Equity, il a notamment créé des fonds de capital-transmission dédiés aux PME et développé un portefeuille de plus de 40 participations en Private Equity.

#### **Sofina, représentée par Monsieur Anthony Keusters, administrateur**

Monsieur Anthony Keusters est titulaire d'un Master en droit et d'un Master en fiscalité. Il a également fait des études dans le domaine de la finance. Il a commencé sa carrière en qualité de fiscaliste chez Deloitte. Par la suite il a rejoint Sofina en qualité de Juriste Fiscaliste et désormais membre de l'équipe dédiée aux investissements.

#### **BIN, représentée par Madame Béatrice Lafon, administratrice indépendante**

Forte d'une expérience de plus de 40 ans dans le secteur de la vente au détail en Europe et aux États-Unis, Béatrice a exercé les fonctions de directrice générale de grands groupes au Royaume-Uni, en Europe et aux États-Unis pendant presque 20 ans.

Béatrice occupe depuis 2016 les fonctions de Présidente ou administratrice indépendante dans diverses sociétés et assiste en qualité de coach d'entreprise, les créateurs et /ou propriétaires d'entreprise dans le développement de leur activité.

### **Madame Sylvie Colin, administratrice indépendante**

Diplômée d'une Licence de Langues à la Sorbonne en 1985 et de l'école de commerce ESCEM Tours, en 1988, Sylvie a accompagné la croissance de nombreuses marques de mode, plus spécifiquement dans l'univers du Retail, sur des positionnements différents.

Tout d'abord, pendant 10 ans, dans des fonctions de Direction de Collection au sein du groupe ETAM, elle a intégré en 2001 le groupe CHANTELE dans une mission de Direction Produit et Communication. Elle a ensuite successivement pris en charge la Direction Générale des marques CAROLL entre 2007 et 2014, MAJE de 2014 à 2017 et a rejoint le groupe LVMH en tant que Directrice Générale de la Maison Kenzo, de mi 2017 à fin 2021. Elle a siégé au Conseil de Surveillance de Carré Blanc, pendant 5 ans et est administratrice indépendante de Spartoo depuis juillet 2021.

#### 1.3.3 Administrateurs indépendants

La Société dispose de 2 administrateurs indépendants, Madame Sylvie Colin et la société BIN représentée par Madame Béatrice Lafon, soit 40 % du nombre total d'administrateurs. Le Conseil d'administration considère en effet que ces dernières répondent depuis leurs nominations respectives à la recommandation n° 3 du Code Middlednext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe ;
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier,...) ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif;
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

#### 1.3.4 Représentation équilibrée entre hommes et femmes

A la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, dont deux femmes, Béatrice Lafon (en sa qualité de représentante permanente de la société BIN), et Sylvie Colin, soit 40% des administrateurs.

La Société respecte les règles de représentativité homme/femme au Conseil d'administration.

### 1.3.5 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses comités au cours de l'exercice écoulé

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Conseil d'administration de la Société et chacun de ses comités se sont réunis aux jours et mois listés ci-après.

Date de réunion	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Taux de participation
<b>Conseil d'administration</b>		
1 février 2024	5/5	100%
14 mars 2024	5/5	100%
7 mai 2024	3/5	60 %
23 mai 2024	5/5	100%
19 septembre 2024	5/5	100%
26 septembre 2024	5/5	100%
28 novembre 2024	5/5	100%
20 décembre 2024	5/5	100%
<b>Comité d'audit</b>		
14 mars 2024	3/3	100 %
26 septembre 2024	3/3	100 %
<b>Comité des nominations et des rémunérations</b>		
8 février 2024	3/3	100 %
<b>Comité des risques</b>		
14 mars 2024	3/3	100 %

Lors de la réunion du Conseil d'administration du 14 mars 2024, les administrateurs ont été invités, conformément aux recommandations du Code Middlednext, à se prononcer sur le fonctionnement du Conseil et de ses comités, ainsi que sur la préparation de ses travaux.

### 1.4 Conflits d'intérêts au niveau du Conseil d'administration et la Direction Générale

Comme recommandé par le Code Middlednext, le Conseil d'administration veille à mettre en place une procédure annuelle de révélation et de suivi des conflits d'intérêts. Ainsi, conformément à l'article IV - Obligations de révélation du Règlement intérieur du Conseil d'administration :

"Chaque membre du Conseil a l'obligation de déclarer au Conseil :

- *dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêt entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente ;*
- *dans le mois suivant la clôture de l'exercice, dès lors qu'il est versé, dû ou à la charge d'une société contrôlée par la Société ou d'une société contrôlant celle-ci :*
  - *toute rémunération et avantage de toute nature, y compris sous forme d'attribution de titres de capital ou de créances, de titres donnant accès au capital ou d'options, versés ou restant à verser au titre de l'exercice clos,*
  - *le cas échéant, en distinguant les éléments fixes, variables et exceptionnels les composant ainsi que les critères en application desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis ;*
- *tout avantage de toute nature correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, que ces avantages résultent ou non d'un contrat de travail ;*
- *tout régime de retraite supplémentaire souscrit par la Société à son profit ;*
- *tout mandat et fonction exercés dans toute société durant l'exercice ;*
- *au titre des cinq dernières années, tout mandat exercé en dehors du groupe contrôlé par la Société, toute condamnation pour fraude, toute incrimination et/ou sanction officielle et, notamment, tout empêchement d'agir en qualité de membre d'un organe de direction ou de surveillance d'un émetteur ; et*
- *toutes les données nécessaires à l'établissement par la Société de liste d'initiés."*

A la connaissance de la Société, il n'existe pas, à la date du présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, de conflits d'intérêts potentiels entre (i) la Société et les membres du Conseil d'administration et de la Direction Générale, et (ii) les prestataires sollicités par les instances dirigeantes dans la préparation des décisions stratégiques et la direction générale de la Société.

### **1.5 Obligation de conservation relative aux attributions gratuites d'actions**

Conformément à l'article L. 225-197-1, II., alinéa 4, du Code de commerce, les actions gratuites attribuées aux mandataires sociaux sont soumises à une obligation de conservation au nominatif, pendant la durée de leur mandat, d'au moins 10% des actions attribuées gratuitement.

## **2. DECLARATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE**

A la suite de l'admission aux négociations de ses actions sur Euronext Growth, la Société met en œuvre des principes de gouvernance conformes aux recommandations du Code Middenext qu'elle a

adoptées, dans la mesure notamment où ces recommandations sont compatibles avec l'organisation, la taille, les moyens et la structure actionnariale de la Société.

Le Code Middlednext peut être consulté sur le site internet de Middlednext ([www.middlednext.com](http://www.middlednext.com)).

Le Conseil d'administration du 20 mars 2024 a pris connaissance des recommandations et des éléments présentés dans la rubrique "Points de vigilance" du Code Middlednext.

Le tableau ci-dessous détaille l'avancement des réflexions de la Société quant à l'application des principes du Code Middlednext :

- la Société estime être en conformité avec les recommandations du code Middlednext figurant dans le tableau sous la rubrique "Adoptée" ;
- pour les points R5 et R8, la Société mènera une réflexion sur ces sujets lorsque ceux-ci se présenteront à elle.

Recommandations du code Middlednext	Adoptée	Non Adoptée
R 1 : Déontologie des membres du conseil	X	
R 2 : Conflits d'intérêts	X	
R 3 : Composition du conseil – Présence de membres indépendants au sein du conseil	X	
R 4 : Information des membres du conseil	X	
R 5 : Formation des membres du conseil		X
R 6 : Organisation des réunions du conseil et des comités	X	
R 7 : Mise en place de comités	X	
R 8 : Mise en place d'un comité spécialisé sur la responsabilité sociale/sociétale et environnementale des entreprises (RSE)		X
R 9 : Mise en place d'un règlement intérieur du conseil	X	
R 10 : Choix de chaque administrateur	X	
R 11 : Durée des mandats des membres du conseil	X	
R 12 : Rémunération de l'administrateur	X	
R 13 : Mise en place d'une évaluation des travaux du conseil	X	
R 14 : Relation avec les « actionnaires » <sup>1</sup>	X	
R 15 : Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise		X
R 16 : Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	X	
R 17 : Préparation de la succession des « dirigeants »	X	
R 18 : Cumul contrat de travail et mandat social <sup>2</sup>	X	
R 19 : Indemnités de départ	X	
R 20 : Régimes de retraite supplémentaires <sup>3</sup>	X	
R 21 : Stock-options et attribution gratuite d'actions	X	
R 22 : Revue des points de vigilance	X	

<sup>1</sup> Aucune assemblée générale ne s'est tenue depuis l'introduction en bourse de la Société, cette recommandation n'a donc pas lieu à s'appliquer au titre de l'exercice 2021.

<sup>2</sup> Outre leurs mandats sociaux, Monsieur SARAGAGLIA et Messieurs Lorne et Moser disposent d'un contrat de travail. En raison de ses fonctions de Président-Directeur général, le contrat de travail de Monsieur SARAGAGLIA est toutefois suspendu.].

<sup>3</sup> La Société n'a pas mis en place, au bénéfice des mandataires dirigeants, de régimes de retraites supplémentaires à prestations définies.

**3. CONVENTIONS INTERVENUES, DIRECTEMENT OU PAR PERSONNE INTERPOSEE,  
ENTRE UN MANDATAIRE SOCIAL OU UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE  
FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPERIEURE A 10% ET UNE SOCIETE CONTROLEE  
PAR LA SOCIETE AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-3 DU CODE DE COMMERCE**

Néant

**4. TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL**

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 3 mai 2022	Utilisation de la délégation
14 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2022	Autorisation à donner au Conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 du Code de commerce.	1.070.000 actions ordinaires dans la limite de 5% du capital social à la date de la décision de leur attribution par le Conseil d'administration	38 mois	Attribution gratuite de 812.390 actions ordinaires décidée par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 13 juillet 2022

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 3 mai 2023	Utilisation de la délégation
9 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-132 à L. 225-134, L. 22-10-49, L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 182.280 euros  Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Néant
10 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à une émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par voie d'offre au public à l'exclusion d'offres visées au 1° de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants du Code de commerce, et notamment des articles L. 225-129-2, L. 225-135, et L. 225-136, et aux dispositions des articles L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 36.364 euros  Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Néant

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 3 mai 2023	Utilisation de la délégation
11 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet de procéder, en une ou plusieurs fois, à une augmentation de capital, par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société et/ou à une émission de valeurs mobilière donnant droit à l'attribution de titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public visée au paragraphe 1° de l'article L. 411 -2 du Code monétaire et financier, conformément aux dispositions des articles L.225-129 et suivants, L. 225-135, L. 225-136 et L. 228-91 et suivants du Code de commerce.	Augmentation de capital : 36.364 euros plafond commun à celui fixé au titre de la 10 <sup>ème</sup> résolution et s'impute sur ce dernier  Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	26 mois	Néant
13 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes, conformément aux dispositions des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce.	Augmentation de capital : 50.000 euros	26 mois	Néant
14 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023	Fixation des limites des montants des augmentations de capital autorisées en cas d'usage par le Conseil d'administration de la Société des délégations ou autorisations prévues aux résolutions 9 à 12.	Augmentation de capital : 182.280 euros  Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	N/A	Néant

Référence de la résolution	Nature de la délégation	Montant nominal maximal autorisé	Durée de validité à compter du 7 mai 2024	Utilisation de la délégation
15 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2024	Délégation de compétence au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital, en une ou plusieurs fois, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes	Augmentation de capital : 36.364 euros plafond commun à celui fixé au titre de la 10 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023 et s'impute sur ce dernier  Titres de créances donnant accès à du capital à émettre : 125.000.000 euros	18 mois	Néant
16 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2024	Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription	15% de l'émission initiale  Applicable aux 9 <sup>ème</sup> , 10 <sup>ème</sup> , et 11 <sup>ème</sup> résolutions de l'Assemblée générale mixte du 3 mai 2023 et à la 15 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2024	18 mois	Néant
17 <sup>ème</sup> résolution de l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2024	Délégation au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ces derniers	Augmentation de capital : 3% du capital social	18 mois	Néant

# Etats financiers consolidés au 31 décembre 2024



**SPARTOO S.A.**

**16, rue Henri Barbusse**

**38100 GRENOBLE**

**\*\*\*\*\***

**ETATS FINANCIERS  
CONSOLIDÉS  
AU 31 DÉCEMBRE 2024**

# Sommaire

Compte de résultat consolidé .....	3
Bilan consolidé .....	4
Tableau des flux de trésorerie .....	5
Tableau de variation de capitaux propres consolidés .....	6
Notes annexes aux états financiers consolidés .....	6
<a href="#">1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice</a> .....	62
<a href="#">2. Principales méthodes comptables</a> .....	62
<a href="#">3. Regroupement d'entreprises</a> .....	67
<a href="#">4. Chiffre d'affaires</a> .....	69
<a href="#">5. Information sectorielle</a> .....	69
<a href="#">6. Achats consommés</a> .....	70
<a href="#">7. Autres produits d'exploitation</a> .....	70
<a href="#">8. Autres charges externes</a> .....	70
<a href="#">9. Charges de personnel</a> .....	70
<a href="#">10. Dotations aux amortissements et aux provisions</a> .....	70
<a href="#">11. Résultat financier</a> .....	71
<a href="#">12. Résultat exceptionnel</a> .....	71
<a href="#">13. Impôt sur les bénéfices et impôt différé</a> .....	72
<a href="#">14. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition</a> .....	73
<a href="#">15. Immobilisations corporelles</a> .....	74
<a href="#">16. Immobilisations financières</a> .....	74
<a href="#">17. Stocks</a> .....	75
<a href="#">18. Créances clients</a> .....	75
<a href="#">19. Autres créances et comptes de régularisation</a> .....	76
<a href="#">20. Disponibilités</a> .....	76
<a href="#">21. Capitaux propres</a> .....	76
<a href="#">22. Provisions</a> .....	78
<a href="#">23. Emprunts et dettes financières</a> .....	78
<a href="#">24. Dettes fournisseurs</a> .....	79
<a href="#">25. Autres dettes et comptes de régularisation</a> .....	79
<a href="#">26. Informations relatives au tableau des flux de trésorerie</a> .....	80
<a href="#">27. Effectif</a> .....	80
<a href="#">28. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants</a> .....	80
<a href="#">29. Transactions avec les parties liées</a> .....	81
<a href="#">30. Honoraires des commissaires aux comptes</a> .....	81
<a href="#">31. Engagements hors bilan</a> .....	81
<a href="#">32. Evénements postérieurs à la clôture</a> .....	81
<a href="#">33. Sociétés consolidées</a> .....	81

## Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
		2024	2023
Chiffre d'affaires	4 - 5	130 463	142 917
Achats consommés	6	(64 085)	(68 900)
<b>Marge brute</b>		<b>66 379</b>	<b>74 018</b>
Autres produits d'exploitation	7	6 537	4 786
Autres charges d'exploitation	8	(50 233)	(56 629)
Charges de personnel	9	(14 914)	(15 923)
Impôts et taxes		(556)	(716)
Dotations aux amortissements et provisions	10	(7 648)	(6 330)
Résultat d'exploitation avant dépréciation de l'écart d'acquisition		<b>(435)</b>	<b>(794)</b>
Dépréciation de l'écart d'acquisition		-	-
<b>Résultat d'exploitation après dépréciation de l'écart d'acquisition</b>		<b>(435)</b>	<b>(794)</b>
Produits financiers		486	176
Charges financières		(802)	(658)
<b>Résultat financier</b>	11	<b>(316)</b>	<b>(483)</b>
Produits exceptionnels		1 583	715
Charges exceptionnelles		(3 082)	(1 921)
<b>Résultat exceptionnel</b>	12	<b>(1 499)</b>	<b>(1 206)</b>
<b>Résultat des entreprises intégrées avant impôt</b>		<b>(2 250)</b>	<b>(2 482)</b>
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	13	473	612
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(1 777)</b>	<b>(1 870)</b>
Résultat net de l'entreprise déconsolidée	3	(558)	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(2 334)</b>	<b>(1 870)</b>
<b>Dont :</b>			
Résultat net - part du Groupe		(2 334)	(1 870)
Résultat net - part des minoritaires		-	-
Résultat par action (en euros)		(0,13)	(0,10)
Résultat dilué par action (en euros)		(0,13)	(0,10)

*Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

## Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	Au 31 déc. 2024	Au 31 déc. 2023
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	<b>14</b>	4 880	4 921
<i>Dont écarts d'acquisition</i>		3 719	3 719
Immobilisations corporelles	<b>15</b>	5 060	6 731
Immobilières financières	<b>16</b>	447	558
<b>Actif immobilisé</b>		<b>10 388</b>	<b>12 210</b>
Stocks et encours	<b>17</b>	48 756	53 583
Créances clients	<b>18</b>	6 410	6 707
Autres créances et comptes de régularisation	<b>19</b>	8 129	8 500
Disponibilités	<b>20</b>	15 331	14 267
<b>Actif circulant</b>		<b>78 627</b>	<b>83 057</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>89 015</b>	<b>95 266</b>
<b>PASSIF</b>			
		Au 31 déc. 2024	Au 31 déc. 2023
<b>Capitaux propres</b>	<b>21</b>		
Capital		367	365
Prime d'émission		61 656	61 658
Réserves et résultat consolidés		(32 265)	(29 920)
Autres		(176)	25
<b>Total des capitaux propres part groupe</b>		<b>29 582</b>	<b>32 128</b>
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>29 582</b>	<b>32 128</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>22</b>	<b>1 708</b>	<b>1 193</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes financières	<b>23</b>	20 870	25 994
Dettes fournisseurs	<b>24</b>	20 285	19 208
Autres dettes et comptes de régularisation	<b>25</b>	16 570	16 744
<b>Total des dettes</b>		<b>57 724</b>	<b>61 946</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>89 015</b>	<b>95 266</b>

*Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

## Tableau des flux de trésorerie

		<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
		2024	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
	Résultat net de l'ensemble consolidé	(2 334)	(1 870)
	Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
	- Amortissements et provisions	26 3 721	3 117
	- Variation des impôts différés	13 (18)	(620)
	- Elimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie	12 (38)	(26)
	- Elimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie liés à la sortie de périmètre	26 (402)	-
	- Elimination du résultat de cession d'immobilisations	12 106	93
	<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	1 036	695
	Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		
	- Stocks et encours	17 4 059	3 746
	- Clients et comptes rattachés	18 122	924
	- Autres créances	19 353	3 064
	- Fournisseurs et comptes rattachés	24 1 161	(5 995)
	- Autres dettes	25 (98)	2 016
	- Créances et dettes d'impôt courant	19 (65)	95
	<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>6 567</b>	<b>4 545</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
	Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	26 (451)	(1 364)
	Cessions d'immobilisations	12 44	53
	Flux de trésorerie de la période et solde de clôture de TOOAL	3 (152)	-
	Compte-courant apporté à TOOAL au cours de la période	365	
	Variation des autres immobilisations financières	37	(5)
	<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>(158)</b>	<b>(1 316)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
	Augmentation d'emprunts	23 1 280	8 000
	Remboursement d'emprunts	23 (6 393)	(6 367)
	(Achat) / Vente d'actions propres	0	(1)
	Augmentation des subventions d'investissement	27	31
	Variation nette des autres dettes financières	(12)	54
	<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>	<b>(5 098)</b>	<b>1 716</b>
	<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>1 312</b>	<b>4 945</b>
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	14 267	9 421
	Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation	(248)	(100)
	<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>15 330</b>	<b>14 267</b>
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	20 15 331	14 267
	Découverts bancaires	23 (1)	(0)
	<b>Trésorerie nette à la clôture</b>	<b>15 330</b>	<b>14 267</b>

*Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Actions propres	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2023 .....	18 228 088	365	61 658	(28 057)	452	(341)	34 076
(Achat) / Vente d'actions propres .....	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Variation de la réserve de conversion ...	-	-	-	-	(84)	-	(84)
Variation subventions d'invest. ....	-	-	-	6	-	-	6
Résultat de l'exercice 2023 .....	-	-	-	(1 870)	-	-	(1 870)
<b>Au 31 décembre 2023 .....</b>	<b>18 228 088</b>	<b>365</b>	<b>61 658</b>	<b>(29 920)</b>	<b>367</b>	<b>(342)</b>	<b>32 128</b>
Augmentation de capital .....	99 875	2	(2)	-	-	-	-
(Achat) / Vente d'actions propres .....	-	-	-	-	-	0	0
Variation de la réserve de conversion ...	-	-	-	-	(201)	-	(201)
Variation subventions d'invest. ....	-	-	-	(10)	-	-	(10)
Résultat de l'exercice 2024 .....	-	-	-	(2 334)	-	-	(2 334)
<b>Au 31 décembre 2024 .....</b>	<b>18 327 963</b>	<b>367</b>	<b>61 656</b>	<b>(32 265)</b>	<b>166</b>	<b>(342)</b>	<b>29 582</b>

## Notes annexes aux états financiers consolidés

### 1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

#### Informations générales

L'activité du Groupe s'exerce dans la fabrication, l'achat et la vente de chaussures, d'articles de maroquinerie, de prêt-à-porter et d'autres accessoires dans l'univers de la mode.

Le Groupe a développé sa plateforme de e-commerce sur laquelle il propose à des clients une large offre, plus de 10 000 marques, vendues directement, modèle achat-revente, ou vendues par des marchands partenaires, activité de place de marché (« *market place* »). Il réalise également des ventes en magasins (plus de trente points de vente à décembre 2024), ainsi que des ventes à des détaillants.

Le Groupe a mis au point une offre de services complémentaires pour les professionnels, e-commerçants ou détaillants, s'appuyant notamment sur sa plateforme technologique développée en interne. Elle propose notamment des solutions de transport, de logistique et d'accompagnement de e-commerçants souhaitant se développer et de magasins désirant se digitaliser.

Le Groupe exerce son activité en France et à l'international.

Spartoo est domiciliée en France. Son siège social est situé 16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE.

#### Faits significatifs de l'exercice

Au cours de l'année 2024, le Groupe s'est concentré sur la consolidation de ses activités.

Le Groupe a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de sa filiale TOOAL, qui distribuait la marque Aldo, prononcée le 3 décembre 2024, entraînant la fermeture de 3 magasins en propre et de 5 corners. La perte de contrôle a été fixée au 30 novembre 2024. Le traitement de la déconsolidation et la contribution de TOOAL dans les comptes consolidés sont détaillés dans la note 3.

Le Groupe comprend SPARTOO S.A. et ses filiales (« le Groupe » ou « SPARTOO »). Les états financiers consolidés couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 et comprennent les comptes de cette société et de ses filiales sur une période de 12 mois. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 mars 2025.

### 2. Principales méthodes comptables

#### 2.1. Base de préparation des comptes

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

## 2.2. Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euro le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en euros et arrondis ensuite au millier d'euro le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

## 2.3. Méthodes de consolidation et de conversion

### Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et la politique opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote attachés aux actions détenues par l'entreprise consolidante et par toutes les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive, sont pris en considération.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable cesse.

### Transactions réciproques

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions réciproques sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

### Transactions en monnaie étrangère

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Spartoo et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

### Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation en euro selon les modalités suivantes :

- Les actifs et les passifs sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la clôture,
- Les charges et produits sont convertis en euro en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion.

## 2.4. Traitement des acquisitions

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiés sont évalués à leur juste valeur.

L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition nets d'impôt, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit dans l'actif immobilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». S'il est négatif, il est inscrit dans une rubrique spécifique du passif.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation, limitée ou non.

La Direction Générale a jugé que les écarts d'acquisition du Groupe, affectés à Spartoo UK, à Fashion & Fashion et la société Lysera n'avaient pas de fin de vie identifiée, dès lors que ces sociétés exerçaient une activité dans un écosystème comparable à Spartoo. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il apparaît, lors d'un test de dépréciation, que la valeur actuelle du groupe d'actifs auxquels l'écart d'acquisition est affecté (en général une filiale) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour le montant de cette différence. La valeur actuelle est notamment appréciée à partir de la valorisation de sociétés exprimée en multiple de chiffre d'affaires et de transactions comparables.

Conformément à l'article 231-10 du Règl. ANC n°2020-01, l'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur peut être modifiée avant la fin de la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à la date d'acquisition, lorsque surviennent de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier les valeurs d'entrée.

Au cas où un complément de prix doit être versé en fonction de réalisations futures, il est évalué dès l'acquisition avec les éléments prévisionnels dont dispose la société. S'il dépasse l'évaluation initiale, la différence est constatée en écart d'acquisition.

## 2.5. Autres immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, comprennent essentiellement des droits au bail, ainsi que des logiciels, évalués à leur coût d'acquisition et des dépenses de construction de la plateforme technologique, qui sont amortis sur une durée de 3 ans.

L'activation de la production immobilisée concernant la plateforme technologique répond aux six critères énoncés par l'art. 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 en l'occurrence (i) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de la plateforme technologique en vue de sa mise en service, (ii) l'intention de l'achever et de l'utiliser, (iii) la capacité à l'utiliser, (iv) la façon dont cette plateforme générera des avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la Société de revoir sans cesse la configuration de sa plateforme technologique pour répondre au mieux aux attentes de ses clients et pour poursuivre la croissance de son activité, (v) la disponibilité de ressources, tant techniques que financières, appropriées pour achever son développement et l'utiliser et (vi) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à cette plateforme technologique, à savoir le coût des prestations réalisées par des fournisseurs, ainsi que la valorisation des temps passés par les salariés.

## 2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées initialement à leur coût d'acquisition et n'ont subi aucune réévaluation.

Aucun composant n'a été relevé au sein des sociétés composant le périmètre de consolidation.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- Agencements et aménagements 3 à 12 ans
- Divers matériels 2 à 7 ans

La valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant, dès lors qu'elle est significative.

Un contrat de location-financement est un contrat qui a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition constituent des contrats de location simple.

Le Groupe comptabilise en consolidation les contrats de location-financement selon la méthode prévue par le Règlement ANC n°2020-01 à savoir :

- au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Dans le cadre des opérations de cession-bail, le bail est considéré comme une location-financement lorsque le cédant conserve les risques et avantages résultant du bien loué et dans ce cas aucune cession n'est réputée avoir eu lieu en consolidation.

Le bail consécutif à l'opération de cession-bail réalisée par le Groupe est considéré comme une location financement et présenté dans les comptes consolidés selon la méthode mentionnée ci-dessus.

## **2.7. Immobilisations financières**

Les titres de participation de sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **2.8. Stocks**

Les stocks de marchandises et de matières premières sont évalués au prix d'achat net selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Les produits et les encours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous les coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks de matières premières sont dépréciés sur la base des perspectives d'utilisation : la Société évalue les stocks de matières premières devenus obsolètes ou excédentaires et les déprécie par différence entre le prix d'achat et la valeur de réalisation nette.

Les stocks de marchandises et de produits finis sont dépréciés selon l'ancienneté des produits : un taux de dépréciation est calculé par saison et par produit, sur la base des données réelles historiques.

## **2.9. Créances clients et autres créances**

Les créances clients et autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les clients professionnels font l'objet d'analyses individuelles et sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances sur les clients particuliers sont dépréciées selon leur ancienneté et selon un taux de dépréciation calculé sur la base des données réelles historiques.

## **2.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **2.11. Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

### Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

### Provision pour engagements de retraite

La provision pour les engagements de retraite est constatée dans les comptes consolidés et fait l'objet d'un ajustement annuel.

Cette provision retient les critères suivants : l'âge, l'ancienneté à la date de la clôture de l'exercice et la probabilité d'ancienneté à l'âge de la retraite, les droits acquis résultant de la convention collective calculés sur la base du salaire mensuel moyen et des dispositions de la loi Fillon.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021.

A fin 2024, les paramètres retenus sont les suivants :

4. âge de départ en retraite de 60 à 67 ans à l'initiative du salarié, afin d'intégrer les dispositions de la loi portant réforme des retraites (LFRSS pour 2023 publiée le 15 avril 2023)
5. taux d'actualisation : 3,35% correspondant au taux IBOXX Corporates AA (3,20% en 2023)
6. taux de revalorisation des salaires : 1,50% (1,50% en 2023)
7. table de mortalité : INSEE 2024

Le calcul de l'engagement tient compte des charges sociales.

## **2.12. Emprunts et dettes financières**

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisées à la valeur de remboursement.

## **2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

### Modèle achat-revente sur la plateforme de e-commerce, ventes en magasins et aux détaillants

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de marchandises est reconnu au moment de la livraison des produits.

### Modèle place de marché

Le Groupe met à disposition de marchands sa plateforme e-commerce, anime les ventes et gère la relation avec les clients - encaissement et service client -, mais n'assure pas la livraison des produits qui partent de l'entrepôt du marchand. Le Groupe agissant en tant qu'agent, le chiffre d'affaires généré correspond à la commission qu'il perçoit à ce titre.

### Services aux tiers

Le chiffre d'affaires généré par les prestations de services est reconnu à l'achèvement de la prestation.

## **2.14. Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'écart d'acquisition non déductible fiscalement, ne donne pas lieu à la constatation d'impôt différé. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

## **2.15. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

## **2.16. Résultats par action**

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué par ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action après dilution prend en compte la conversion de l'ensemble des bons de souscription en circulation.

L'effet sur le résultat dilué par action des options donnant droit à la souscription d'actions est calculé selon la méthode du placement théorique des fonds.

Si le résultat de l'exercice est une perte, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, conformément à l'avis OEC n°27 §3.

## **2.17. Estimations et jugements comptables déterminants**

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition, les autres actifs incorporels et les provisions pour risques et charges. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent en fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

## **3. Regroupement d'entreprises**

Le Groupe a estimé qu'à compter du 30 novembre 2024, il n'exerçait plus aucun contrôle sur la société TOOAL, en raison des restrictions sévères liées à sa mise en liquidation judiciaire et jugées durables, remettant en cause substantiellement le contrôle exercé sur cette entreprise, ce qui a conduit à la déconsolider à cette date.

Le Groupe a choisi de présenter le résultat des 11 mois de l'année 2024 jusqu'à la perte de contrôle sur une ligne séparée du compte de résultat pour faciliter la comparaison avec les exercices ultérieurs, par dérogation au principe de consolidation jusqu'à la date de sortie effective.

Ainsi, le résultat des 11 premiers mois de 2024 est constaté sur une ligne séparée du compte de résultat et sa contribution, évaluée comme si la société TOOAL était consolidée par intégration globale, autrement dit après élimination des charges et produits réciproques avec les autres sociétés du Groupe, est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>du 1er janvier au 30 nov. 2024</b>
Chiffre d'affaires	1 070
Achats consommés	(589)
<b>Marge brute</b>	<b>481</b>
Autres produits d'exploitation	41
Autres charges d'exploitation	(760)
Charges de personnel	(230)
Impôts et taxes	(3)
Dotations aux amortissements et provisions	(42)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(512)</b>
Produits financiers	-
Charges financières	(46)
<b>Résultat financier</b>	<b>(46)</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>(558)</b>
Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	(0)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(0)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(558)</b>
<b>Résultat net de la société TOOAL</b>	<b>(558)</b>

De la même façon, les flux de trésorerie ont été regroupés dans les opérations d'investissement pour un montant de -152 milliers d'euros, comprenant la trésorerie à la date de sortie de périmètre pour un montant de 38 milliers d'euros et la contribution des flux de la période pour un montant de 114 milliers d'euros se détaillant comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>du 1er janvier au 30 nov. 2024</b>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	
Résultat net de la société TOOAL	(558)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
- Amortissements et provisions	5
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>(553)</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	
- Stocks et encours	316
- Clients et comptes rattachés	53
- Autres créances	51
- Fournisseurs et comptes rattachés	460
- Autres dettes	29
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>357</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	(104)
Solde de trésorerie de clôture	(38)
Compte-courant apporté à TOOAL au cours de la période	(365)
Variation des autres immobilisations financières	(2)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<b>(509)</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>(152)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>(152)</b>

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres TOOAL est nulle et l'ensemble des créances liées à la société TOOAL est déprécié ou a été passé en pertes exceptionnelles. Compte tenu de la valeur en consolidation négative de cette société à la date de sa sortie du périmètre de consolidation, la contribution dans le résultat exceptionnel consolidé s'élève à -446 milliers d'euros (voir note 12).

En conclusion, la contribution de TOOAL dans le résultat net consolidé de 2024 s'élève à -1 004 milliers d'euros.

***Dans tous les tableaux d'analyse des notes subséquentes, le terme « Variation de périmètre » traduit la déconsolidation de TOOAL, comprenant les flux de l'exercice (tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessus et le solde de clôture à la date de déconsolidation).***

Aucun regroupement d'entreprises ni de modification de périmètre de consolidation n'avaient eu lieu en 2023.

#### 4. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Ventes de marchandises .....	104 659	115 047
Prestations de services .....	25 805	27 870
<b>Chiffre d'affaires .....</b>	<b>130 463</b>	<b>142 917</b>

Le chiffre d'affaires se ventile entre la France et l'export comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Ventes de marchandises		
France .....	57 975	62 851
Export .....	46 684	52 196
Prestations de services		
France .....	21 387	23 044
Export .....	4 417	4 827
<b>Chiffre d'affaires .....</b>	<b>130 463</b>	<b>142 917</b>

#### 5. Information sectorielle

L'information sectorielle présentée ci-dessous est fondée sur la même segmentation que celle utilisée pour le reporting interne destiné à la direction générale pour lui permettre d'apprécier les performances passées et de prendre des décisions en matière d'allocation future des ressources.

Aussi, deux secteurs ont été définis : « B to C », regroupant la vente des marchandises et produits vendus directement aux consommateurs par différents canaux de distribution et « les services aux tiers » représentant essentiellement les services en matière de logistique et transport.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
B to C .....	115 199	125 961
Services aux tiers .....	15 264	16 957
<b>Chiffre d'affaires .....</b>	<b>130 463</b>	<b>142 917</b>

La ventilation du résultat d'exploitation et des actifs employés par secteurs n'est pas fournie en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

## 6. Achats consommés

(en milliers d'euros)	2024	2023
Achats de marchandises .....	60 490	65 065
Variation de stock de marchandises .....	3 636	4 047
Production stockée .....	(41)	(213)
<b>Achats consommés .....</b>	<b>64 085</b>	<b>68 900</b>

## 7. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	2024	2023
Autres produits .....	650	668
Reprises provisions pour dépréciation des stocks *	4 757	3 150
Reprises provisions pour dépréciation des clients *	132	104
Reprises de provisions pour risques et charges * .....	587	573
Transferts de charges .....	411	291
<b>Autres produits d'exploitation .....</b>	<b>6 537</b>	<b>4 786</b>
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT</i>	5 475	3 827

## 8. Autres charges externes

(en milliers d'euros)	2024	2023
Logistique et transport .....	23 492	26 403
Publicité .....	10 914	12 232
Locations immobilières et mobilières .....	3 998	4 879
Personnel intérimaire .....	1 073	1 355
Services bancaires .....	2 199	2 217
Diverses charges d'exploitation .....	8 558	9 545
<b>Autres charges d'exploitation .....</b>	<b>50 233</b>	<b>56 629</b>

## 9. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires et appointements .....	11 319	12 137
Charges sociales .....	3 595	3 786
<b>Charges de personnel .....</b>	<b>14 914</b>	<b>15 923</b>

## 10. Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dotations aux amortissements .....	1 386	1 557
Dotations aux amort. location financement.....	104	108
Dotations aux provisions pour risques et charges ...	630	594
Dotations provision pour dépréciation de stocks ....	5 291	3 844
Dotations provisions pour dépréciation de créances	237	226
<b>Dotations aux amortissements et provisions .....</b>	<b>7 648</b>	<b>6 330</b>

## 11. Résultat financier

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Produits financiers .....	296	163
Intérêts d'emprunts .....	(594)	(421)
Autres charges financières .....	(100)	(174)
Résultat de change ** .....	91	(7)
Provision dépréciation autres créances financières .....	(16)	(21)
Provision actualisation engagements retraite* .....	7	(23)
<b>Résultat financier .....</b>	<b>(316)</b>	<b>(483)</b>
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT</i>	(9)	(45)
<i>** dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Résultat de change"</i>	132	160

## 12. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Effet de la déconsolidation de TOOAL .....	959	-
Provision compte courant TOOAL* .....	(1 331)	-
Provision client TOOAL* .....	(22)	-
Provision cautions TOOAL* .....	(52)	-
<b>Résultat exceptionnel lié à la liquidation de TOOAL</b>	<b>(446)</b>	-
Produits de cession d'immobilisations .....	44	53
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ..	(150)	(146)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion ....	190	9
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ..	(910)	(418)
Qp subvention reprise en résultat .....	38	26
Reprise de provision couvrant des charges* .....	352	570
Reprise de provision non utilisée* .....	-	57
Dépréciation d'immobilisations* .....	(0)	(9)
Dotations aux provisions pour dépréc. des stocks* .	-	(1 248)
Dotations aux provisions pour risques et charges* .	(618)	(100)
Transferts de charges .....	0	-
<b>Résultat exceptionnel .....</b>	<b>(1 499)</b>	<b>(1 206)</b>
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT</i>	(1 671)	(729)

Le résultat exceptionnel de 2024 comprend notamment une provision pour litige commercial de 468 milliers d'euros, des coûts liés à la fermeture de points de vente pour 361 milliers d'euros (274 milliers d'euros de charges diverses et 87 milliers d'euros de perte sur cession d'immobilisations) et un résultat exceptionnel lié à la liquidation de TOOAL de 446 milliers d'euros.

Par ailleurs, la vente de chaussures André, sans impact sur le résultat, s'est traduite par des produits exceptionnels de 175 milliers d'euros, une reprise de provision de 293 milliers d'euros compensée par la sortie de stock brut de 468 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 comprenait notamment une charge nette (dotation - reprise) de 678 milliers d'euros correspondant à une dépréciation complémentaire des stocks André qui avaient été repris dans le cadre de la sortie de TooAndré, ainsi qu'une charge de 362 milliers d'euros liée à la fermeture de l'entrepôt secondaire situé en région lyonnaise.

## 13. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

### 13.1. Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	2024	2023
Impôt courant .....	455	(8)
Impôt différé .....	18	620
<b>Charge (Produit) d'impôt courant et différé ....</b>	<b>473</b>	<b>612</b>

Le produit d'impôt courant comprend un crédit d'impôt collection d'un montant de 458 milliers d'euros.

### 13.2. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Différences temporaires .....		
Provisions .....	664	673
Frais acquisition s/ titres .....	(333)	(330)
Ecart de conversion passif .....	10	12
Location financement .....	(60)	(86)
Provision engagement de retraite .....	80	73
<b>Impôt différé net actif (passif) .....</b>	<b>361</b>	<b>344</b>

La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2024	2023
A l'ouverture.....	344	(277)
Produit (charge) d'impôt différé .....	18	620
<b>A la clôture .....</b>	<b>361</b>	<b>344</b>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société Spartoo a opté pour une durée de 5 ans pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Le périmètre d'intégration fiscale comprend toutes les sociétés françaises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le régime est renouvelé à la fin de chaque période quinquennale.

Par mesure de prudence, aucun actif d'impôt relatif aux déficits reportables n'a été constaté.

Le montant du déficit d'ensemble restant à reporter au 31 décembre 2024 s'élevait à 45 473 milliers d'euros (incluant les déficits de Spartoo UK), dont l'antériorité est présentée ci-dessous :

(en milliers d'euros)	2024
Avant 2021 .....	36 980
2021 .....	132
2022 .....	3 953
2023 .....	1 528
2024 .....	2 880
<b>Total des déficits reportables.....</b>	<b>45 473</b>

### 13.3. Analyse du taux effectif d'impôt

(en milliers d'euros)	2024	2023
Résultat avant impôt	(2 808)	(2 482)
Taux d'impôt	25,00%	25,00%
<b>Impôt théorique</b>	702	620
Déficit de l'exercice non reconnu	(907)	(47)
Variation du taux d'impôt	2	12
Crédit d'impôt	458	-
Résultat déconsolidation de TOOAL	240	-
Différences permanentes	(22)	27
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>473</b>	<b>612</b>

## 14. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

La valeur brute, les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont détaillés dans le tableau suivant :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Plateforme technologique	Logiciels	Autres immo. incorporelles	immo. Incorp	Ecart d'acquisition	Total immo. incorporelles
<b>Valeurs brutes au 1/01/2023.....</b>	2 816	700	960	4 475	6 247	10 722
Acquisitions .....	311	4	-	315	-	315
<b>Valeurs brutes au 31/12/2023 .....</b>	<b>3 126</b>	<b>704</b>	<b>960</b>	<b>4 790</b>	<b>6 247</b>	<b>11 036</b>
Acquisitions .....	338	1	12	351	-	351
<b>Valeurs brutes au 31/12/2024 .....</b>	<b>3 464</b>	<b>705</b>	<b>972</b>	<b>5 140</b>	<b>6 247</b>	<b>11 387</b>
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>		97		97		
<b>Amort. &amp; dépréc. au 1/01/2023 ...</b>	2 218	614	348	3 180	2 528	5 709
Dotations aux amortissements	296	52	58	407	-	407
<b>Amort. &amp; dépréc. au 31/12/2023</b>	<b>2 514</b>	<b>666</b>	<b>406</b>	<b>3 587</b>	<b>2 528</b>	<b>6 116</b>
Dotations aux amortissements	304	29	58	391	-	391
<b>Valeurs brutes au 31/12/2024 .....</b>	<b>2 819</b>	<b>695</b>	<b>464</b>	<b>3 978</b>	<b>2 528</b>	<b>6 507</b>
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>		97		97		
Valeurs nettes au 1/01/2023 .....	598	85	611	1 294	3 719	5 013
Valeurs nettes au 31/12/2023 .....	612	37	553	1 202	3 719	4 921
<b>Valeurs nettes au 31/12/2024 .....</b>	<b>645</b>	<b>9</b>	<b>507</b>	<b>1 162</b>	<b>3 719</b>	<b>4 880</b>

### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition étaient amortis sur 10 ans jusqu'au 31 décembre 2015. Dès lors que la Direction a jugé que leur durée de vie n'était pas limitée, l'amortissement a cessé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux principes retenus par le Groupe au §2.4.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.4.

La valeur actuelle est calculée selon un multiple de chiffre d'affaires, multiple variant en fonction de la croissance du chiffre d'affaires et du taux d'EBITDA calculé par rapport au chiffre d'affaires. Par ailleurs, la Société s'assure que ce multiple reste pertinent et prudent en se référant à des valeurs de sociétés de e-commerce comparables, ayant fait l'objet de transactions récentes sur le marché ou cotées en bourse.

Ce test de dépréciation a conclu à ne constater aucune dépréciation complémentaire au 31 décembre 2024. En effet, il a été réalisé avec un taux de croissance sur le chiffre d'affaires négatif pour Spartoo UK et positif pour Fashion and Fashion et un taux d'EBITDA négatif pour Spartoo UK et pour Fashion and Fashion.

## 15. Immobilisations corporelles

La valeur brute, les amortissements et dépréciations sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Matériel	Agencements	Matériel de bureau	Autres immo. corporelles	Total immo. corporelles
<b>Valeurs brutes au 1/1/2023</b> .....	5 013	9 337	1 290	358	15 998
Acquisitions .....	318	584	17	3	922
Cessions .....	(49)	(135)	(1)	(6)	(191)
Reclassements .....	1	-	-	(1)	-
Variation de change .....	0	-	1	-	1
<b>Valeurs brutes au 31/12/2023</b> .....	<b>5 283</b>	<b>9 786</b>	<b>1 307</b>	<b>354</b>	<b>16 730</b>
<b>Valeurs brutes au 1/1/2024</b> .....	<b>5 283</b>	<b>9 786</b>	<b>1 306</b>	<b>354</b>	<b>16 730</b>
Acquisitions* .....	15	115	15	10	154
Cessions .....	(62)	(155)	-	-	(217)
Sortie de périmètre .....	(235)	(376)	(2)	-	(612)
Variation de change .....	0	-	2	-	2
<b>Valeurs brutes au 31/12/2024</b> .....	<b>5 001</b>	<b>9 369</b>	<b>1 321</b>	<b>365</b>	<b>16 056</b>
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 694</i>	<i>1 299</i>	<i>99</i>	<i>-</i>	<i>4 092</i>
<i>* dont TOOAL</i>					<i>39</i>
<b>Amort. &amp; dépréc. au 1/1/2023</b>	3 536	3 824	1 126	298	8 784
Dotations aux amortissements .....	284	868	98	17	1 267
Dépréciation .....	-	(9)	-	-	(9)
Diminution des amortissements .....	(13)	(27)	(4)	-	(44)
Reclassements .....	0	-	1	-	1
<b>Amort. &amp; dépréc. au 31/12/2023</b>	<b>3 807</b>	<b>4 656</b>	<b>1 220</b>	<b>316</b>	<b>9 999</b>
Dotations aux amortissements .....	259	779	46	15	1 099
Diminution des amortissements .....	(25)	(43)	-	-	(68)
Sortie de périmètre .....	(19)	(17)	(0)	-	(36)
Reclassements .....	0	-	2	-	2
<b>Amort. &amp; dépréc. au 31/12/2024</b>	<b>4 022</b>	<b>5 375</b>	<b>1 268</b>	<b>331</b>	<b>10 996</b>
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 694</i>	<i>1 030</i>	<i>99</i>	<i>-</i>	<i>3 824</i>
Valeurs nettes au 1/1/2023 .....	1 477	5 513	164	60	7 214
Valeurs nettes au 31/12/2023 .....	1 476	5 130	86	39	6 731
<b>Valeurs nettes au 31/12/2024</b> .....	<b>979</b>	<b>3 994</b>	<b>53</b>	<b>34</b>	<b>5 061</b>

### Exercice 2024

Les augmentations des immobilisations corporelles comprennent essentiellement des acquisitions d'agencements et matériel divers.

Les cessions d'immobilisations sont principalement liées à la fermeture de points de vente.

### Exercice 2023

Les augmentations des immobilisations corporelles comprennent essentiellement des acquisitions d'agencements et matériel divers.

## 16. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent essentiellement des dépôts et cautionnements pour un montant de 430 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (541 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

Les titres de participation de TOOANDRE demeurent au bilan de SPARTOO jusqu'à la clôture de la procédure de liquidation de la société pour une valeur nette comptable nulle.

De même, les titres de participation de TOOAL demeurent au bilan de SPARTOO jusqu'à la clôture de la procédure de liquidation de la société pour une valeur nette comptable nulle.

La variation des immobilisations financières en 2023 et en 2024 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier .....	558	541
Variation de l'exercice .....	(35)	17
Sortie de périmètre .....	(76)	-
<b>Montant au 31 décembre .....</b>	<b>447</b>	<b>558</b>

## 17. Stocks

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2024</b>			<b>Au 31 décembre 2023</b>		
	Coût	Dépréc.	Net	Coût	Dépréc.	Net
Matières premières .....	1 094	(337)	758	1 250	(379)	871
Produits finis .....	6 837	(863)	5 974	7 716	(692)	7 024
Marchandises .....	46 295	(4 271)	42 024	49 870	(4 182)	45 688
<b>Total .....</b>	<b>54 227</b>	<b>(5 471)</b>	<b>48 756</b>	<b>58 836</b>	<b>(5 253)</b>	<b>53 583</b>

La variation de la valeur brute des stocks en 2023 et en 2024 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Montant brut au 1 <sup>er</sup> janvier .....	58 836	62 555
Variation de l'exercice .....	(4 059)	(3 746)
Variation de change .....	76	28
Sortie de périmètre .....	(627)	-
<b>Montant brut au 31 décembre .....</b>	<b>54 227</b>	<b>58 836</b>

La dépréciation a évolué comme suite en 2023 et en 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dépréciation au 1 <sup>er</sup> janvier .....	(5 253)	(3 878)
Dotations .....	(5 291)	(5 092)
Reprise .....	5 050	3 720
Variation de change .....	(13)	(3)
Variation de périmètre .....	37	-
<b>Dépréciation au 31 décembre .....</b>	<b>(5 471)</b>	<b>(5 253)</b>

## 18. Créances clients

Les créances clients se présentent ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Valeur nominale .....	6 889	7 037
Dépréciation .....	(479)	(330)
<b>Créances clients nettes .....</b>	<b>6 410</b>	<b>6 707</b>

La variation de la valeur brute des créances clients en 2023 et en 2024 se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Montant brut au 1 <sup>er</sup> janvier .....	7 037	7 961
Variation de l'exercice .....	(122)	(924)
Variation de change .....	3	1
Variation de périmètre .....	(29)	-
<b>Montant brut au 31 décembre .....</b>	<b>6 889</b>	<b>7 037</b>

La dépréciation a évolué comme suit en 2023 et en 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dépréciation au 1 <sup>er</sup> janvier .....	(330)	(207)
Dotation .....	(167)	(226)
Reprise .....	18	104
<b>Dépréciation au 31 décembre .....</b>	<b>(479)</b>	<b>(330)</b>

La ventilation par date d'échéance des créances clients est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Créances non échues .....	5 087	4 741
Créances échues depuis moins de 3 mois .....	980	1 433
Créances échues depuis plus de 3 mois .....	821	864
<b>Total des créances clients .....</b>	<b>6 889</b>	<b>7 037</b>

## 19. Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Rabais et ristournes à recevoir .....	1 848	1 380
Créances fiscales .....	2 023	2 693
Crédit d'impôt courant .....	75	9
Autres créances d'exploitation .....	753	285
Comptes-courants TOOANDRE et TOOAL .....	9 313	7 979
Dépréc. des C/C TOOANDRE et TOOAL .....	(9 310)	(7 979)
Charges constatées d'avance .....	2 985	3 576
Ecart de conversion actif .....	81	213
Impôt différé actif .....	361	344
<b>Autres créances et comptes de régularisation ...</b>	<b>8 129</b>	<b>8 500</b>

Toutes les créances sont dues à moins d'un an.

La variation de la valeur brute des autres créances et comptes de régularisation en 2023 et en 2024 se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier .....	8 500	11 338
Variation de l'exercice .....	(352)	(3 065)
Variation de l'impôt différé actif .....	18	344
Variation du crédit d'impôt courant .....	65	(95)
Variation de la provision d'autres créances .....	5	(21)
Variation de provision C/C TOOAL .....	(1 331)	-
Sortie de périmètre .....	1 224	-
<b>Montant au 31 décembre .....</b>	<b>8 129</b>	<b>8 500</b>

## 20. Disponibilités

Les disponibilités sont composées exclusivement de comptes bancaires.

## 21. Capitaux propres

Le capital social est composé de 18 327 963 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,02 euro, le nominal ayant été divisé par 5 lors de l'assemblée générale du 4 juin 2021. Elles appartiennent toutes à la catégorie des actions ordinaires.

La société a émis des BSPCE ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2023	Mouvements au cours de la période (nombre de BSPCE)		Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2024	Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2024 *
	Nombre de BSPCE attribués à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Date limite d'exercice		Attribués	Annulés		
BSPCE-2009 **	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	-	11 150	557 500
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	-	24 790	123 950
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	-	94 877	474 385
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	-	17 000	85 000
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	-	12 500	62 500
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	-	12 055	60 275
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	-	108 778	543 890
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>297 240</b>			<b>281 150</b>	-	-	<b>281 150</b>	<b>1 907 500</b>

\* Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires (voir point ci-dessous).

\*\* Le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€

Tant que le bon de souscription n'est pas exercé, aucune écriture n'est enregistrée dans les comptes. Lors de l'exercice du bon de souscription, l'augmentation est comptabilisée comme une augmentation de capital en numéraire, la prime d'émission étant égale à la différence entre les sommes versées par les salariés et le montant de l'augmentation de capital.

#### Plans d'attribution gratuite d'actions

Deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place en 2021 et en 2022. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023	Mouvements au cours de la période		Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2024
	Nombre d'actions attribuées*	Période acquisition + période conservation	Date de livraison des actions du plan		Livrées	Annulées	
2021	25 475	3 + 0	06/05/2024	104 875	(99 875)	(5 000)	0
2022	818 382	4 + 0	13/07/2026	682 973	-	(50 376)	632 597
<b>Total</b>	<b>843 857</b>			<b>787 848</b>	<b>(99 875)</b>	<b>(55 376)</b>	<b>632 597</b>

#### Actions propres

Le Groupe a racheté 5 290 actions propres pour un montant de 117 milliers d'euros dans le cadre de la mise en place du FCPE et figurent en réduction des capitaux propres consolidés.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 7 mai 2024 a autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social de la société à un prix maximum de 10 euros. Ce programme a une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 7 novembre 2025. Cette autorisation annule et remplace celle donnée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2023.

Les objectifs de ce programme sont par ordre décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ;
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions et d'attribution gratuite d'actions,
- ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de ce programme, Spartoo a conclu avec un établissement financier un mandat conforme à la Charte de Déontologie reconnue par l’Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vue de favoriser la liquidité des transactions sur les actions Spartoo pour un montant de 250 milliers d’euros.

Au 31 décembre 2024, Spartoo détenait 62 607 actions valorisées au cours moyen de 0,41 euro et comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 26 milliers d’euros. Le solde de la trésorerie affectée à l’achat d’actions propres s’élevait à 17 milliers d’euros et figurait dans les immobilisations financières.

Les plus-values réalisées sur la cession des actions propres au cours de l’exercice 2024 se sont élevées à 1 millier d’euros et ont été comptabilisées en augmentation des capitaux propres.

## 22. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provisions pour risques	Prov. engagement retraite	Provision pour perte de change	Total des provisions
Au 1er janvier 2023 .....	596	289	372	<b>1 257</b>
Dotation aux provisions .....	638	31	261	<b>930</b>
Reprise de provisions .....	(491)	-	(420)	<b>(911)</b>
Reprise non utilisée .....	(57)	(26)	-	<b>(83)</b>
<b>Au 31 décembre 2023 .....</b>	<b>686</b>	<b>294</b>	<b>213</b>	<b>1 193</b>
Dotation aux provisions .....	654	29	129	<b>812</b>
Reprise de provisions .....	(31)	-	(261)	<b>(292)</b>
Reprise non utilisée .....	-	(5)	-	<b>(5)</b>
<b>Au 31 décembre 2024 .....</b>	<b>1 309</b>	<b>318</b>	<b>81</b>	<b>1 708</b>

Au 31 décembre 2024, les provisions pour risques comprennent (i) la provision pour points de fidélité d’un montant de 598 milliers d’euros et (ii) une provision pour divers autres litiges pour un montant de 711 milliers d’euros.

## 23. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Emprunts auprès des établissements de crédit .....	20 777	25 891
Découverts bancaires .....	1	0
Intérêts courus .....	91	103
<b>Emprunts et dettes financières .....</b>	<b>20 870</b>	<b>25 994</b>

Début avril 2020, la société SPARTOO a bénéficié de Prêts Garantis par l’Etat d’un montant de 13 millions d’euros répartis entre ses différents établissements bancaires. Elle a opté pour un amortissement de ces prêts sur 5 ans, sans franchise. Le remboursement de l’année 2024 s’élève à 2 613 milliers d’euros. Le solde au 31 décembre 2024 s’élève à 3 515 milliers d’euros.

Par ailleurs, SPARTOO a bénéficié en 2023 de Prêts Participatifs Relance (PPR) d’un montant de 7 000 milliers d’euros ayant une échéance de 8 ans avec un amortissement sur 4 ans à partir de la 5<sup>ème</sup> année.

Les autres emprunts d’un montant de 9 730 milliers d’euros financent les investissements. Ils portent intérêt à taux fixe variant de 0,85% à 3,70% et sont émis en euros, éliminant ainsi tout risque de sensibilité et de change.

La variation des dettes financières au cours des exercices 2023 et 2024 se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Au 1 <sup>er</sup> janvier .....	25 994	24 308
Souscription d'emprunts .....	1 280	8 000
Remboursement d'emprunts .....	(6 393)	(6 367)
Variation des autres dettes financières .....	(11)	53
<b>Au 31 décembre</b>	<b>20 870</b>	<b>25 994</b>

La ventilation des dettes financières se présente ainsi :

(en milliers d'euros)

	Au 31 décembre 2024			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	20 777	5 988	12 560	2 229
Dettes de location financement .....	-	-	-	-
Découverts bancaires .....	1	1	-	-
Compte-courant associés .....	0	0	-	-
Intérêts courus .....	91	91	-	-
<b>Emprunts et dettes financières .....</b>	<b>20 870</b>	<b>6 081</b>	<b>12 560</b>	<b>2 229</b>

Cet échéancier comprend le remboursement du PGE à hauteur de 2 575 milliers d'euros pour l'échéance à moins d'un an et 940 milliers d'euros pour les échéances comprises entre un et cinq ans.

La société SPARTOO doit respecter des ratios au titre de certains emprunts qui sont en cours de remboursement :

- Engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros et de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% : il concerne des prêts dont le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élevait à 202 milliers d'euros ;
- Engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros, de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% et le ratio « dettes financières nettes / EBITDA » à un niveau inférieur à 3 : il concerne des prêts dont le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élevait à 1 059 milliers d'euros.

L'EBITDA au 31 décembre 2024 ne permet pas de respecter à la clôture l'une des conditions financières (covenants) de deux emprunts dont le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2024 à 1 262 milliers d'euros, dont 552 milliers à échéance à moins d'un an et 709 milliers d'euros à échéance entre 1 et 5 ans. La société a reçu de la banque une lettre (« waiver ») du 10 mars 2025 précisant la non activation de la clause d'éligibilité de ces emprunts. Tous les autres covenants sont respectés au 31 décembre 2024.

## 24. Dettes fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

La variation des fournisseurs et comptes rattachés en 2023 et en 2024 se décompose ainsi :

(en milliers d'euros)

	2024	2023
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier .....	19 208	25 198
Variation de l'exercice .....	1 161	(5 995)
Variation de change .....	8	5
Sortie de périmètre .....	(93)	-
<b>Montant au 31 décembre .....</b>	<b>20 285</b>	<b>19 208</b>

## 25. Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)

	2024	2023
Dettes sociales et fiscales .....	5 852	6 552
Avoirs à établir .....	2 699	2 886
Dettes sur immobilisations .....	19	68
A reverser aux partenaires de <i>Market Place</i> <sup>(1)</sup> .....	4 729	3 826
Autres dettes d'exploitation <sup>(2)</sup> .....	2 555	2 701
Produits constatés d'avance .....	665	651
Ecart de conversion passif .....	40	49
Dépôts de garantie .....	10	10
<b>Autres dettes et comptes de régularisation .....</b>	<b>16 570</b>	<b>16 744</b>

<sup>(1)</sup> solde des encaissements reçus dans le cadre de l'activité « *Market Place* » à reverser aux partenaires

<sup>(2)</sup> dont 2 523 milliers d'euros correspondant à l'indemnité versée par Nike

La variation des autres dettes et comptes de régularisation en 2023 et en 2024 se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier .....	16 744	15 117
Variation de l'exercice des autres dettes .....	(98)	2 016
Variation des dépôts et cautionnements .....	-	10
Variation des fournisseurs d'immobilisations .....	15	(127)
Variation de l'impôt différé .....	-	(277)
Variation de change .....	10	4
Sortie de périmètre .....	(102)	-
<b>Montant au 31 décembre .....</b>	<b>16 570</b>	<b>16 744</b>

## 26. Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Les amortissements et provisions constituent des flux du compte de résultat qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et qu'il convient de neutraliser :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<i>Notes</i>
Dotations amortis. & provisions exploitation .....	7 648	6 330	<b>10</b>
Reprises provisions exploitation .....	(5 475)	(3 827)	<b>7</b>
Provision actualisation engagements retraite .....	(7)	23	<b>11</b>
Dot. / Repr. provisions financières .....	(132)	(160)	<b>11</b>
Provision dépréciation autres créances financières ..	16	21	<b>11</b>
Dot. / Repr. provisions exceptionnelles .....	1 671	729	<b>12</b>
<b>Amortissements et provisions .....</b>	<b>3 721</b>	<b>3 117</b>	

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<i>Notes</i>
Acquisition immobilisations incorporelles .....	(351)	(315)	<b>14</b>
Acquisition immobilisations corporelles .....	(116)	(922)	<b>15</b>
Variation des fournisseurs d'immobilisations .....	15	(127)	<b>25</b>
<b>Acquisition immo. incorporelles et corporelles.....</b>	<b>(451)</b>	<b>(1 364)</b>	

De la même façon, le résultat de déconsolidation de TOOAL au 30 novembre 2024 à la date de la déconsolidation, ainsi que le résultat de TOOAL de l'ouverture de l'exercice à la date de sa déconsolidation présenté sur une ligne séparée du compte de résultat ne constituent des flux de trésorerie. Il convient donc de les éliminer :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>
Résultat de déconsolidation de TOOAL.....	(959)
Résultat de TOOAL .....	558
<b>Elimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie liés à la sortie de périmètre</b>	<b>(402)</b>

## 27. Effectif

Au 31 décembre 2024, il s'élève à 370 personnes (408 personnes au 31 décembre 2023).

## 28. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 456 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

## 29. Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction avec les parties liées, dont la définition est précisée par l'article R 123-199-1 du Code de commerce, sachant qu'une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à SPARTOO, société qui prépare les comptes consolidés. En l'occurrence, les personnes visées sont les principaux dirigeants qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de SPARTOO, directement ou indirectement, y compris ses administrateurs.

## 30. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 171 milliers d'euros et se décompose comme suit pour chacun des commissaires aux comptes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>KPMG</b>	<b>AGILI (3F)</b>	<b>B2A</b>
Honoraires afférents à la certification des comptes	97	66	8
Honoraires afférents aux autres services	-	-	-

## 31. Engagements hors bilan

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre</b>	
	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Garantie liée au Prêt Garanti par l'Etat .....	12 654	12 654
Crédits documentaires .....	-	-
Cautions, avals .....	128	128
Garanties à première demande .....	550	816
<b>Engagements donnés</b>		
Nantissement de comptes bancaires .....	550	550

## 32. Evénements postérieurs à la clôture

Le Groupe a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de sa filiale TOOSTORES R1, qui a été prononcée par un jugement du 19 février 2025, impliquant l'arrêt immédiat de l'activité de 22 points de vente dont 10 magasins en propre. Cette société a contribué à hauteur de 6 168 milliers d'euros au chiffre d'affaires consolidés et a dégagé une perte de 2 023 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

Il n'existe pas d'autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

## 33. Sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation en mentionnant la durée des deux périodes présentées.

La société consolidante est la société SPARTOO S.A.

Toutes les sociétés sont détenues à 100% et sont consolidées par intégration globale, à l'exception des sociétés Lysera et Andrea, détenues à 40%, contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle.

Société	Adresse	N° Siren	Durée exercice 2024	Durée exercice 2023
Spartoo SA	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	489895821	12 mois	12 mois
Fashion & fashion	88, avenue des Ternes 75017 PARIS	479056079	Absorbée	12 mois
TooPost	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	493520043	12 mois	12 mois
TooLog	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	808588917	12 mois	12 mois
TooStores 1	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	812533545	12 mois	12 mois
TooOnline	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	814256533	12 mois	12 mois
TooBrands	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	830161394	12 mois	12 mois
TooAff	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	913649372	12 mois	12 mois
TooAl	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	912628096	11 mois	12 mois
Lysera	51 rue du commandant Rolland 93350 LA BOURGET	824798904	12 mois	12 mois
Andrea	51 rue du commandant Rolland 93350 LA BOURGET	903241594	12 mois	12 mois
Spartoo UK	Euro House - 1394 High Road - LONDON N20 9YZ	-	12 mois	12 mois
Spartoo China International Trading (Shanghai) Co.	603-A05 West Part of Building, No.29 Jiatai Road SHANGHAI Pilot Free Trade Zone	-	12 mois	12 mois

La société TOOAL a fait l'objet d'une liquidation judiciaire au 3 décembre 2024 (voir note 3).



**Comptes sociaux  
au 31 décembre 2024**

**SPARTOO SA**

**BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2024**

(en euros)

<b>ACTIF</b>	Notes	<b>Valeur brute</b>	<b>Amort. Provisions</b>	<b>Montant Net 31-12-2024</b>	<b>Montant Net 31-12-2023</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, licences, marques		126 912	126 912	-0	-0
Fonds commercial		1 489 112		1 489 112	500 000
Autres immobilisations incorporelles		3 955 725	3 018 743	936 982	952 472
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations techniques, matériels		1 188 555	687 140	501 415	645 666
Autres immobilisations corporelles		6 311 661	3 644 799	2 666 862	3 131 584
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres participations		9 917 405	7 630 472	2 286 933	3 647 397
Créances rattachées à des participations		4 589 018	2 687 666	1 901 352	2 280 107
Autres immobilisations financières		278 097	2 764	275 333	327 485
<b>Actif immobilisé</b>	<b>4</b>	<b>27 856 485</b>	<b>17 798 496</b>	<b>10 057 989</b>	<b>11 484 711</b>
Stocks et en cours		44 327 982	3 830 234	40 497 748	40 213 141
Créances clients et comptes rattachés		8 816 334	1 103 722	7 712 612	7 549 581
Autres créances		46 004 554	37 790 259	8 214 295	16 074 254
Actions propres		117 438	115 545	1 893	2 103
Disponibilités		12 418 375		12 418 375	10 598 276
<b>Actif circulant</b>	<b>5</b>	<b>111 684 683</b>	<b>42 839 760</b>	<b>68 844 923</b>	<b>74 437 355</b>
Compte de régularisation	6	2 716 708		2 716 708	3 502 341
<b>Total de l'actif</b>		<b>142 257 876</b>	<b>60 638 256</b>	<b>81 619 620</b>	<b>89 424 407</b>

<b>PASSIF</b>	Notes		<b>31-12-2024</b>	<b>31-12-2023</b>
Capital	7-1		366 559	364 562
Primes d'émission			61 656 181	61 658 178
Réserve légale			0	0
Réserves règlementées			0	0
Report à nouveau			-34 558 368	-26 895 151
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-3 435 250</b>	<b>-7 663 216</b>
Provisions règlementées			1 331 293	1 318 340
<b>Capitaux propres</b>	<b>7-1</b>		<b>25 360 415</b>	<b>28 782 712</b>
Provisions pour risques et charges	7-2		881 734	812 063
Emprunts auprès des établissements de crédit	8		20 336 436	25 716 391
Autres emprunts et dettes financières	8		3 525 027	2 934 707
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8		16 951 246	16 875 782
Dettes fiscales et sociales	8		4 370 566	4 858 619
Avances et acomptes reçus	8		85 112	123 123
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	8		0	1 177
Autres dettes	8		9 404 033	8 621 258
Compte de régularisation	6		705 052	698 576
<b>Total du passif</b>			<b>81 619 620</b>	<b>89 424 407</b>

## COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2024

<i>(en euros)</i>	Notes	<b>31-12-2024</b>	<b>31-12-2023</b>
<b>Chiffres d'affaires net hors taxes</b>	12	<b>103 187 556</b>	<b>116 820 417</b>
Production immobilisée		337 770	310 595
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		4 330 885	3 123 023
Autres produits		244 902	253 130
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>108 101 113</b>	<b>120 507 165</b>
Achats de marchandises		-58 871 908	-59 854 569
Variation de stock de marchandises		686 180	-7 366 751
Autres achats et charges externes		-33 275 029	-37 845 373
Impôts, taxes et versements assimilés		-315 454	-446 437
Charges de personnel		-7 662 479	-7 953 961
Dotations aux Amortissements et provisions		-6 436 697	-4 282 138
Autres charges		-716 639	-735 131
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-106 592 026</b>	<b>-118 484 359</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 509 087</b>	<b>2 022 806</b>
Bénéfice attribué		0	0
Résultat financier	13	-608 240	-1 475 368
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>900 847</b>	<b>547 438</b>
Résultat exceptionnel	15	-4 444 780	-8 408 704
Participation des salariés aux résultats		0	0
Impôts sur les bénéfices	14	108 683	198 049
<b>Résultat net</b>		<b>-3 435 250</b>	<b>-7 663 216</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 81 619 620 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 103 187 556 euros et dégageant une perte de 3 435 250 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **Première partie : Règles et méthodes comptables**

#### **Note 1 : Règles et principes généraux appliqués**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

#### **Note 2 : Comparabilité des comptes et changements de méthode**

##### 2-1 Faits marquants de l'exercice

La société Spartoo a absorbé sa filiale Fashion & Fashion par le biais d'une liquidation avec transmission universelle du patrimoine au 03/01/2024. Cette opération est sans impact sur le résultat, mais a entraîné la constatation d'un fonds de commerce pour un montant de 989 112,10€.

La société TOOAL, filiale de SPARTOO qui distribuait la marque Aldo via 8 points de vente dont 3 magasins en propre, a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, prononcée le 3 décembre 2024. Ces événements ont entraîné la constatation d'une charge exceptionnelle de 1 012 milliers d'euros correspondant à la dépréciation du compte courant et des créances commerciales.

##### 2-2 Changements de méthode comptable

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

##### 2-2 Evènements significatifs postérieurs à la clôture

La société TOOSTORES, filiale de SPARTOO a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, qui a été prononcée le 19 février 2025, impliquant l'arrêt immédiat de 22 points de vente dont 10 magasins en propre.

#### **Note 3 : Méthodes d'évaluation**

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 3-1 ACTIF

#### 3-1-1 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (coût historique), mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valorisation brute du site Internet, à hauteur de 3 463 594 euros, correspond à une production immobilisée par la société basée sur la valorisation en fonction des temps passés par les salariés et prestataires intervenant sur le projet.

La production immobilisée de 2024 représente 337 770 euros.

L'activation de la production immobilisée repose sur la génération d'avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la société de revoir sans cesse la configuration de son site Internet pour répondre au mieux aux attentes de ses clients pour pouvoir poursuivre la croissance de son activité.

La valorisation du site Internet est ventilée entre les différents modules qui le composent.

<i>(en euros)</i>	<b>Valeurs</b>	<b>Taux d'amortissement</b>
Logiciels et brevets	126 912	33.33 ou 14.27
Marques	492 131	10.00
Site Internet	3 463 594	33.33
Fonds de commerce (1)	1 489 112	

(1) Le fonds commercial Sacby a été acquis en 2010 pour 500K€ et celui de Fashion & Fashion suite à une TUP en 2024 pour 989K€. Au 31/12/2024, nous n'avons pas identifié d'éléments de dépréciation.

#### 3-1-2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### 3-1-3 Amortissement des immobilisations

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

<b>Catégorie</b>	<b>Mode</b>	<b>Durée</b>
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 12 ans
Mat. Informatique et divers matériel	Linéaire	2 à 7 ans

#### 3-1-4 Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, en intégrant les frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés et les créances rattachées à des participations ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### 3-1-5 Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti).

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice. Une dépréciation a été constatée pour un montant égal à la différence entre le coût d'entrée des produits et la valeur vénale lorsque cette dernière était inférieure au coût d'entrée.

### 3-1-6 Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### 3-1-7 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## 3-2 PASSIF

### 3-2-1 Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## Deuxième partie : Compléments d'informations relatifs au bilan

### Note 4 : Actif immobilisé

#### 4-1 Décomposition des immobilisations

(en euros)	2024	2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Valeur brute	5 571 749	4 244 868
Amortissements / provisions	-3 145 655	-2 792 396
<b>Valeur nette</b>	<b>2 426 094</b>	<b>1 452 472</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Valeur brute	7 500 216	7 504 450
Amortissements / provisions	-4 331 939	-3 727 200
<b>Valeur nette</b>	<b>3 168 277</b>	<b>3 777 250</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
Valeur brute	14 784 520	16 647 649
Amortissements / provisions	-10 320 902	-10 392 660
<b>Valeur nette</b>	<b>4 463 618</b>	<b>6 254 989</b>
<b>Total Immobilisations nettes</b>	<b>10 057 989</b>	<b>11 484 711</b>

#### 4-2 Variation des immobilisations

(en euros)	Brut	Amortissements et provisions	Net
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>28 396 970</b>	<b>-16 912 258</b>	<b>11 484 711</b>
Augmentations			
Immobilisations incorporelles	1 326 882	-353 260	973 622
Immobilisations corporelles	35 621	-615 989	-580 368
Immobilisations financières	520 099	-593 538	-73 439
Diminutions			0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	-39 855	11 250	-28 605
Immobilisations financières	-2 383 228	665 296	-1 717 932
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>27 856 489</b>	<b>-17 798 499</b>	<b>10 057 989</b>

- (1) Les augmentations des immobilisations incorporelles de l'exercice correspondent à la production immobilisée pour 337K€ et au fonds de commerce Fashion & Fashion pour 989K€.
- (2) Les augmentations des immobilisations corporelles de l'exercice incluent principalement des acquisitions d'agencements et aménagements divers pour 30K€.
- (3) Les augmentations des dotations aux amortissements de l'exercice comprennent principalement les amortissements linéaires d'agencements et aménagements divers pour 592K€, et de matériel de bureau et informatique pour 24K€.
- (4) Les augmentations et diminutions des immobilisations financières de l'exercice incluent principalement la variation du prêt avec la filiale Spartoo UK, la provision de la créance rattachée de Spartoo UK pour 591K€ ainsi que la reprise de la dotation des titres Fashion and Fashion, celle-ci ayant fait l'objet d'une TUP en 2024.

## Note 5 : Actif circulant

### 5-1 Etat des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	<b>Montant total</b>	<b>A - de 1 an</b>	<b>A + de 1 an</b>
Créances rattachées à des participations	4 589 017	50 422	4 538 595
Contrat de liquidité – comptes titres et espèces	43 056	43 056	0
Autres immobilisations financières	235 042	235 042	0
Autres créances clients	8 816 334	8 816 334	0
Personnel et comptes rattachés	751	751	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	1 157 158	1 157 158	0
Groupe et associés	42 957 138	42 957 138	0
Débiteurs divers	1 889 507	1 889 507	0
Charges constatées d'avance	2 635 549	2 635 549	0
<b>Total</b>	<b>62 323 552</b>	<b>57 784 957</b>	<b>4 538 595</b>

### 5-2 Produits à recevoir rattachés aux créances

<i>(en euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Créances clients et comptes rattachés	2 037 815	1 832 814
Autres créances	1 269 517	761 089
Disponibilités	0	0
<b>Total</b>	<b>3 307 332</b>	<b>2 593 903</b>

## Note 6 : Comptes de régularisation

<i>(en euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Charges constatées d'avance	2 635 548	3 276 777
Ecart de conversion actif	81 160	225 563
<b>Total</b>	<b>2 716 708</b>	<b>3 502 341</b>
Produits constatés d'avance	664 745	650 601
Ecart de conversion passif	40 307	47 976
<b>Total</b>	<b>705 052</b>	<b>698 576</b>

## Note 7 : Capitaux propres

### 7-1 Composition du capital social

Le capital de la Société est exclusivement composé d'actions ordinaires.

Le capital social est composé de 18 327 963 actions ayant une valeur nominale de 0,02 euro. La société a émis des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2023	Mouvements au cours de l'exercice (nombre de BSPCE)		Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2024	Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2024 (1)
	Nombre de BSPCE attribués à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Date limite d'exercice		Attribués	Annulés		
BSPCE-2009	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	-	11 150	557 500
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	-	24 790	123 950
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	-	94 877	474 385
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	-	17 000	85 000
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	-	12 500	62 500
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	-	12 055	60 275
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	-	108 778	543 890
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	0	-	-	0	0
<b>Total</b>	<b>297 240</b>			<b>281 150</b>	-	-	<b>281 150</b>	<b>1 907 500</b>

(1) Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires, le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€.

Enfin, deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place en 2021 et en 2022. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023	Mouvements au cours de la période		Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2024 (1)
	Nombre d'actions attribuées	Période acquisition + période conservation	Date de livraison des actions du plan		Livrées	Annulées	
2021	25 475	3 + 0	06/05/2024	104 875	(99 875)	(5 000)	0
2022	818 382	4 + 0	13/07/2026	682 973	-	(50 376)	632 597
<b>Total</b>	<b>843 857</b>			<b>787 848</b>	<b>(99 875)</b>	<b>(55 376)</b>	<b>632 597</b>

(1) Chaque AGA donne droit à 5 actions.

## 7-2 Provisions

### Provisions pour dépréciation des actifs

(en euros)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Titres de participations et créances rattachées	10 392 659	593 978	-665 736	10 320 901
Stocks et en-cours	3 896 377	3 830 234	-3 896 377	3 830 234
Créances clients	51 801	1 192 966	-141 045	1 103 722
Autres créances (1)	33 622 593	4 189 111	-21 444	37 790 260
Trésorerie	115 335	210		115 545
<b>2024</b>	<b>48 078 765</b>	<b>9 806 499</b>	<b>-4 724 602</b>	<b>53 160 662</b>

Dont dotations et reprises :

D'exploitation	4 816 550	-3 488 365
----------------	-----------	------------

Financières	594 188	-665 736
Exceptionnelles	4 395 761	-570 501

(1) L'augmentation des dépréciations pour Autres créances correspond à la dépréciation des comptes courants de filiales du Groupe.

### Provisions pour risques et charges

(en euros)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Litiges	0	202 475	0	202 475
Perte de change	225 563	81 159	-225 563	81 159
Bons fidélités	586 500	598 100	-586 500	598 100
<b>2024</b>	<b>812 063</b>	<b>881 734</b>	<b>-812 063</b>	<b>881 734</b>
Dont dotations et reprises:				
D'exploitation		598 100	-586 500	
Financières		81 159	-225 563	
Exceptionnelles		202 475	0	

### Note 8 : Dettes

#### 8-1 Etat des échéances des dettes

(en euros)	Montant total	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 336 436	6 051 415	12 055 854	2 229 167
Fournisseurs et comptes rattachés	16 951 246	16 951 246		
Personnel et comptes rattachés	541 234	541 234		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	689 873	689 873		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 978 737	2 978 737		
Autres impôts et assimilés	160 723	160 723		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Groupe et associés	3 515 027	3 515 027		
Avances et acomptes reçus	95 112	95 112		
Autres dettes	9 404 033	9 404 033		
Produits constatés d'avance	664 745	664 745		
<b>Total</b>	<b>55 337 165</b>	<b>41 052 144</b>	<b>12 055 854</b>	<b>2 229 167</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 365 345			

L'EBITDA au 31 décembre 2024 ne permet pas de respecter à la clôture l'une des conditions financières (covenants) de deux emprunts dont le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2024 à 1 262 milliers d'euros, dont 552 milliers à échéance à moins d'un an et 709 milliers d'euros à échéance entre 1 et 5 ans. La société a reçu de la banque une lettre (« waiver ») du 10 mars 2025 précisant la non activation de la clause d'éligibilité de ces emprunts. Tous les autres covenants sont respectés au 31 décembre 2024.

#### 8-2 Détail des charges à payer

(en euros)	2024	2023
Postes du bilan		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	90 983	102 856
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 395 213	1 963 537
Dettes fiscales et sociales	1 009 544	1 142 465
Autres dettes	2 066 754	2 144 918
<b>Total</b>	<b>6 562 494</b>	<b>5 353 776</b>

## Note 9 : Engagements financiers et autres informations

### 9-1 Engagements reçus

<i>(en euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Crédits documentaires	0	0
Garanties liées au PGE	12 653 828	12 653 828
Cautions bancaires	93 406	93 406
Garantie à première demande (1)	435 000	645 000
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>13 182 234</b>	<b>13 392 234</b>

(1) GAPD souscrite lors de la signature d'un bail locatif.

Le montant restant dû des emprunts PGe est de 3 515 562 €.

### 9-2 Engagements donnés

<i>(en euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Cautions sur engagements souscrits par ses filiales	575 000	575 000
Nantissement compte bancaire	450 000	450 000
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>1 025 000</b>	<b>1 025 000</b>

La société Spartoo SA a émis en Mars 2025 une lettre de confort pour sa filiale détenue à 100% Spartoo UK Ltd, et une lettre de soutien en Février 2025 pour sa filiale détenue à 100% TooBrands.

### 9-4 Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

#### Hypothèses de calculs retenues

Son évaluation a été effectuée avec les paramètres suivants :

- Taux d'actualisation : 3,35%
- Le départ à l'initiative du salarié.
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans.
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Méthode de calcul rétrospective prorata temporis
- Taux de rotation : faible
- Taux de charges sociales : 39% pour les agents de maîtrise, 44,5% pour les cadres et 30% pour les employés.

Au 31 décembre 2024, les engagements en matière de pensions et retraites sont de 160 482 euros.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021

## Troisième partie : Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

### Note 10 : Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 459 745 euros au titre de l'exercice 2024. Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

### Note 11 : Répartition de l'effectif salarié

Il s'agit de l'effectif moyen employé par la société au cours de l'exercice 2024.

	<b>Effectif salarié</b>
Cadres	50
Agents de maîtrise	42
Employés	88
<b>Total</b>	<b>180</b>

### Note 12 : Produits d'exploitation

#### 12-1 Ventilation du chiffre d'affaires net

<i>Activité</i>	<b>Ventes France</b>	<b>Ventes Export</b>	<b>Total</b>
Ventes de marchandises	44 359 848	44 643 732	89 003 580
Prestations de service	9 328 286	4 855 690	14 183 976
<b>Total</b>	<b>53 688 134</b>	<b>49 499 422</b>	<b>103 187 556</b>

#### 12-2 Transferts de charges

<i>(en euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Produits cycle social	87 761	68 770
Remboursements divers	38 850	80 378
<b>Total</b>	<b>126 611</b>	<b>149 148</b>

### Note 13 : Charges et produits financiers

<i>(en euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Autres intérêts et produits assimilés	831 228	1 276 413
Gains de change	3 182	6 610
Autres produits financiers nets	0	0
(Dotations) reprises sur provisions (1)	-675 346	-1 997 178
Pertes de change	-94 856	-139 497
Intérêts et charges assimilées	-672 448	-621 716
Autres charges financières nettes		
<b>Résultat financier</b>	<b>-608 240</b>	<b>-1 475 368</b>

(1) Les dotations et reprises sur provisions financières sont constituées des provisions détaillées dans la note 7-2 et des dotations et reprises de l'exercice de la provision pour perte de change

## Note 14 : Impôt sur les sociétés

### 14-1 Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2008, la société Spartoo a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Cette option a été prise pour une durée de 5 ans.

La SA Spartoo est la société tête de groupe, elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Les filiales TooAndré et TooStores sont sorties du périmètre d'intégration fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le groupe intégré comprend les sociétés suivantes :

- Spartoo (société mère) ;
- Toopost (anciennement Fashionweb);
- Toolog;
- Toobrands (anciennement Toogbb);
- Toostores R1;
- Too Online (anciennement Toostores R2).
- Tooyal
- Tooaff

La convention d'intégration fiscale précise que les filiales versent une contribution à la société mère au titre du paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant d'impôt correspondant à l'IS et aux contributions que les filiales auraient dû verser au Trésor Public si elles n'avaient pas été membre dudit Groupe Intégré.

La société a ainsi enregistré un produit d'impôt sur ses filiales intégrées de 108 683 euros.

Le montant des déficits reportables du groupe intégré à la clôture de l'exercice est de 40 864 925 euros.

## Note 15 : Charges et produits exceptionnels

<i>(en euros)</i>	2024	2023
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	177 750	5 600
Prix de vente des immobilisations cédées	0	0
Reprises de provisions pour risques et dépréciations	293 207	570 501
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>470 957</b>	<b>576 101</b>
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-478 419	-202 956
Valeur nette des immobilisations cédées ou détruites	-28 604	-80 142
Dotations aux provisions pour risques et dépréciations	-4 408 714	-8 701 706
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>-4 915 737</b>	<b>-8 984 805</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-4 444 780</b>	<b>-8 408 704</b>

## Quatrième partie : Autres informations

### Note 16 : Consolidation

La société Spartoo fait partie d'un ensemble consolidé de 13 sociétés dont elle est la société consolidante.

Toutes les sociétés sont détenues à 100% et sont consolidées par intégration globale, à l'exception des sociétés Lysera et Andrea, contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle.

## Note 17 : Entreprises liées

Les opérations réalisées avec les entreprises liées sont les suivantes :

<i>(en euros)</i>	<b>Entreprises liées</b>
<b>Immobilisations financières</b>	
Participations et créances rattachées (valeur nette)	4 188 284
Prêts et autres immobilisations financières	0
<b>Créances</b>	
Clients et comptes rattachés	5 370 511
Autres créances	34 869 384
<b>Dettes</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 377 489
Autres emprunts et dettes financières	0
Autres dettes	3 515 027
<b>Produits d'exploitation</b>	
Chiffre d'affaires	5 686 427
Reprises sur provisions	0
Autres produits	0
<b>Charges d'exploitation</b>	
Achats de marchandises	3 470 825
Achats et charges externes	15 575 463
Dotations aux provisions	0
<b>Produits financiers</b>	
Intérêts et produits assimilés	367 923
<b>Charges financières</b>	
Intérêts et charges assimilés	25 923
Dotations aux provisions	0
<b>Produits exceptionnels</b>	
Reprises sur provisions	0

- (1) Les montants chiffrés de ce tableau ne comprennent pas les données de la société TooAndré en cours de liquidation.

## Note 18 : Tableau des filiales et participations

(en euros)	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	(1)			Brute	Nette					
<b>Sociétés</b>										
<b>A - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)</b>										
Toopost SARL	1 341	3 572 083	100,0	20 000	20 000			24 137 151	328 026	0
Toolog SAS	10 000	(770 238)	100,0	10 000	10 000			8 676 399	103	0
Toostores RI SARL	10 000	(13 863 051)	100,0	10 000				6 238 709	(2 026 370)	0
Spartoo UK Ltd (2)	2	(4 261 799)	100,0	2 119 775		4 512 554		2 585 973	(376 885)	0
Spartoo China International (3)	170 940	(111 725)	100,0	172 168	172 168	76 463		273 349	13 629	0
Tooandré SAS (1)	4 180 707	16 226 707	100,0	5 480 697				NC	NC	0
Too Online	10 000	(6 050)	100,0	10 000	10 000	0	0	0	(612)	0
Toobrand SAS	10 000	(9 870 288)	100,0	10 000			500 000	9 402 654	(1 375 216)	0
Tooal SAS	10 000	(411 726)	100,0	10 000			75 000	1 153 898	(557 769)	0
Tooaff SAS	10 000	(94 855)	100,0	10 000	10 000			1 284 006	(287 509)	0
<b>B- PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>										
Lysera SAS	12 500	1 777 079	40	2 064 765	2 064 765			4 415 039	154 437	0
Andrea SAS	10 000	(69 329)	40	0	0			764 783	4 114	0

A woman with a large, dark afro hairstyle is sitting on a red and white checkered floor. She is wearing a dark blue or black short-sleeved dress with white trim on the collar and cuffs, and black tights with a blue and white geometric pattern. She is also wearing white high-heeled shoes. The background consists of a wall covered in a dense, colorful floral wallpaper with blue, yellow, and white flowers. The room has light blue walls and a light blue baseboard.

**Rapport des commissaires  
aux comptes**

**(exercice clos le 31 décembre 2024)**

**Agili(3f)**

**KPMG**

# **SPARTOO**

S.A. au capital de 366 559,26 €  
16, rue Henri Barbusse  
38100 GRENOBLE  
489 895 821 RCS GRENOBLE

## **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

**Agilli(3f)**  
**Commissaire aux comptes**  
69 boulevard des Canuts  
69004 LYON

**KPMG S.A.**  
**Commissaire aux comptes**  
51 chemin de la Tallat  
38240 MEYLAN

## **SPARTOO**

S.A. au capital de 366 559,26 €  
16, rue Henri Barbusse  
38100 GRENOBLE  
489 895 821 RCS GRENOBLE

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS**

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

À l'Assemblée générale de la société SPARTOO,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la SPARTOO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Société SPARTOO**

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Les stocks et en cours sont évalués et dépréciés à la date de clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 2.8 « Stocks » de l'annexe des comptes consolidés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans la note de l'annexe de comptes consolidés.

### **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes consolidés**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**Société SPARTOO**

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2024

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Fait à Meylan et Lyon le 7 avril 2025,

les Commissaires aux comptes



Signé par Sandrine Pallud

**KPMG**, représenté par  
Sandrine PALLUD



Signé par Sylvain BOCCON-GIBOD

**Agilli(3f)**, représenté par  
Sylvain BOCCON-GIBOD

## Bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>Au 31 déc. 2024</b>	<b>Au 31 déc. 2023</b>
<b>ACTIF</b>			
Immobilisations incorporelles	14	4 880	4 921
<i>Dont écarts d'acquisition</i>		3 719	3 719
Immobilisations corporelles	15	5 060	6 731
Immobilisations financières	16	447	558
<b>Actif immobilisé</b>		<b>10 388</b>	<b>12 210</b>
Stocks et encours	17	48 756	53 583
Créances clients	18	6 410	6 707
Autres créances et comptes de régularisation	19	8 129	8 500
Disponibilités	20	15 331	14 267
<b>Actif circulant</b>		<b>78 627</b>	<b>83 057</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>89 015</b>	<b>95 266</b>
<b>PASSIF</b>			
		<b>Au 31 déc. 2024</b>	<b>Au 31 déc. 2023</b>
<b>Capitaux propres</b>			
	21		
Capital		367	365
Prime d'émission		61 656	61 658
Réserves et résultat consolidés		(32 265)	(29 920)
Autres		(176)	25
<b>Total des capitaux propres part groupe</b>		<b>29 582</b>	<b>32 128</b>
Intérêts minoritaires		-	-
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>29 582</b>	<b>32 128</b>
<b>Provisions pour risques et charges</b>	22	<b>1 708</b>	<b>1 193</b>
<b>Dettes</b>			
Emprunts et dettes financières	23	20 870	25 994
Dettes fournisseurs	24	20 285	19 208
Autres dettes et comptes de régularisation	25	16 570	16 744
<b>Total des dettes</b>		<b>57 724</b>	<b>61 946</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>89 015</b>	<b>95 266</b>

*Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

## Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>Exercice clos le 31 décembre</b>	
		<b>2024</b>	<b>2023</b>
Chiffre d'affaires	4 - 5	130 463	142 917
Achats consommés	6	(64 085)	(68 900)
<b>Marge brute</b>		<b>66 379</b>	<b>74 018</b>
Autres produits d'exploitation	7	6 537	4 786
Autres charges d'exploitation	8	(50 233)	(56 629)
Charges de personnel	9	(14 914)	(15 923)
Impôts et taxes		(556)	(716)
Dotations aux amortissements et provisions	10	(7 648)	(6 330)
Résultat d'exploitation avant dépréciation de l'écart d'acquisition		<b>(435)</b>	<b>(794)</b>
Dépréciation de l'écart d'acquisition		-	-
<b>Résultat d'exploitation après dépréciation de l'écart d'acquisition</b>		<b>(435)</b>	<b>(794)</b>
Produits financiers		486	176
Charges financières		(802)	(658)
<b>Résultat financier</b>	11	<b>(316)</b>	<b>(483)</b>
Produits exceptionnels		1 583	715
Charges exceptionnelles		(3 082)	(1 921)
<b>Résultat exceptionnel</b>	12	<b>(1 499)</b>	<b>(1 206)</b>
<b>Résultat des entreprises intégrées avant impôt</b>		<b>(2 250)</b>	<b>(2 482)</b>
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	13	473	612
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(1 777)</b>	<b>(1 870)</b>
Résultat net de l'entreprise déconsolidée	3	(558)	-
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		<b>(2 334)</b>	<b>(1 870)</b>
<b>Dont :</b>			
Résultat net - part du Groupe		(2 334)	(1 870)
Résultat net - part des minoritaires		-	-
Résultat par action (en euros)		(0,13)	(0,10)
Résultat dilué par action (en euros)		(0,13)	(0,10)

*Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

## Tableau des flux de trésorerie

	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2024	2023
<i>(en milliers d'euros)</i>			
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>			
Résultat net de l'ensemble consolidé		(2 334)	(1 870)
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions	26	3 721	3 117
- Variation des impôts différés	13	(18)	(620)
- Élimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie	12	(38)	(26)
- Élimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie liés à la sortie de périmètre	26	(402)	-
- Élimination du résultat de cession d'immobilisations	12	106	93
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>		<b>1 036</b>	<b>695</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
- Stocks et encours	17	4 059	3 746
- Clients et comptes rattachés	18	122	924
- Autres créances	19	353	3 064
- Fournisseurs et comptes rattachés	24	1 161	(5 995)
- Autres dettes	25	(98)	2 016
- Créances et dettes d'impôt courant	19	(65)	95
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>		<b>6 567</b>	<b>4 545</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>			
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	26	(451)	(1 364)
Cessions d'immobilisations	12	44	53
Flux de trésorerie de la période et solde de clôture de TOOAL	3	(152)	-
Compte-courant apporté à TOOAL au cours de la période		365	
Variation des autres immobilisations financières		37	(5)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>		<b>(158)</b>	<b>(1 316)</b>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>			
Augmentation d'emprunts	23	1 280	8 000
Remboursement d'emprunts	23	(6 393)	(6 367)
(Achat) / Vente d'actions propres		0	(1)
Augmentation des subventions d'investissement		27	31
Variation nette des autres dettes financières		(12)	54
<b>Trésorerie nette provenant des activités de financement</b>		<b>(5 098)</b>	<b>1 716</b>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>		<b>1 312</b>	<b>4 945</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		14 267	9 421
Effet de la variation des taux de change et autres éléments de réconciliation		(248)	(100)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>15 330</b>	<b>14 267</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	15 331	14 267
Découverts bancaires	23	(1)	(0)
<b>Trésorerie nette à la clôture</b>		<b>15 330</b>	<b>14 267</b>

*Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.*

## Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Prime d'émission	Réserves consolidées	Réserve de conversion	Actions propres	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2023 .....	18 228 088	365	61 658	(28 057)	452	(341)	34 076
(Achat) / Vente d'actions propres .....	-	-	-	-	-	(1)	(1)
Variation de la réserve de conversion ...	-	-	-	-	(84)	-	(84)
Variation subventions d'invest. ....	-	-	-	6	-	-	6
Résultat de l'exercice 2023 .....	-	-	-	(1 870)	-	-	(1 870)
<b>Au 31 décembre 2023 .....</b>	<b>18 228 088</b>	<b>365</b>	<b>61 658</b>	<b>(29 920)</b>	<b>367</b>	<b>(342)</b>	<b>32 128</b>
Augmentation de capital .....	99 875	2	(2)	-	-	-	-
(Achat) / Vente d'actions propres .....	-	-	-	-	-	0	0
Variation de la réserve de conversion ...	-	-	-	-	(201)	-	(201)
Variation subventions d'invest. ....	-	-	-	(10)	-	-	(10)
Résultat de l'exercice 2024 .....	-	-	-	(2 334)	-	-	(2 334)
<b>Au 31 décembre 2024 .....</b>	<b>18 327 963</b>	<b>367</b>	<b>61 656</b>	<b>(32 265)</b>	<b>166</b>	<b>(342)</b>	<b>29 582</b>

## Notes annexes aux états financiers consolidés

### 1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

#### Informations générales

L'activité du Groupe s'exerce dans la fabrication, l'achat et la vente de chaussures, d'articles de maroquinerie, de prêt-à-porter et d'autres accessoires dans l'univers de la mode.

Le Groupe a développé sa plateforme de e-commerce sur laquelle il propose à des clients une large offre, plus de 10 000 marques, vendues directement, modèle achat-revente, ou vendues par des marchands partenaires, activité de place de marché (« market place »). Il réalise également des ventes en magasins (plus de trente points de vente à décembre 2024), ainsi que des ventes à des détaillants.

Le Groupe a mis au point une offre de services complémentaires pour les professionnels, e-commerçants ou détaillants, s'appuyant notamment sur sa plateforme technologique développée en interne. Elle propose notamment des solutions de transport, de logistique et d'accompagnement de e-commerçants souhaitant se développer et de magasins désirant se digitaliser.

Le Groupe exerce son activité en France et à l'international.

Spartoo est domiciliée en France. Son siège social est situé 16, rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE.

#### Faits significatifs de l'exercice

Au cours de l'année 2024, le Groupe s'est concentré sur la consolidation de ses activités.

Le Groupe a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de sa filiale TOOAL, qui distribuait la marque Aldo, prononcée le 3 décembre 2024, entraînant la fermeture de 3 magasins en propre et de 5 corners. La perte de contrôle a été fixée au 30 novembre 2024. Le traitement de la déconsolidation et la contribution de TOOAL dans les comptes consolidés sont détaillés dans la note 3.

Le Groupe comprend SPARTOO S.A. et ses filiales (« le Groupe » ou « SPARTOO »). Les états financiers consolidés couvrent la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024 et comprennent les comptes de cette société et de ses filiales sur une période de 12 mois. Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 20 mars 2025.

## **2. Principales méthodes comptables**

### **2.1. Base de préparation des comptes**

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2024 ont été établis en conformité avec le règlement ANC n° 2020-01 relatif aux comptes consolidés des entreprises industrielles et commerciales.

### **2.2. Préparation des états financiers**

Les états financiers sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier d'euro le plus proche sauf indication contraire. Les totaux et sous-totaux présentés dans les états financiers consolidés sont calculés en euros et arrondis ensuite au millier d'euro le plus proche. Par conséquent, les montants peuvent ne pas s'additionner en raison des arrondis. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les principes et méthodes comptables sont identiques à ceux appliqués au 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

### **2.3. Méthodes de consolidation et de conversion**

#### Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement la politique financière et la politique opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote attachés aux actions détenues par l'entreprise consolidante et par toutes les entreprises qu'elle contrôle de manière exclusive, sont pris en considération.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint avec un nombre limité d'actionnaires, sont consolidées par intégration proportionnelle.

Les entreprises, dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle, le contrôle conjoint ou l'influence notable cesse.

#### Transactions réciproques

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions réciproques sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

#### Transactions en monnaie étrangère

Les opérations incluses dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évaluées en utilisant la devise de l'environnement économique dans lequel l'entité opère (monnaie fonctionnelle).

La monnaie fonctionnelle de Spartoo et la monnaie de présentation des états financiers du Groupe sont l'euro.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

### Conversion des comptes des filiales en devises

Les comptes de toutes les entités du Groupe (dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste) dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation (l'euro), sont convertis dans la monnaie de présentation en euro selon les modalités suivantes :

- Les actifs et les passifs sont convertis en euro en utilisant le cours de change à la clôture,
- Les charges et produits sont convertis en euro en utilisant le cours moyen de la période.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en réserve de conversion.

### **2.4. Traitement des acquisitions**

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs identifiés sont évalués à leur juste valeur.

L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition nets d'impôt, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition. S'il est positif, il est inscrit dans l'actif immobilisé dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». S'il est négatif, il est inscrit dans une rubrique spécifique du passif.

L'écart d'acquisition positif est amorti ou non selon sa durée d'utilisation, limitée ou non.

La Direction Générale a jugé que les écarts d'acquisition du Groupe, affectés à Spartoo UK, à Fashion & Fashion et la société Lysera n'avaient pas de fin de vie identifiée, dès lors que ces sociétés exerçaient une activité dans un écosystème comparable à Spartoo. En conséquence, ils ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an.

S'il apparaît, lors d'un test de dépréciation, que la valeur actuelle du groupe d'actifs auxquels l'écart d'acquisition est affecté (en général une filiale) est inférieure à sa valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour le montant de cette différence. La valeur actuelle est notamment appréciée à partir de la valorisation de sociétés exprimée en multiple de chiffre d'affaires et de transactions comparables.

Conformément à l'article 231-10 du Règl. ANC n°2020-01, l'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur peut être modifiée avant la fin de la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à la date d'acquisition, lorsque surviennent de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier les valeurs d'entrée.

Au cas où un complément de prix doit être versé en fonction de réalisations futures, il est évalué dès l'acquisition avec les éléments prévisionnels dont dispose la société. S'il dépasse l'évaluation initiale, la différence est constatée en écart d'acquisition.

### **2.5. Autres immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, comprennent essentiellement des droits au bail, ainsi que des logiciels, évalués à leur coût d'acquisition et des dépenses de construction de la plateforme technologique, qui sont amortis sur une durée de 3 ans.

L'activation de la production immobilisée concernant la plateforme technologique répond aux six critères énoncés par l'art. 212-3.1 du règlement ANC 2014-03 en l'occurrence (i) la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de la plateforme technologique en vue de sa mise en service, (ii) l'intention de l'achever et de l'utiliser, (iii) la capacité à l'utiliser, (iv) la façon dont cette plateforme générera des avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la Société de revoir sans cesse la configuration de sa plateforme technologique pour répondre au mieux aux attentes de ses clients et pour poursuivre la croissance de son activité, (v) la disponibilité de ressources, tant techniques que financières, appropriées pour achever son développement et l'utiliser et (vi) la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à cette plateforme technologique, à savoir le coût des prestations réalisées par des fournisseurs, ainsi que la valorisation des temps passés par les salariés.

## 2.6. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées initialement à leur coût d'acquisition et n'ont subi aucune réévaluation.

Aucun composant n'a été relevé au sein des sociétés composant le périmètre de consolidation.

Les amortissements sont calculés linéairement selon la durée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- Agencements et aménagements 3 à 12 ans
- Divers matériels 2 à 7 ans

La valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant, dès lors qu'elle est significative.

Un contrat de location-financement est un contrat qui a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition constituent des contrats de location simple.

Le Groupe comptabilise en consolidation les contrats de location-financement selon la méthode prévue par le Règlement ANC n°2020-01 à savoir :

- au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

Dans le cadre des opérations de cession-bail, le bail est considéré comme une location-financement lorsque le cédant conserve les risques et avantages résultant du bien loué et dans ce cas aucune cession n'est réputée avoir eu lieu en consolidation.

Le bail consécutif à l'opération de cession-bail réalisée par le Groupe est considéré comme une location financement et présenté dans les comptes consolidés selon la méthode mentionnée ci-dessus.

## 2.7. Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées et les autres immobilisations financières sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constatée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## 2.8. Stocks

Les stocks de marchandises et de matières premières sont évalués au prix d'achat net selon la méthode du premier entré – premier sorti.

Les produits et les encours de production sont évalués à leur coût de production. Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous les coûts de sous-activité et de stockage.

Les stocks de matières premières sont dépréciés sur la base des perspectives d'utilisation : la Société évalue les stocks de matières premières devenus obsolètes ou excédentaires et les déprécie par différence entre le prix d'achat et la valeur de réalisation nette.

Les stocks de marchandises et de produits finis sont dépréciés selon l'ancienneté des produits : un taux de dépréciation est calculé par saison et par produit, sur la base des données réelles historiques.

## 2.9. Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale.

Les créances sur les clients professionnels font l'objet d'analyses individuelles et sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les créances sur les clients particuliers sont dépréciées selon leur ancienneté et selon un taux de dépréciation calculé sur la base des données réelles historiques.

## **2.10. Valeurs mobilières de placement et disponibilités**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

Les valeurs mobilières de placement sont dépréciées dans le cas où leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

## **2.11. Provisions**

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation sans contrepartie au moins équivalente attendue de celle-ci.

### Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

### Provision pour engagements de retraite

La provision pour les engagements de retraite est constatée dans les comptes consolidés et fait l'objet d'un ajustement annuel.

Cette provision retient les critères suivants : l'âge, l'ancienneté à la date de la clôture de l'exercice et la probabilité d'ancienneté à l'âge de la retraite, les droits acquis résultant de la convention collective calculés sur la base du salaire mensuel moyen et des dispositions de la loi Fillon.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021.

A fin 2024, les paramètres retenus sont les suivants :

- âge de départ en retraite de 60 à 67 ans à l'initiative du salarié, afin d'intégrer les dispositions de la loi portant réforme des retraites (LFRSS pour 2023 publiée le 15 avril 2023)
- taux d'actualisation : 3,35% correspondant au taux IBOXX Corporates AA (3,20% en 2023)
- taux de revalorisation des salaires : 1,50% (1,50% en 2023)
- table de mortalité : INSEE 2024

Le calcul de l'engagement tient compte des charges sociales.

## **2.12. Emprunts et dettes financières**

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisées à la valeur de remboursement.

## **2.13. Reconnaissance du chiffre d'affaires**

### Modèle achat-revente sur la plateforme de e-commerce, ventes en magasins et aux détaillants

Le chiffre d'affaires généré par les ventes de marchandises est reconnu au moment de la livraison des produits.

### Modèle placé de marché

Le Groupe met à disposition de marchands sa plateforme e-commerce, anime les ventes et gère la relation avec les clients - encaissement et service client -, mais n'assure pas la livraison des produits qui partent de l'entrepôt du marchand. Le Groupe agissant en tant qu'agent, le chiffre d'affaires généré correspond à la commission qu'il perçoit à ce titre.

### Services aux tiers

Le chiffre d'affaires généré par les prestations de services est reconnu à l'achèvement de la prestation.

#### **2.14. Impôt sur le résultat**

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'écart d'acquisition non déductible fiscalement, ne donne pas lieu à la constatation d'impôt différé. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

#### **2.15. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant**

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel résulte des événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

#### **2.16. Résultats par action**

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué par ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action après dilution prend en compte la conversion de l'ensemble des bons de souscription en circulation.

L'effet sur le résultat dilué par action des options donnant droit à la souscription d'actions est calculé selon la méthode du placement théorique des fonds.

Si le résultat de l'exercice est une perte, le résultat dilué par action est identique au résultat de base par action, conformément à l'avis OEC n°27 §3.

#### **2.17. Estimations et jugements comptables déterminants**

La préparation des comptes conduit la Direction du Groupe à effectuer des estimations et à formuler des hypothèses qui affectent les montants qui figurent dans ces comptes et les notes qui les accompagnent, en ce qui concerne notamment les immobilisations corporelles, les impôts différés actifs, les écarts d'acquisition, les autres actifs incorporels et les provisions pour risques et charges. Le Groupe fonde ses estimations sur son expérience passée, ainsi que sur un ensemble d'autres facteurs jugés raisonnables au regard des circonstances afin de se forger un jugement sur les valeurs à retenir pour ses actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent in fine diverger sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de situations différentes.

### 3. Regroupement d'entreprises

Le Groupe a estimé qu'à compter du 30 novembre 2024, il n'exerçait plus aucun contrôle sur la société TOOAL, en raison des restrictions sévères liées à sa mise en liquidation judiciaire et jugées durables, remettant en cause substantiellement le contrôle exercé sur cette entreprise, ce qui a conduit à la déconsolider à cette date.

Le Groupe a choisi de présenter le résultat des 11 mois de l'année 2024 jusqu'à la perte de contrôle sur une ligne séparée du compte de résultat pour faciliter la comparaison avec les exercices ultérieurs, par dérogation au principe de consolidation jusqu'à la date de sortie effective.

Ainsi, le résultat des 11 premiers mois de 2024 est constaté sur une ligne séparée du compte de résultat et sa contribution, évaluée comme si la société TOOAL était consolidée par intégration globale, autrement dit après élimination des charges et produits réciproques avec les autres sociétés du Groupe, est présentée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>du 1er janvier au 30 nov. 2024</b>
Chiffre d'affaires	1 070
Achats consommés	(589)
<b>Marge brute</b>	<b>481</b>
Autres produits d'exploitation	41
Autres charges d'exploitation	(760)
Charges de personnel	(230)
Impôts et taxes	(3)
Dotations aux amortissements et provisions	(42)
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(512)</b>
Produits financiers	-
Charges financières	(46)
<b>Résultat financier</b>	<b>(46)</b>
<b>Résultat courant des entreprises intégrées</b>	<b>(558)</b>
Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	(0)
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(0)</b>
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>(558)</b>
<b>Résultat net de la société TOOAL</b>	<b>(558)</b>

De la même façon, les flux de trésorerie ont été regroupés dans les opérations d'investissement pour un montant de -152 milliers d'euros, comprenant la trésorerie à la date de sortie de périmètre pour un montant de 38 milliers d'euros et la contribution des flux de la période pour un montant de 114 milliers d'euros se détaillant comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<u>du 1er janvier au 30 nov. 2024</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'activité</b>	
Résultat net de la société TOOAL	(558)
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :	
- Amortissements et provisions	5
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<u>(553)</u>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	
- Stocks et encours	316
- Clients et comptes rattachés	53
- Autres créances	51
- Fournisseurs et comptes rattachés	460
- Autres dettes	29
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<u>357</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	(104)
Solde de trésorerie de clôture	(38)
Compte-courant apporté à TOOAL au cours de la période	(365)
Variation des autres immobilisations financières	(2)
<b>Trésorerie nette provenant des activités d'investissement</b>	<u>(509)</u>
<b>Augmentation (diminution) nette de la trésorerie</b>	<b>(152)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<u>(152)</u>

Au 31 décembre 2024, la valeur nette comptable des titres TOOAL est nulle et l'ensemble des créances liées à la société TOOAL est déprécié ou a été passé en pertes exceptionnelles. Compte tenu de la valeur en consolidation négative de cette société à la date de sa sortie du périmètre de consolidation, la contribution dans le résultat exceptionnel consolidé s'élève à -446 milliers d'euros (voir note 12).

En conclusion, la contribution de TOOAL dans le résultat net consolidé de 2024 s'élève à -1 004 milliers d'euros.

*Dans tous les tableaux d'analyse des notes subséquentes, le terme « Variation de périmètre » traduit la déconsolidation de TOOAL, comprenant les flux de l'exercice (tels qu'ils apparaissent dans le tableau ci-dessus et le solde de clôture à la date de déconsolidation).*

Aucun regroupement d'entreprises ni de modification de périmètre de consolidation n'avaient eu lieu en 2023.

#### 4. Chiffre d'affaires

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Ventes de marchandises .....	104 659	115 047
Prestations de services .....	25 805	27 870
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>130 463</b>	<b>142 917</b>

Le chiffre d'affaires se ventile entre la France et l'export comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Ventes de marchandises		
France .....	57 975	62 851
Export .....	46 684	52 196
Prestations de services		
France .....	21 387	23 044
Export .....	4 417	4 827
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>130 463</b>	<b>142 917</b>

#### 5. Information sectorielle

L'information sectorielle présentée ci-dessous est fondée sur la même segmentation que celle utilisée pour le reporting interne destiné à la direction générale pour lui permettre d'apprécier les performances passées et de prendre des décisions en matière d'allocation future des ressources.

Aussi, deux secteurs ont été définis : « B to C », regroupant la vente des marchandises et produits vendus directement aux consommateurs par différents canaux de distribution et « les services aux tiers » représentant essentiellement les services en matière de logistique et transport.

La ventilation du chiffre d'affaires par secteurs se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
B to C .....	115 199	125 961
Services aux tiers .....	15 264	16 957
<b>Chiffre d'affaires</b> .....	<b>130 463</b>	<b>142 917</b>

La ventilation du résultat d'exploitation et des actifs employés par secteurs n'est pas fournie en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

#### 6. Achats consommés

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Achats de marchandises .....	60 490	65 065
Variation de stock de marchandises .....	3 636	4 047
Production stockée .....	(41)	(213)
<b>Achats consommés</b> .....	<b>64 085</b>	<b>68 900</b>

#### 7. Autres produits d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Autres produits .....	650	668
Reprises provisions pour dépréciation des stocks *	4 757	3 150
Reprises provisions pour dépréciation des clients *	132	104
Reprises de provisions pour risques et charges * .....	587	573
Transferts de charges .....	411	291
<b>Autres produits d'exploitation</b> .....	<b>6 537</b>	<b>4 786</b>
* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT	5 475	3 827

## 8. Autres charges externes

(en milliers d'euros)	2024	2023
Logistique et transport .....	23 492	26 403
Publicité .....	10 914	12 232
Locations immobilières et mobilières .....	3 998	4 879
Personnel intérimaire .....	1 073	1 355
Services bancaires .....	2 199	2 217
Diverses charges d'exploitation .....	8 558	9 545
<b>Autres charges d'exploitation .....</b>	<b>50 233</b>	<b>56 629</b>

## 9. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2024	2023
Salaires et appointements .....	11 319	12 137
Charges sociales .....	3 595	3 786
<b>Charges de personnel .....</b>	<b>14 914</b>	<b>15 923</b>

## 10. Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dotations aux amortissements .....	1 386	1 557
Dotations aux amort. location financement.....	104	108
Dotations aux provisions pour risques et charges ...	630	594
Dotations provision pour dépréciation de stocks ....	5 291	3 844
Dotations provisions pour dépréciation de créances	237	226
<b>Dotations aux amortissements et provisions .....</b>	<b>7 648</b>	<b>6 330</b>

## 11. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2024	2023
Produits financiers .....	296	163
Intérêts d'emprunts .....	(594)	(421)
Autres charges financières .....	(100)	(174)
Résultat de change ** .....	91	(7)
Provision dépréciation autres créances financières .....	(16)	(21)
Provision actualisation engagements retraite* .....	7	(23)
<b>Résultat financier .....</b>	<b>(316)</b>	<b>(483)</b>
<i>* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne</i> <i>"Amortissements et provisions" du TFF</i>	<i>(9)</i>	<i>(45)</i>
<i>** dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne</i> <i>"Résultat de change"</i>	<i>132</i>	<i>160</i>

## 12. Résultat exceptionnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Effet de la déconsolidation de TOOAL .....	959	-
Provision compte courant TOOAL* .....	(1 331)	-
Provision client TOOAL* .....	(22)	-
Provision cautions TOOAL* .....	(52)	-
<b>Résultat exceptionnel lié à la liquidation de TOOAL</b> .....	<b>(446)</b>	<b>-</b>
Produits de cession d'immobilisations .....	44	53
Valeur nette comptable des immobilisations cédées ..	(150)	(146)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion ...	190	9
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion ..	(910)	(418)
Op subvention reprise en résultat .....	38	26
Reprise de provision couvrant des charges* .....	352	570
Reprise de provision non utilisée* .....	-	57
Dépréciation d'immobilisations* .....	(0)	(9)
Dotations aux provisions pour dépréc. des stocks* ..	-	(1 248)
Dotations aux provisions pour risques et charges* ..	(618)	(100)
Transferts de charges .....	0	-
<b>Résultat exceptionnel</b> .....	<b>(1 499)</b>	<b>(1 206)</b>
* dont Dotation / Reprises incluses sur la ligne "Amortissements et provisions" du TFT	<i>(1 671)</i>	<i>(729)</i>

Le résultat exceptionnel de 2024 comprend notamment une provision pour litige commercial de 468 milliers d'euros, des coûts liés à la fermeture de points de vente pour 361 milliers d'euros (274 milliers d'euros de charges diverses et 87 milliers d'euros de perte sur cession d'immobilisations) et un résultat exceptionnel lié à la liquidation de TOOAL de 446 milliers d'euros.

Par ailleurs, la vente de chaussures André, sans impact sur le résultat, s'est traduite par des produits exceptionnels de 175 milliers d'euros, une reprise de provision de 293 milliers d'euros compensée par la sortie de stock brut de 468 milliers d'euros.

Le résultat exceptionnel de l'exercice 2023 comprenait notamment une charge nette (dotation - reprise) de 678 milliers d'euros correspondant à une dépréciation complémentaire des stocks André qui avaient été repris dans le cadre de la sortie de TooAndré, ainsi qu'une charge de 362 milliers d'euros liée à la fermeture de l'entrepôt secondaire situé en région lyonnaise.

## 13. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

### 13.1. Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Impôt courant .....	455	(8)
Impôt différé .....	18	620
<b>Charge (Produit) d'impôt courant et différé ....</b>	<b>473</b>	<b>612</b>

Le produit d'impôt courant comprend un crédit d'impôt collection d'un montant de 458 milliers d'euros.

### 13.2. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Différences temporaires .....		
Provisions .....	664	673
Frais acquisition s/ titres .....	(333)	(330)
Ecart de conversion passif .....	10	12
Location financement .....	(60)	(86)
Provision engagement de retraite .....	80	73
<b>Impôt différé net actif (passif) .....</b>	<b>361</b>	<b>344</b>

La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
A l'ouverture.....	344	(277)
Produit (charge) d'impôt différé .....	18	620
<b>A la clôture .....</b>	<b>361</b>	<b>344</b>

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, la société Spartoo a opté pour une durée de 5 ans pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Le périmètre d'intégration fiscale comprend toutes les sociétés françaises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011. Le régime est renouvelé à la fin de chaque période quinquennale.

Par mesure de prudence, aucun actif d'impôt relatif aux déficits reportables n'a été constaté.

Le montant du déficit d'ensemble restant à reporter au 31 décembre 2024 s'élevait à 45 473 milliers d'euros (incluant les déficits de Spartoo UK), dont l'antériorité est présentée ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>
Avant 2021 .....	36 980
2021 .....	132
2022 .....	3 953
2023 .....	1 528
2024 .....	2 880
<b>Total des déficits reportables.....</b>	<b>45 473</b>

### 13.3. Analyse du taux effectif d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Résultat avant impôt	(2 808)	(2 482)
Taux d'impôt	<u>25,00%</u>	<u>25,00%</u>
<b>Impôt théorique</b>	702	620
Déficit de l'exercice non reconnu	(907)	(47)
Variation du taux d'impôt	2	12
Crédit d'impôt	458	-
Résultat déconsolidation de TOOAL	240	-
Différences permanentes	(22)	27
<b>Impôt comptabilisé</b>	<b>473</b>	<b>612</b>

## 14. Immobilisations incorporelles et écarts d'acquisition

La valeur brute, les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Plateforme technologique	Logiciels	Autres immo. incorporelles	immo. Incorp	Ecart d'acquisition	Total immo. incorporelles
<b>Valeurs brutes au 1/01/2023.....</b>	2 816	700	960	4 475	6 247	10 722
Acquisitions .....	311	4	-	315	-	315
<b>Valeurs brutes au 31/12/2023 .....</b>	<b>3 126</b>	<b>704</b>	<b>960</b>	<b>4 790</b>	<b>6 247</b>	<b>11 036</b>
Acquisitions .....	338	1	12	351	-	351
<b>Valeurs brutes au 31/12/2024 .....</b>	<b>3 464</b>	<b>705</b>	<b>972</b>	<b>5 140</b>	<b>6 247</b>	<b>11 387</b>
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>		97		97		
<b>Amort. &amp; dépréc. au 1/01/2023 ...</b>	2 218	614	348	3 180	2 528	5 709
Dotations aux amortissements	296	52	58	407	-	407
<b>Amort. &amp; dépréc. au 31/12/2023</b>	<b>2 514</b>	<b>666</b>	<b>406</b>	<b>3 587</b>	<b>2 528</b>	<b>6 116</b>
Dotations aux amortissements	304	29	58	391	-	391
<b>Valeurs brutes au 31/12/2024 .....</b>	<b>2 819</b>	<b>695</b>	<b>464</b>	<b>3 978</b>	<b>2 528</b>	<b>6 507</b>
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>		97		97		
Valeurs nettes au 1/01/2023 .....	598	85	611	1 294	3 719	5 013
Valeurs nettes au 31/12/2023 .....	612	37	553	1 202	3 719	4 921
<b>Valeurs nettes au 31/12/2024 .....</b>	<b>645</b>	<b>9</b>	<b>507</b>	<b>1 162</b>	<b>3 719</b>	<b>4 880</b>

### Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition étaient amortis sur 10 ans jusqu'au 31 décembre 2015. Dès lors que la Direction a jugé que leur durée de vie n'était pas limitée, l'amortissement a cessé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, conformément aux principes retenus par le Groupe au §2.4.

Ils font l'objet d'un test de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 2.4.

La valeur actuelle est calculée selon un multiple de chiffre d'affaires, multiple variant en fonction de la croissance du chiffre d'affaires et du taux d'EBITDA calculé par rapport au chiffre d'affaires. Par ailleurs, la Société s'assure que ce multiple reste pertinent et prudent en se référant à des valeurs de sociétés de e-commerce comparables, ayant fait l'objet de transactions récentes sur le marché ou cotées en bourse.

Ce test de dépréciation a conclu à ne constater aucune dépréciation complémentaire au 31 décembre 2024. En effet, il a été réalisé avec un taux de croissance sur le chiffre d'affaires négatif pour Spartoo UK et positif pour Fashion and Fashion et un taux d'EBITDA négatif pour Spartoo UK et pour Fashion and Fashion.

## 15. Immobilisations corporelles

La valeur brute, les amortissements et dépréciations sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Matériel	Agencements	Matériel de bureau	Autres immo. corporelles	Total immo. corporelles
<b>Valeurs brutes au 1/1/2023.....</b>	5 013	9 337	1 290	358	15 998
Acquisitions .....	318	584	17	3	922
Cessions .....	(49)	(135)	(1)	(6)	(191)
Reclassements .....	1	-	-	(1)	-
Variation de change .....	0	-	1	-	1
<b>Valeurs brutes au 31/12/2023 .....</b>	<b>5 283</b>	<b>9 786</b>	<b>1 307</b>	<b>354</b>	<b>16 730</b>
<b>Valeurs brutes au 1/1/2024 .....</b>	<b>5 283</b>	<b>9 786</b>	<b>1 306</b>	<b>354</b>	<b>16 730</b>
Acquisitions* .....	15	115	15	10	154
Cessions .....	(62)	(155)	-	-	(217)
Sortie de périmètre .....	(235)	(376)	(2)	-	(612)
Variation de change .....	0	-	2	-	2
<b>Valeurs brutes au 31/12/2024 .....</b>	<b>5 001</b>	<b>9 369</b>	<b>1 321</b>	<b>365</b>	<b>16 056</b>
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 694</i>	<i>1 299</i>	<i>99</i>	<i>-</i>	<i>4 092</i>
<i>* dont TOOAL</i>					<i>39</i>
<b>Amort. &amp; dépréc. au 1/1/2023</b>	3 536	3 824	1 126	298	8 784
Dotations aux amortissements .....	284	868	98	17	1 267
Dépréciation .....	-	(9)	-	-	(9)
Diminution des amortissements.....	(13)	(27)	(4)	-	(44)
Reclassements .....	0	-	1	-	1
<b>Amort. &amp; dépréc. au 31/12/2023</b>	<b>3 807</b>	<b>4 656</b>	<b>1 220</b>	<b>316</b>	<b>9 999</b>
Dotations aux amortissements .....	259	779	46	15	1 099
Diminution des amortissements.....	(25)	(43)	-	-	(68)
Sortie de périmètre .....	(19)	(17)	(0)	-	(36)
Reclassements .....	0	-	2	-	2
<b>Amort. &amp; dépréc. au 31/12/2024</b>	<b>4 022</b>	<b>5 375</b>	<b>1 268</b>	<b>331</b>	<b>10 996</b>
<i>dont immobilisations en crédit-bail</i>	<i>2 694</i>	<i>1 030</i>	<i>99</i>	<i>-</i>	<i>3 824</i>
Valeurs nettes au 1/1/2023 .....	1 477	5 513	164	60	7 214
Valeurs nettes au 31/12/2023 .....	1 476	5 130	86	39	6 731
<b>Valeurs nettes au 31/12/2024 .....</b>	<b>979</b>	<b>3 994</b>	<b>53</b>	<b>34</b>	<b>5 061</b>

### Exercice 2024

Les augmentations des immobilisations corporelles comprennent essentiellement des acquisitions d'agencements et matériel divers.

Les cessions d'immobilisations sont principalement liées à la fermeture de points de vente.

### Exercice 2023

Les augmentations des immobilisations corporelles comprennent essentiellement des acquisitions d'agencements et matériel divers.

## 16. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent essentiellement des dépôts et cautionnements pour un montant de 430 milliers d'euros au 31 décembre 2024 (541 milliers d'euros au 31 décembre 2023).

Les titres de participation de TOOANDRE demeurent au bilan de SPARTOO jusqu'à la clôture de la procédure de liquidation de la société pour une valeur nette comptable nulle.

De même, les titres de participation de TOOAL demeurent au bilan de SPARTOO jusqu'à la clôture de la procédure de liquidation de la société pour une valeur nette comptable nulle.

La variation des immobilisations financières en 2023 et en 2024 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier .....	558	541
Variation de l'exercice .....	(35)	17
Sortie de périmètre .....	(76)	-
<b>Montant au 31 décembre .....</b>	<b>447</b>	<b>558</b>

## 17. Stocks

(en milliers d'euros)	Au 31 décembre 2024			Au 31 décembre 2023		
	Coût	Dépréc.	Net	Coût	Dépréc.	Net
Matières premières .....	1 094	(337)	758	1 250	(379)	871
Produits finis .....	6 837	(863)	5 974	7 716	(692)	7 024
Marchandises .....	46 295	(4 271)	42 024	49 870	(4 182)	45 688
<b>Total .....</b>	<b>54 227</b>	<b>(5 471)</b>	<b>48 756</b>	<b>58 836</b>	<b>(5 253)</b>	<b>53 583</b>

La variation de la valeur brute des stocks en 2023 et en 2024 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Montant brut au 1 <sup>er</sup> janvier .....	58 836	62 555
Variation de l'exercice .....	(4 059)	(3 746)
Variation de change .....	76	28
Sortie de périmètre .....	(627)	-
<b>Montant brut au 31 décembre .....</b>	<b>54 227</b>	<b>58 836</b>

La dépréciation a évolué comme suite en 2023 et en 2024 :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Dépréciation au 1 <sup>er</sup> janvier .....	(5 253)	(3 878)
Dotations .....	(5 291)	(5 092)
Reprise .....	5 050	3 720
Variation de change .....	(13)	(3)
Variation de périmètre .....	37	-
<b>Dépréciation au 31 décembre .....</b>	<b>(5 471)</b>	<b>(5 253)</b>

## 18. Créances clients

Les créances clients se présentent ainsi :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Valeur nominale .....	6 889	7 037
Dépréciation .....	(479)	(330)
<b>Créances clients nettes .....</b>	<b>6 410</b>	<b>6 707</b>

La variation de la valeur brute des créances clients en 2023 et en 2024 se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	2024	2023
Montant brut au 1 <sup>er</sup> janvier .....	7 037	7 961
Variation de l'exercice .....	(122)	(924)
Variation de change .....	3	1
Variation de périmètre .....	(29)	-
<b>Montant brut au 31 décembre .....</b>	<b>6 889</b>	<b>7 037</b>

La dépréciation a évolué comme suit en 2023 et en 2024 :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dépréciation au 1 <sup>er</sup> janvier .....	(330)	(207)
Dotations .....	(167)	(226)
Reprise .....	18	104
<b>Dépréciation au 31 décembre .....</b>	<b>(479)</b>	<b>(330)</b>

La ventilation par date d'échéance des créances clients est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Créances non échues .....	5 087	4 741
Créances échues depuis moins de 3 mois .....	980	1 433
Créances échues depuis plus de 3 mois .....	821	864
<b>Total des créances clients .....</b>	<b>6 889</b>	<b>7 037</b>

## 19. Autres créances et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Rabais et ristournes à recevoir .....	1 848	1 380
Créances fiscales .....	2 023	2 693
Crédit d'impôt courant .....	75	9
Autres créances d'exploitation .....	753	285
Comptes-courants TOOANDRE et TOOAL .....	9 313	7 979
Dépréc. des C/C TOOANDRE et TOOAL .....	(9 310)	(7 979)
Charges constatées d'avance .....	2 985	3 576
Ecart de conversion actif .....	81	213
Impôt différé actif .....	361	344
<b>Autres créances et comptes de régularisation ...</b>	<b>8 129</b>	<b>8 500</b>

Toutes les créances sont dues à moins d'un an.

La variation de la valeur brute des autres créances et comptes de régularisation en 2023 et en 2024 se décompose de la façon suivante :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier .....	8 500	11 338
Variation de l'exercice .....	(352)	(3 065)
Variation de l'impôt différé actif .....	18	344
Variation du crédit d'impôt courant .....	65	(95)
Variation de la provision d'autres créances .....	5	(21)
Variation de provision C/C TOOAL .....	(1 331)	-
Sortie de périmètre .....	1 224	-
<b>Montant au 31 décembre .....</b>	<b>8 129</b>	<b>8 500</b>

## 20. Disponibilités

Les disponibilités sont composées exclusivement de comptes bancaires.

## 21. Capitaux propres

Le capital social est composé de 18 327 963 actions ordinaires ayant une valeur nominale de 0,02 euro, le nominal ayant été divisé par 5 lors de l'assemblée générale du 4 juin 2021. Elles appartiennent toutes à la catégorie des actions ordinaires.

### Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE)

La société a émis des BSPCE ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2023	Mouvements au cours de la période (nombre de BSPCE)		Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2024	Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2024 *
	Nombre de BSPCE attribués à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Date limite d'exercice		Attribués	Annulés		
BSPCE-2009 **	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	-	11 150	557 500
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	-	24 790	123 950
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	-	94 877	474 385
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	-	17 000	85 000
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	-	12 500	62 500
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	-	12 055	60 275
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	-	108 778	543 890
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>297 240</b>			<b>281 150</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>281 150</b>	<b>1 907 500</b>

\* Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires (voir point ci-dessous).

\*\* Le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€

Tant que le bon de souscription n'est pas exercé, aucune écriture n'est enregistrée dans les comptes. Lors de l'exercice du bon de souscription, l'augmentation est comptabilisée comme une augmentation de capital en numéraire, la prime d'émission étant égale à la différence entre les sommes versées par les salariés et le montant de l'augmentation de capital.

### Plans d'attribution gratuite d'actions

Deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place en 2021 et en 2022. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023	Mouvements au cours de la période		Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2024
	Nombre d'actions attribuées*	Période acquisition + période conservation	Date de livraison des actions du plan		Livrées	Annulées	
2021	25 475	3 + 0	06/05/2024	104 875	(99 875)	(5 000)	0
2022	818 382	4 + 0	13/07/2026	682 973	-	(50 376)	632 597
<b>Total</b>	<b>843 857</b>			<b>787 848</b>	<b>(99 875)</b>	<b>(55 376)</b>	<b>632 597</b>

### Actions propres

Le Groupe a racheté 5 290 actions propres pour un montant de 117 milliers d'euros dans le cadre de la mise en place du FCPE et figurent en réduction des capitaux propres consolidées.

Par ailleurs, l'Assemblée générale du 7 mai 2024 a autorisé le Conseil d'administration de la Société, avec faculté de subdélégation, à acheter ou faire acheter un nombre maximal d'actions de la Société représentant jusqu'à 10% du capital social de la société à un prix maximum de 10 euros. Ce programme a une durée de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 7 novembre 2025. Cette autorisation annule et remplace celle donnée au conseil d'administration par l'Assemblée Générale mixte du 3 mai 2023.

Les objectifs de ce programme sont par ordre décroissant :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un courtier en valeurs mobilières ;
- d'honorer des obligations liées à des programmes d'options sur actions et d'attribution gratuite d'actions.

- ainsi que tout autre objectif qui serait conforme à la réglementation en vigueur.

Dans le cadre de ce programme, Spartoo a conclu avec un établissement financier un mandat conforme à la Charte de Déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en vue de favoriser la liquidité des transactions sur les actions Spartoo pour un montant de 250 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2024, Spartoo détenait 62 607 actions valorisées au cours moyen de 0,41 euro et comptabilisées en réduction des capitaux propres, pour un montant de 26 milliers d'euros. Le solde de la trésorerie affectée à l'achat d'actions propres s'élevait à 17 milliers d'euros et figurait dans les immobilisations financières.

Les plus-values réalisées sur la cession des actions propres au cours de l'exercice 2024 se sont élevées à 1 millier d'euros et ont été comptabilisées en augmentation des capitaux propres.

## 22. Provisions

<i>(en milliers d'euros)</i>	Provisions pour risques	Prov. engagement retraite	Provision pour perte de change	Total des provisions
Au 1er janvier 2023 .....	596	289	372	1 257
Dotations aux provisions .....	638	31	261	930
Reprise de provisions .....	(491)	-	(420)	(911)
Reprise non utilisée .....	(57)	(26)	-	(83)
<b>Au 31 décembre 2023 .....</b>	<b>686</b>	<b>294</b>	<b>213</b>	<b>1 193</b>
Dotations aux provisions .....	654	29	129	812
Reprise de provisions .....	(31)	-	(261)	(292)
Reprise non utilisée .....	-	(5)	-	(5)
<b>Au 31 décembre 2024 .....</b>	<b>1 309</b>	<b>318</b>	<b>81</b>	<b>1 708</b>

Au 31 décembre 2024, les provisions pour risques comprennent (i) la provision pour points de fidélité d'un montant de 598 milliers d'euros et (ii) une provision pour divers autres litiges pour un montant de 711 milliers d'euros.

## 23. Emprunts et dettes financières

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Emprunts auprès des établissements de crédit .....	20 777	25 891
Découverts bancaires .....	1	0
Intérêts courus .....	91	103
<b>Emprunts et dettes financières .....</b>	<b>20 870</b>	<b>25 994</b>

Début avril 2020, la société SPARTOO a bénéficié de Prêts Garantis par l'Etat d'un montant de 13 millions d'euros répartis entre ses différents établissements bancaires. Elle a opté pour un amortissement de ces prêts sur 5 ans, sans franchise. Le remboursement de l'année 2024 s'élève à 2 613 milliers d'euros. Le solde au 31 décembre 2024 s'élève à 3 515 milliers d'euros.

Par ailleurs, SPARTOO a bénéficié en 2023 de Prêts Participatifs Relance (PPR) d'un montant de 7 000 milliers d'euros ayant une échéance de 8 ans avec un amortissement sur 4 ans à partir de la 5<sup>ème</sup> année.

Les autres emprunts d'un montant de 9 730 milliers d'euros financent les investissements. Ils portent intérêt à taux fixe variant de 0,85% à 3,70% et sont émis en euros, éliminant ainsi tout risque de sensibilité et de change.

La variation des dettes financières au cours des exercices 2023 et 2024 se présente comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Au 1 <sup>er</sup> janvier .....	25 994	24 308
Souscription d'emprunts .....	1 280	8 000
Remboursement d'emprunts .....	(6 393)	(6 367)
Variation des autres dettes financières .....	(11)	53
<b>Au 31 décembre</b>	<b>20 870</b>	<b>25 994</b>

La ventilation des dettes financières se présente ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Au 31 décembre 2024</b>			
	<b>Total</b>	<b>&lt; 1 an</b>	<b>de 1 à 5 ans</b>	<b>&gt; 5 ans</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	20 777	5 988	12 560	2 229
Dettes de location financement .....	-	-	-	-
Découverts bancaires .....	1	1	-	-
Compte-courant associés .....	0	0	-	-
Intérêts courus .....	91	91	-	-
<b>Emprunts et dettes financières .....</b>	<b>20 870</b>	<b>6 081</b>	<b>12 560</b>	<b>2 229</b>

Cet échéancier comprend le remboursement du PGE à hauteur de 2 575 milliers d'euros pour l'échéance à moins d'un an et 940 milliers d'euros pour les échéances comprises entre un et cinq ans.

La société SPARTOO doit respecter des ratios au titre de certains emprunts qui sont en cours de remboursement :

- Engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros et de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% : il concerne des prêts dont le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élevait à 202 milliers d'euros ;
- Engagement de maintenir les fonds propres à un niveau minimum de 15 millions d'euros, de maintenir le rapport « dettes financières nettes consolidées / situation nette comptable consolidée » inférieur à 60% et le ratio « dettes financières nettes / EBITDA » à un niveau inférieur à 3 : il concerne des prêts dont le capital restant dû au 31 décembre 2024 s'élevait à 1 059 milliers d'euros.

L'EBITDA au 31 décembre 2024 ne permet pas de respecter à la clôture l'une des conditions financières (covenants) de deux emprunts dont le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2024 à 1 262 milliers d'euros, dont 552 milliers à échéance à moins d'un an et 709 milliers d'euros à échéance entre 1 et 5 ans. La société a reçu de la banque une lettre (« waiver ») du 10 mars 2025 précisant la non activation de la clause d'éligibilité de ces emprunts. Tous les autres covenants sont respectés au 31 décembre 2024.

## 24. Dettes fournisseurs

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

La variation des fournisseurs et comptes rattachés en 2023 et en 2024 se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier .....	19 208	25 198
Variation de l'exercice .....	1 161	(5 995)
Variation de change .....	8	5
Sortie de périmètre .....	(93)	-
<b>Montant au 31 décembre .....</b>	<b>20 285</b>	<b>19 208</b>

## 25. Autres dettes et comptes de régularisation

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Dettes sociales et fiscales .....	5 852	6 552
Avoirs à établir .....	2 699	2 886
Dettes sur immobilisations .....	19	68
A reverser aux partenaires de <i>Market Place</i> <sup>(1)</sup> .....	4 729	3 826
Autres dettes d'exploitation <sup>(2)</sup> .....	2 555	2 701
Produits constatés d'avance .....	665	651
Ecart de conversion passif .....	40	49
Dépôts de garantie .....	10	10
<b>Autres dettes et comptes de régularisation .....</b>	<b>16 570</b>	<b>16 744</b>

<sup>(1)</sup> solde des encaissements reçus dans le cadre de l'activité « *Market Place* » à reverser aux partenaires

<sup>(2)</sup> dont 2 523 milliers d'euros correspondant à l'indemnité versée par Nike

La variation des autres dettes et comptes de régularisation en 2023 et en 2024 se décompose ainsi :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023
Montant au 1 <sup>er</sup> janvier .....	16 744	15 117
Variation de l'exercice des autres dettes .....	(98)	2 016
Variation des dépôts et cautionnements .....	-	10
Variation des fournisseurs d'immobilisations .....	15	(127)
Variation de l'impôt différé .....	-	(277)
Variation de change .....	10	4
Sortie de périmètre .....	(102)	-
<b>Montant au 31 décembre .....</b>	<b>16 570</b>	<b>16 744</b>

## 26. Informations relatives au tableau des flux de trésorerie

Les amortissements et provisions constituent des flux du compte de résultat qui n'ont aucune incidence sur la trésorerie et qu'il convient de neutraliser :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023	Notes
Dotations amortis. & provisions exploitation .....	7 648	6 330	10
Reprises provisions exploitation .....	(5 475)	(3 827)	7
Provision actualisation engagements retraite .....	(7)	23	11
Dot. / Repr. provisions financières .....	(132)	(160)	11
Provision dépréciation autres créances financières ..	16	21	11
Dot. / Repr. provisions exceptionnelles .....	1 671	729	12
<b>Amortissements et provisions .....</b>	<b>3 721</b>	<b>3 117</b>	

Par ailleurs, les flux de trésorerie liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles se détaillent comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	2024	2023	Notes
Acquisition immobilisations incorporelles .....	(351)	(315)	14
Acquisition immobilisations corporelles .....	(116)	(922)	15
Variation des fournisseurs d'immobilisations .....	15	(127)	25
<b>Acquisition immo. incorporelles et corporelles .....</b>	<b>(451)</b>	<b>(1 364)</b>	

De la même façon, le résultat de déconsolidation de TOOAL au 30 novembre 2024 à la date de la déconsolidation, ainsi que le résultat de TOOAL de l'ouverture de l'exercice à la date de sa déconsolidation présenté sur une ligne séparée du compte de résultat ne constituent des flux de trésorerie. Il convient donc de les éliminer :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>
Résultat de déconsolidation de TOOAL.....	(959)
Résultat de TOOAL .....	558
<b>Elimination des résultats et autres flux sans effet de trésorerie liés à la sortie de périmètre</b>	<b>(402)</b>

## 27. Effectif

Au 31 décembre 2024, il s'élève à 370 personnes (408 personnes au 31 décembre 2023).

## 28. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 456 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

## 29. Transactions avec les parties liées

Il n'existe aucune transaction avec les parties liées, dont la définition est précisée par l'article R 123-199-1 du Code de commerce, sachant qu'une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à SPARTOO, société qui prépare les comptes consolidés. En l'occurrence, les personnes visées sont les principaux dirigeants qui ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de SPARTOO, directement ou indirectement, y compris ses administrateurs.

## 30. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 171 milliers d'euros et se décompose comme suit pour chacun des commissaires aux comptes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>KPMG</b>	<b>AGILI (3F)</b>	<b>B2A</b>
Honoraires afférents à la certification des comptes	97	66	8
Honoraires afférents aux autres services	-	-	-

## 31. Engagements hors bilan

	<b>Au 31 décembre</b>	
<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
<b>Engagements reçus</b>		
Garantie liée au Prêt Garanti par l'État .....	12 654	12 654
Crédits documentaires .....	-	-
Cautions, avals .....	128	128
Garanties à première demande .....	550	816
<b>Engagements donnés</b>		
Nantissement de comptes bancaires .....	550	550

## 32. Événements postérieurs à la clôture

Le Groupe a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire de sa filiale TOOSTORES R1, qui a été prononcée par un jugement du 19 février 2025, impliquant l'arrêt immédiat de l'activité de 22 points de vente dont 10 magasins en propre. Cette société a contribué à hauteur de 6 168 milliers d'euros au chiffre d'affaires consolidés et a dégagé une perte de 2 023 milliers d'euros au titre de l'exercice 2024.

Il n'existe pas d'autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

### 33. Sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation en mentionnant la durée des deux périodes présentées.

La société consolidante est la société SPARTOO S.A.

Toutes les sociétés sont détenues à 100% et sont consolidées par intégration globale, à l'exception des sociétés Lysera et Andrea, détenues à 40%, contrôlées conjointement et consolidées par intégration proportionnelle.

Société	Adresse	N° Siren	Durée exercice 2024	Durée exercice 2023
Spartoo SA	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	489895821	12 mois	12 mois
Fashion & fashion	88, avenue des Ternes 75017 PARIS	479056079	Absorbée	12 mois
TooPost	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	493520043	12 mois	12 mois
TooLog	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	808588917	12 mois	12 mois
TooStores 1	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	812533545	12 mois	12 mois
TooOnline	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	814256533	12 mois	12 mois
TooBrands	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	830161394	12 mois	12 mois
TooAff	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	913649372	12 mois	12 mois
TooAI	16 rue Henri Barbusse 38100 GRENOBLE	912628096	11 mois	12 mois
Lysera	51 rue du commandant Rolland 93350 LA BOURGET	824798904	12 mois	12 mois
Andrea	51 rue du commandant Rolland 93350 LA BOURGET	903241594	12 mois	12 mois
Spartoo UK	Euro House - 1394 High Road - LONDON N20 9YZ	-	12 mois	12 mois
Spartoo China International Trading (Shanghai) Co.	603-A05 West Part of Building, No.29 Jiatai Road SHANGHAI Pilot Free Trade Zone	-	12 mois	12 mois

La société TOOAL a fait l'objet d'une liquidation judiciaire au 3 décembre 2024 (voir note 3).

**Agilli(3f)**

**KPMG**

## **SPARTOO**

S.A. au capital de 366 559,26 €  
16, rue Henri Barbusse  
38100 GRENOBLE  
489 895 821 RCS GRENOBLE

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

**Agili(3f)**  
**Commissaire aux comptes**  
69 boulevard des Canuts  
69004 LYON

**KPMG S.A.**  
**Commissaire aux comptes**  
51 chemin de la Taillat  
38240 MEYLAN

## **SPARTOO**

S.A. au capital de 366 559,26 €  
16, rue Henri Barbusse  
38100 GRENOBLE  
489 895 821 RCS GRENOBLE

### **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

*Exercice clos le 31 décembre 2024*

À l'Assemblée générale de la société SPARTOO,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SPARTOO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes, relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## Société SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Les titres de participation et créances rattachées sont évalués à leur coût d'acquisition et, le cas échéant, dépréciés sur la base de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 3-1-4 « Titres de participation et créances rattachées » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent la valeur de ces actifs, notamment à contrôler l'actualisation des perspectives de rentabilité des activités concernées et de réalisation des objectifs, ainsi que la cohérence des hypothèses retenues avec les données prévisionnelles issues des plans stratégiques établis par chacune de ces activités sous le contrôle de la direction générale.

- Les stocks et en cours sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés, le cas échéant, pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice selon les modalités décrites dans la note 3-1-5 « Stocks » de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivies par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et des informations fournies dans la note de l'annexe.

### Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

#### **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de commerce.

## Société SPARTOO

Rapport des commissaires aux comptes  
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Meylan et Lyon le 7 avril 2025,

les Commissaires aux comptes



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

## BILAN SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2024

(en euros)

ACTIF	Notes	Valeur brute	Amort. Provisions	Montant Net 31-12-2024	Montant Net 31-12-2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>					
Concessions, licences, marques		126 912	126 912	-0	-0
Fonds commercial		1 489 112		1 489 112	500 000
Autres immobilisations incorporelles		3 955 725	3 018 743	936 982	952 472
<b>Immobilisations corporelles</b>					
Installations techniques, matériels		1 188 555	687 140	501 415	645 666
Autres immobilisations corporelles		6 311 661	3 644 799	2 666 862	3 131 584
<b>Immobilisations financières</b>					
Autres participations		9 917 405	7 630 472	2 286 933	3 647 397
Créances rattachées à des participations		4 589 018	2 687 666	1 901 352	2 280 107
Autres immobilisations financières		278 097	2 764	275 333	327 485
<b>Actif immobilisé</b>	4	<b>27 856 485</b>	<b>17 798 496</b>	<b>10 057 989</b>	<b>11 484 711</b>
Stocks et en cours		44 327 982	3 830 234	40 497 748	40 213 141
Créances clients et comptes rattachés		8 816 334	1 103 722	7 712 612	7 549 581
Autres créances		46 004 554	37 790 259	8 214 295	16 074 254
Actions propres		117 438	115 545	1 893	2 103
Disponibilités		12 418 375		12 418 375	10 598 276
<b>Actif circulant</b>	5	<b>111 684 683</b>	<b>42 839 760</b>	<b>68 844 923</b>	<b>74 437 355</b>
Compte de régularisation	6	2 716 708		2 716 708	3 502 341
<b>Total de l'actif</b>		<b>142 257 876</b>	<b>60 638 256</b>	<b>81 619 620</b>	<b>89 424 407</b>

PASSIF	Notes		31-12-2024	31-12-2023
Capital	7-1		366 559	364 562
Primes d'émission			61 656 181	61 658 178
Réserve légale			0	0
Réserves réglementées			0	0
Report à nouveau			-34 558 368	-26 895 151
<b>Résultat de l'exercice</b>			<b>-3 435 250</b>	<b>-7 663 216</b>
Provisions réglementées			1 331 293	1 318 340
<b>Capitaux propres</b>	7-1		<b>25 360 415</b>	<b>28 782 712</b>
Provisions pour risques et charges	7-2		881 734	812 063
Emprunts auprès des établissements de crédit	8		20 336 436	25 716 391
Autres emprunts et dettes financières	8		3 525 027	2 934 707
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8		16 951 246	16 875 782
Dettes fiscales et sociales	8		4 370 566	4 858 619
Avances et acomptes reçus	8		85 112	123 123
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés	8		0	1 177
Autres dettes	8		9 404 033	8 621 258
Compte de régularisation	6		705 052	698 576
<b>Total du passif</b>			<b>81 619 620</b>	<b>89 424 407</b>

## COMPTE DE RESULTAT SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2024

<i>(en euros)</i>	Notes	31-12-2024	31-12-2023
<b>Chiffres d'affaires net hors taxes</b>	12	<b>103 187 556</b>	<b>116 820 417</b>
Production immobilisée		337 770	310 595
Reprises sur amortissements, provisions et transferts de charges		4 330 885	3 123 023
Autres produits		244 902	253 130
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>108 101 113</b>	<b>120 507 165</b>
Achats de marchandises		-58 871 908	-59 854 569
Variation de stock de marchandises		686 180	-7 366 751
Autres achats et charges externes		-33 275 029	-37 845 373
Impôts, taxes et versements assimilés		-315 454	-446 437
Charges de personnel		-7 662 479	-7 953 961
Dotations aux Amortissements et provisions		-6 436 697	-4 282 138
Autres charges		-716 639	-735 131
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>-106 592 026</b>	<b>-118 484 359</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>1 509 087</b>	<b>2 022 806</b>
Bénéfice attribué		0	0
Résultat financier	13	-608 240	-1 475 368
<b>Résultat courant avant impôt</b>		<b>900 847</b>	<b>547 438</b>
Résultat exceptionnel	15	-4 444 780	-8 408 704
Participation des salariés aux résultats		0	0
Impôts sur les bénéfices	14	108 683	198 049
<b>Résultat net</b>		<b>-3 435 250</b>	<b>-7 663 216</b>

## ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 81 619 620 euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 103 187 556 euros et dégagant une perte de 3 435 250 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **Première partie : Règles et méthodes comptables**

#### **Note 1 : Règles et principes généraux appliqués**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2014.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2014 applicables à la clôture de l'exercice.

#### **Note 2 : Comparabilité des comptes et changements de méthode**

##### **2-1 Faits marquants de l'exercice**

La société Spartoo a absorbé sa filiale Fashion & Fashion par le biais d'une liquidation avec transmission universelle du patrimoine au 03/01/2024. Cette opération est sans impact sur le résultat, mais a entraîné la constatation d'un fonds de commerce pour un montant de 989 112,10€.

La société TOOAL, filiale de SPARTOO qui distribuait la marque Aldo via 8 points de vente dont 3 magasins en propre, a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, prononcée le 3 décembre 2024. Ces événements ont entraîné la constatation d'une charge exceptionnelle de 1 012 milliers d'euros correspondant à la dépréciation du compte courant et des créances commerciales.

##### **2-2 Changements de méthode comptable**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

##### **2-2 Evènements significatifs postérieurs à la clôture**

La société TOOSTORES, filiale de SPARTOO a demandé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire, qui a été prononcée le 19 février 2025, impliquant l'arrêt immédiat de 22 points de vente dont 10 magasins en propre.

#### **Note 3 : Méthodes d'évaluation**

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

### 3-1 ACTIF

#### 3-1-1 Immobilisations incorporelles

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition (coût historique), mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

La valorisation brute du site Internet, à hauteur de 3 463 594 euros, correspond à une production immobilisée par la société basée sur la valorisation en fonction des temps passés par les salariés et prestataires intervenant sur le projet.

La production immobilisée de 2024 représente 337 770 euros.

L'activation de la production immobilisée repose sur la génération d'avantages économiques futurs, à savoir la nécessité pour la société de revoir sans cesse la configuration de son site Internet pour répondre au mieux aux attentes de ses clients pour pouvoir poursuivre la croissance de son activité.

La valorisation du site Internet est ventilée entre les différents modules qui le composent.

<i>(en euros)</i>	Valeurs	Taux d'amortissement
Logiciels et brevets	126 912	33.33 ou 14.27
Marques	492 131	10.00
Site Internet	3 463 594	33.33
Fonds de commerce (1)	1 489 112	

(1) Le fonds commercial Sacby a été acquis en 2010 pour 500K€ et celui de Fashion & Fashion suite à une TUP en 2024 pour 989K€. Au 31/12/2024, nous n'avons pas identifié d'éléments de dépréciation.

#### 3-1-2 Immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

#### 3-1-3 Amortissement des immobilisations

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Agencements et aménagements	Linéaire	3 à 12 ans
Mat. Informatique et divers matériel	Linéaire	2 à 7 ans

#### 3-1-4 Titres de participation et créances rattachées

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, en intégrant les frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés et les créances rattachées à des participations ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

### 3-1-5 Stocks

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, selon la méthode du FIFO (premier entré, premier sorti).

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de la valeur vénale des produits à la date de clôture de l'exercice. Une dépréciation a été constatée pour un montant égal à la différence entre le coût d'entrée des produits et la valeur vénale lorsque cette dernière était inférieure au coût d'entrée.

### 3-1-6 Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

### 3-1-7 Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les liquidités immédiates en devises ont été converties en euros sur la base du dernier cours de change précédant la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion ont été directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

## 3-2 PASSIF

### 3-2-1 Provisions pour risques et charges

Les provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC N°2000-06, sont le cas échéant destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenus rendent probables, dont le montant est quantifiable quant à leur objet, mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

## Deuxième partie : Compléments d'informations relatifs au bilan

### Note 4 : Actif immobilisé

#### 4-1 Décomposition des immobilisations

<i>(en euros)</i>	2024	2023
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Valeur brute	5 571 749	4 244 868
Amortissements / provisions	-3 145 655	-2 792 396
<b>Valeur nette</b>	<b>2 426 094</b>	<b>1 452 472</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Valeur brute	7 500 216	7 504 450
Amortissements / provisions	-4 331 939	-3 727 200
<b>Valeur nette</b>	<b>3 168 277</b>	<b>3 777 250</b>
<b>Immobilisations financières</b>		
Valeur brute	14 784 520	16 647 649
Amortissements / provisions	-10 320 902	-10 392 660
<b>Valeur nette</b>	<b>4 463 618</b>	<b>6 254 989</b>
<b>Total Immobilisations nettes</b>	<b>10 057 989</b>	<b>11 484 711</b>

#### 4-2 Variation des immobilisations

<i>(en euros)</i>	Brut	Amortissements et provisions	Net
<b>Au 31 décembre 2023</b>	<b>28 396 970</b>	<b>-16 912 258</b>	<b>11 484 711</b>
Augmentations			
Immobilisations incorporelles	1 326 882	-353 260	973 622
Immobilisations corporelles	35 621	-615 989	-580 368
Immobilisations financières	520 099	-593 538	-73 439
Diminutions			0
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	-39 855	11 250	-28 605
Immobilisations financières	-2 383 228	665 296	-1 717 932
<b>Au 31 décembre 2024</b>	<b>27 856 489</b>	<b>-17 798 499</b>	<b>10 057 989</b>

- (1) Les augmentations des immobilisations incorporelles de l'exercice correspondent à la production immobilisée pour 337K€ et au fonds de commerce Fashion & Fashion pour 989K€.
- (2) Les augmentations des immobilisations corporelles de l'exercice incluent principalement des acquisitions d'agencements et aménagements divers pour 30K€.
- (3) Les augmentations des dotations aux amortissements de l'exercice comprennent principalement les amortissements linéaires d'agencements et aménagements divers pour 592K€, et de matériel de bureau et informatique pour 24K€.
- (4) Les augmentations et diminutions des immobilisations financières de l'exercice incluent principalement la variation du prêt avec la filiale Spartoo UK, la provision de la créance rattachée de Spartoo UK pour 591K€ ainsi que la reprise de la dotation des titres Fashion and Fashion, celle-ci ayant fait l'objet d'une TUP en 2024.

## Note 5 : Actif circulant

### 5-1 Etat des échéances des créances

<i>(en euros)</i>	<b>Montant total</b>	<b>A - de 1 an</b>	<b>A + de 1 an</b>
Créances rattachées à des participations	4 589 017	50 422	4 538 595
Contrat de liquidité – comptes titres et espèces	43 056	43 056	0
Autres immobilisations financières	235 042	235 042	0
Autres créances clients	8 816 334	8 816 334	0
Personnel et comptes rattachés	751	751	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0	0	0
Taxe sur la valeur ajoutée et autres taxes	1 157 158	1 157 158	0
Groupe et associés	42 957 138	42 957 138	0
Débiteurs divers	1 889 507	1 889 507	0
Charges constatées d'avance	2 635 549	2 635 549	0
<b>Total</b>	<b>62 323 552</b>	<b>57 784 957</b>	<b>4 538 595</b>

### 5-2 Produits à recevoir rattachés aux créances

<i>(en euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Créances clients et comptes rattachés	2 037 815	1 832 814
Autres créances	1 269 517	761 089
Disponibilités	0	0
<b>Total</b>	<b>3 307 332</b>	<b>2 593 903</b>

## Note 6 : Comptes de régularisation

<i>(en euros)</i>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Charges constatées d'avance	2 635 548	3 276 777
Ecart de conversion actif	81 160	225 563
<b>Total</b>	<b>2 716 708</b>	<b>3 502 341</b>
Produits constatés d'avance	664 745	650 601
Ecart de conversion passif	40 307	47 976
<b>Total</b>	<b>705 052</b>	<b>698 576</b>

## Note 7 : Capitaux propres

### 7-1 Composition du capital social

Le capital de la Société est exclusivement composé d'actions ordinaires.

Le capital social est composé de 18 327 963 actions ayant une valeur nominale de 0,02 euro.

La société a émis des Bons de Souscription de Parts de Créateurs d'Entreprise (BSPCE) ouvrant droit à la souscription d'actions de catégorie O, selon les modalités décrites dans le tableau ci-dessous :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2023	Mouvements au cours de l'exercice (nombre de BSPCE)		Nombre total de BSPCE en circulation au 31 décembre 2024	Nombre d'actions pouvant être souscrites au 31 décembre 2024 (1)
	Nombre de BSPCE attribués à l'origine	Prix d'exercice (en euros)	Date limite d'exercice		Attribués	Annulés		
BSPCE-2009	11 150	9,06	24/09/2025	11 150	-	-	11 150	557 500
BCE 1	24 790	15,02	24/09/2025	24 790	-	-	24 790	123 950
BCE 2	94 877	15,02	24/09/2025	94 877	-	-	94 877	474 385
BSPCE-2012-1	17 000	29,14	24/09/2025	17 000	-	-	17 000	85 000
BSPCE 2012-2	12 500	31,54	24/09/2025	12 500	-	-	12 500	62 500
BSPCE 2013	12 055	30,00	24/09/2025	12 055	-	-	12 055	60 275
BSPCE-2015	108 778	39,42	24/09/2025	108 778	-	-	108 778	543 890
BSPCE-2015	16 090	30,00	24/09/2025	0	-	-	0	0
<b>Total</b>	<b>297 240</b>			<b>281 150</b>	-	-	<b>281 150</b>	<b>1 907 500</b>

(1) Chaque BSPCE donne droit à l'acquisition de 5 actions ordinaires à l'exception des BSPCE de 2009 qui donnent droit à 50 actions ordinaires, le nombre a été multiplié par 10 au moment où la valeur nominale des actions était passé de 1€ à 0,1€.

Enfin, deux plans d'attribution gratuite d'actions ont été mis en place en 2021 et en 2022. Ils présentent les caractéristiques suivantes :

Plan	Modalités de l'émission			Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2023	Mouvements au cours de la période		Nombre maximal d'actions en cours d'acquisition au 31 décembre 2024 (1)
	Nombre d'actions attribuées	Période acquisition + période conservation	Date de livraison des actions du plan		Livrées	Annulées	
2021	25 475	3 + 0	06/05/2024	104 875	(99 875)	(5 000)	0
2022	818 382	4 + 0	13/07/2026	682 973	-	(50 376)	632 597
<b>Total</b>	<b>843 857</b>			<b>787 848</b>	<b>(99 875)</b>	<b>(55 376)</b>	<b>632 597</b>

(1) Chaque AGA donne droit à 5 actions.

## 7-2 Provisions

### Provisions pour dépréciation des actifs

(en euros)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Titres de participations et créances rattachées	10 392 659	593 978	-665 736	10 320 901
Stocks et en-cours	3 896 377	3 830 234	-3 896 377	3 830 234
Créances clients	51 801	1 192 966	-141 045	1 103 722
Autres créances (1)	33 622 593	4 189 111	-21 444	37 790 260
Trésorerie	115 335	210	-	115 545
<b>2024</b>	<b>48 078 765</b>	<b>9 806 499</b>	<b>-4 724 602</b>	<b>53 160 662</b>

Dont dotations et reprises:		
D'exploitation	4 816 550	-3 488 365
Financières	594 188	-665 736
Exceptionnelles	4 395 761	-570 501

(1) L'augmentation des dépréciations pour Autres créances correspond à la dépréciation des comptes courants de filiales du Groupe.

### Provisions pour risques et charges

(en euros)	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Litiges	0	202 475	0	202 475
Perte de change	225 563	81 159	-225 563	81 159
Bons fidélités	586 500	598 100	-586 500	598 100
<b>2024</b>	<b>812 063</b>	<b>881 734</b>	<b>-812 063</b>	<b>881 734</b>
Dont dotations et reprises:				
D'exploitation		598 100	-586 500	
Financières		81 159	-225 563	
Exceptionnelles		202 475	0	

## Note 8 : Dettes

### 8-1 Etat des échéances des dettes

(en euros)	Montant total	A - de 1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	20 336 436	6 051 415	12 055 854	2 229 167
Fournisseurs et comptes rattachés	16 951 246	16 951 246		
Personnel et comptes rattachés	541 234	541 234		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	689 873	689 873		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 978 737	2 978 737		
Autres impôts et assimilés	160 723	160 723		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0		
Groupe et associés	3 515 027	3 515 027		
Avances et acomptes reçus	95 112	95 112		
Autres dettes	9 404 033	9 404 033		
Produits constatés d'avance	664 745	664 745		
<b>Total</b>	<b>55 337 165</b>	<b>41 052 144</b>	<b>12 055 854</b>	<b>2 229 167</b>
Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 000 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	6 365 345			

L'EBITDA au 31 décembre 2024 ne permet pas de respecter à la clôture l'une des conditions financières (covenants) de deux emprunts dont le capital restant dû s'élève au 31 décembre 2024 à 1 262 milliers d'euros, dont 552 milliers à échéance à moins d'un an et 709 milliers d'euros à échéance entre 1 et 5 ans. La société a reçu de la banque une lettre (« waiver ») du 10 mars 2025 précisant la non activation de la clause d'éligibilité de ces emprunts. Tous les autres covenants sont respectés au 31 décembre 2024.

### 8-2 Détail des charges à payer

(en euros)	2024	2023
Postes du bilan		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	90 983	102 856
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 395 213	1 963 537
Dettes fiscales et sociales	1 009 544	1 142 465
Autres dettes	2 066 754	2 144 918
<b>Total</b>	<b>6 562 494</b>	<b>5 353 776</b>

## Note 9 : Engagements financiers et autres informations

### 9-1 Engagements reçus

<i>(en euros)</i>	2024	2023
Crédits documentaires	0	0
Garanties liées au PGE	12 653 828	12 653 828
Cautions bancaires	93 406	93 406
Garantie à première demande (1)	435 000	645 000
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>13 182 234</b>	<b>13 392 234</b>

(1) GAPD souscrite lors de la signature d'un bail locatif.

Le montant restant dû des emprunts PGE est de 3 515 562 €.

### 9-2 Engagements donnés

<i>(en euros)</i>	2024	2023
Cautions sur engagements souscrits par ses filiales	575 000	575 000
Nantissement compte bancaire	450 000	450 000
<b>Total des engagements reçus</b>	<b>1 025 000</b>	<b>1 025 000</b>

La société Spartoo SA a émis en Mars 2025 une lettre de confort pour sa filiale détenue à 100% Spartoo UK Ltd, et une lettre de soutien en Février 2025 pour sa filiale détenue à 100% TooBrands.

### 9-4 Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

#### Hypothèses de calculs retenues

Son évaluation a été effectuée avec les paramètres suivants :

- Taux d'actualisation : 3,35%
- Le départ à l'initiative du salarié.
- Age de départ à la retraite : 60-67 ans.
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Méthode de calcul rétrospective prorata temporis
- Taux de rotation : faible
- Taux de charges sociales : 39% pour les agents de maîtrise, 44,5% pour les cadres et 30% pour les employés.

Au 31 décembre 2024, les engagements en matière de pensions et retraites sont de 160 482 euros.

L'engagement est étalé uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond, conformément à la recommandation 2013-02 relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite modifiée le 5 novembre 2021

## Troisième partie : Compléments d'informations relatifs au compte de résultat

### Note 10 : Rémunérations des dirigeants

La rémunération des organes de direction s'est élevée à 459 745 euros au titre de l'exercice 2024. Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

### Note 11 : Répartition de l'effectif salarié

Il s'agit de l'effectif moyen employé par la société au cours de l'exercice 2024.

	Effectif salarié
Cadres	50
Agents de maîtrise	42
Employés	88
<b>Total</b>	<b>180</b>

### Note 12 : Produits d'exploitation

#### 12-1 Ventilation du chiffre d'affaires net

Activité	Ventes France	Ventes Export	Total
Ventes de marchandises	44 359 848	44 643 732	89 003 580
Prestations de service	9 328 286	4 855 690	14 183 976
<b>Total</b>	<b>53 688 134</b>	<b>49 499 422</b>	<b>103 187 556</b>

#### 12-2 Transferts de charges

(en euros)	2024	2023
Produits cycle social	87 761	68 770
Remboursements divers	38 850	80 378
<b>Total</b>	<b>126 611</b>	<b>149 148</b>

### Note 13 : Charges et produits financiers

(en euros)	2024	2023
Autres intérêts et produits assimilés	831 228	1 276 413
Gains de change	3 182	6 610
Autres produits financiers nets	0	0
(Dotations) reprises sur provisions (1)	-675 346	-1 997 178
Pertes de change	-94 856	-139 497
Intérêts et charges assimilés	-672 448	-621 716
Autres charges financières nettes		
<b>Résultat financier</b>	<b>-608 240</b>	<b>-1 475 368</b>

(1) Les dotations et reprises sur provisions financières sont constituées des provisions détaillées dans la note 7-2 et des dotations et reprises de l'exercice de la provision pour perte de change.

## Note 14 : Impôt sur les sociétés

### 14-1 Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2008, la société Spartoo a opté pour le régime de l'intégration fiscale au sens de l'article 223 A du CGI. Cette option a été prise pour une durée de 5 ans.

La SA Spartoo est la société tête de groupe, elle est seule redevable de l'impôt sur les sociétés.

Les filiales TooAndré et TooStores sont sorties du périmètre d'intégration fiscale au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le groupe intégré comprend les sociétés suivantes :

- Spartoo (société mère) ;
- Toopost (anciennement Fashionweb);
- Toolog;
- Toobrand (anciennement Toogbb);
- Toostores R1;
- Too Online (anciennement Toostores R2).
- Tooal
- Tooaff

La convention d'intégration fiscale précise que les filiales versent une contribution à la société mère au titre du paiement de l'impôt sur les sociétés d'un montant d'impôt correspondant à l'IS et aux contributions que les filiales auraient dû verser au Trésor Public si elles n'avaient pas été membre dudit Groupe Intégré.

La société a ainsi enregistré un produit d'impôt sur ses filiales intégrées de 108 683 euros.

## Note 17 : Entreprises liées

Les opérations réalisées avec les entreprises liées sont les suivantes :

<i>(en euros)</i>	Entreprises liées
<b>Immobilisations financières</b>	
Participations et créances rattachées (valeur nette)	4 188 284
Prêts et autres immobilisations financières	0
<b>Créances</b>	
Clients et comptes rattachés	5 370 511
Autres créances	34 869 384
<b>Dettes</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 377 489
Autres emprunts et dettes financières	0
Autres dettes	3 515 027
<b>Produits d'exploitation</b>	
Chiffre d'affaires	5 686 427
Reprises sur provisions	0
Autres produits	0
<b>Charges d'exploitation</b>	
Achats de marchandises	3 470 825
Achats et charges externes	15 575 463
Dotations aux provisions	0
<b>Produits financiers</b>	
Intérêts et produits assimilés	367 923
<b>Charges financières</b>	
Intérêts et charges assimilés	25 923
Dotations aux provisions	0
<b>Produits exceptionnels</b>	
Reprises sur provisions	0

(1) Les montants chiffrés de ce tableau ne comprennent pas les données de la société TooAndré en cours de liquidation.

## Note 18 : Tableau des filiales et participations

(en euros)	Capital	Réserve et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
				Brute	Nette					
<b>Sociétés</b>										
<b>A - FILIALES (50% au moins du capital détenu par la société)</b>										
Tooport SARL	1 341	3 572 083	100,0	20 000	20 000			24 137 151	328 026	0
Toolog SAS	10 000	(770 238)	100,0	10 000	10 000			8 676 399	103	0
Toostores R1 SARL	10 000	(13 863 051)	100,0	10 000				6 238 709	(2 026 370)	0
Spartoo UK Ltd (2)	2	(4 261 799)	100,0	2 119 775		4 512 554		2 585 973	(376 885)	0
Spartoo China International (3)	170 940	(111 725)	100,0	172 168	172 168	76 463		273 349	13 629	0
Tooandré SAS (1)	4 180 707	16 226 707	100,0	5 480 697				NC	NC	0
Too Online	10 000	(6 050)	100,0	10 000	10 000	0	0	0	(612)	0
Toobrands SAS	10 000	(9 870 288)	100,0	10 000			500 000	9 402 654	(1 375 216)	0
Tooal SAS	10 000	(411 726)	100,0	10 000			75 000	1 153 898	(557 769)	0
Tooaff SAS	10 000	(94 855)	100,0	10 000	10 000			1 284 006	(287 509)	0
<b>B- PARTICIPATIONS (10 à 50% du capital détenu par la société)</b>										
Lysera SAS	12 500	1 777 079	40	2 064 765	2 064 765			4 415 039	154 437	0
Andrea SAS	10 000	(69 329)	40	0	0			764 783	4 114	0